



LE SENEGAL QUE NOUS VOULONS

RAPPORT DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST 2015

26 mai 2013

REALISE

PAR LE CABINET EMAP SARL

POUR LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le présent rapport est le fruit d'un partenariat exemplaire entre le Ministère de l'Economie et des Finances représentant la Partie nationale et le Programme des Nations Unies représentant le Système des Nations Unies.

Il représente la proposition du Sénégal pour la définition du cadre de développement post 2015 et se base sur la vision commune nationale de développement.

Sa élaboration a été rendue possible grâce à l'engagement de toutes les parties prenantes (Gouvernement, Société civile, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers et simples citoyens) qui ont eu le courage de donner leur voix pour la construction d'un avenir meilleur.

Qu'ils trouvent ici les remerciements les plus sincères du Ministre de l'Economie et des Finances, Coordonnateur résident du Système des Nations Unies.

Sommaire

IV	SIGLES ET ACRONYMES.....	iv
VI	RESUME.....	vi
I	INTRODUCTION.....	1
I	METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE CONSULTATION.....	3
1.1	Revue documentaire.....	3
1.2	Cartographie des acteurs.....	4
1.3	Préparation des consultations.....	5
1.4	Déroulement des consultations.....	6
1.5	Communication.....	7
1.6	Résultats des participations.....	9
II	RESULTATS DES CONSULTATIONS.....	11
2.1	La situation des OMD au Sénégal.....	11
2.2	Les consultations régionales.....	14
2.3	Les consultations nationales.....	27
2.4	Le vote électronique.....	38
2.5	Les enquêtes ciblées.....	40
2.6	Les consultations de la Société civile.....	44
III	DEFIS ET ENJEUX FUTURS DU DEVELOPPEMENT.....	48
3.1	Les bases d'un consensus international.....	48
3.2	Les défis et enjeux de développement du Sénégal.....	50
IV	LE SENEGAL QUE NOUS VOULONS.....	59
4.1	Vision au-delà de 2015, Principes et Valeurs.....	59
4.2	Missions au-delà de 2015.....	60
	CONCLUSION.....	75
	RECOMMANDATIONS.....	77
	BIBLIOGRAPHIE.....	78
	ANNEXES.....	81

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AFOM	Acquis, faiblesse, opportunité, menace
AGR	Activités génératrices de revenus
AJEB	Agence pour l'emploi des jeunes de la banlieue
ANCS	Alliance nationale de lutte contre le sida
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APD	Aide publique au développement
APE	Association des parents d'élèves
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ARV	Anti-rétroviraux
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
BRICS	Brésil, Russie, Chine, Afrique du Sud
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CMC	Centre multimedia communautaire
CMU	Couverture médicale universelle
CNLS	Conseil national de lutte contre le sida
CNSA	Conseil national de la sécurité alimentaire
CONGAD	Confédération des organisations non gouvernementales
COSYDEP	Coalition des organisations en synergie pour la dépense de l'éducation publique
CRS	Catholic relief services
CTA	Centre de traitement ambulatoire
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGP	Direction générale du Plan
DPES	Document de Politique économique et Social
DPPDH	Direction de la Population et de la Planification du Développement Humain
DRDR	Direction régionale du développement rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FHI	Family health international
FIARA	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales
FNPJ	Fonds national pour l'emploi des jeunes
FNUAP	Fonds des nations unies pour la population
FONGIP	Fonds de garantie des investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques
GAR	Gestion axée sur les résultats
GOANA	Grand offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
IA	Inspection d'académie
IDEN	Inspection départementale d'enseignement élémentaire
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
LOS	Loi d'orientation sociale
MEN	Ministère de l'éducation national
NU	Nations unies
OCB	Organisation communautaire de base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organes non gouvernementaux
ONU	Organisation des nations unies
OSC	Organisation de la société civile

PAER	Plan d'action environnemental régional
PAIN	Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la formation
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Plan d'investissement communal
PLD	plan local de développement
PLHA	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNDL	Programme national de développement local
PNUD	Programme de nations unies pour le développement
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PODES	Plan d'orientation pour le développement économique et social
PRDI	Plan régional de développement intégré
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PSAOP	Programme des services agricoles et organisations des producteurs
PTF	Partenaire technique et financier
PVVIH	Personnes vulnérables porteuses du VIH
REVA	Retour vers l'agriculture
RNP+	Réseau national des Personnes vivant avec le VIH
SDE	Sénégalais de l'eau
SNDES	Stratégie nationale de développement économique et sociale
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNU	Système des Nations Unis
SR	Santé de la reproduction
SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
SRP	Service régional de la planification
TAP	Taux d'achèvement du cycle primaire
TBS	Taux brut de scolarisation
TI C/NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest Africaine
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

RESUME

- A deux ans de la date cible des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) une conférence spéciale est convoquée par le Secrétariat général des Nations Unies en 2011. L'objectif général visé sera d'évaluer la mise en œuvre du cadre des OMD, d'en cerner le niveau d'achèvement, les progrès réalisés par les pays en développement, les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face et les leçons qu'on peut en tirer, et sur cette base converger vers d'un nouvel agenda pour le développement après l'objectif de 2015.

- Comme suite aux décisions prises lors de la réunion d'examen en 2010, le Secrétaire général de l'ONU a entamé des travaux préparatoires en la matière. Le Sénégal qui a été choisi parmi les 50 pays sélectionnés par les Nations Unies pour mener des consultations nationales impliquant l'ensemble de leur population s'est ainsi inscrit dans les objectifs de la conférence spéciale.

- Ce document qui est issu des résultats de ces consultations, constitue la contribution du Sénégal à la formulation de la vision « Le Monde que nous voulons » qui sous-tend l'agenda de développement post 2015. Il soulève un certain nombre de questions liées aux éléments déterminants des difficultés que le Sénégal a pu rencontrer, les initiatives nationales qui ont été prises par les autorités malgré ces difficultés et les projections qui pourraient être faites en vue d'un apport utile à un nouvel agenda pour le développement après 2015. De cette perspective, ce document comporterait les principaux éléments d'un programme national pour le développement du Sénégal envisagé dans un cadre mondial destiné à la résolution de différents défis nationaux et globaux, dans la paix et la solidarité.

- Avec l'appui du Système des Nations Unies, le Sénégal a mené des consultations nationales et régionales à travers l'organisation de focus groupes dans cinq régions du pays : au niveau national, la conduite d'une enquête ciblée et l'organisation d'un vote électronique. De nombreux documents ont été également collectés. Ces débats qui portaient sur les priorités du Sénégal au-delà de 2015, étaient donc fondés sur les expériences et les leçons apprises au niveau des acteurs socioéconomiques en relation avec la réalisation des OMD. Une attention particulière a été accordée aux plus pauvres et aux groupes en situation de vulnérabilité.

- C'est au regard de ces préoccupations que les jeunes, les femmes, les handicapés, les personnes vivant avec le VIH, les guides religieux ont été ciblés, soit dans le cadre des consultations nationales, soit dans le cadre des focus régionaux. Au niveau des régions, la constitution a été également reposée, pour chaque OMD, sur les représentants d'organisations ou groupes de populations parties prenantes à l'OMD considéré, à titre d'acteur ou de cible.

- Un total de 885 personnes, toutes conditions réunies, ont pu contribuer à ces réflexions organisées au travers des focus groupes dont 38,1 % de femmes et 12,2 % au niveau national. 900 participants ont également pu faire connaître leurs priorités de développement par rapport aux possibles objectifs du futur cadre.

- Les OMD ont eu le mérite d'avoir mobilisé et permis l'ajustement et l'évaluation des progrès réalisés par les pays en développement vers l'horizon de 2015. Ce cadre a :

facilité la mise en commun de données ainsi que l'analyse comparative. Il a offert également à la société civile un outil de contrôle des politiques mises en place par les pays et appuyées par leurs partenaires au développement.

- Bien que traversés par la dimension monétaire de la pauvreté, les OMD ont cherché à prendre en compte différents aspects de la vulnérabilité liés notamment à l'incapacité de satisfaire les besoins humains tels que l'accès à l'eau, à la santé, à la nutrition, à l'éducation ou à la sécurité alimentaire. Ils ont tenté d'apporter une réponse globale en y intégrant également la protection de l'environnement et l'instauration d'un développement durable. L'égalité entre les sexes, enjeu majeur du développement humain, y a trouvé aussi sa place.
- Le Sénégal a souscrit en 2000 aux 8 Objectifs du millénaire pour le développement et s'est, en même temps, engagé dans la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté, au travers d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) appuyé par la communauté internationale. Toutefois, ce n'est qu'en 2005 que le DSRP alors dans sa deuxième phase prendra comme repères les OMD. Ce DSRP sera remplacé à partir du 1^{er} janvier 2010 par le DPES lui-même remplacé par la SNDES actuellement en cours de mise en œuvre.
- L'intégration des OMD dans le DSRP a permis au Sénégal de progresser régulièrement vers la plupart des objectifs fixés grâce à la mise en place de programmes et projets de développement, notamment dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, la construction d'infrastructure d'appui à la production, l'amélioration du cadre de vie, et la priorité accordée aux dépenses d'éducation et de santé dans le budget de l'Etat.
- Ainsi, malgré les difficultés nées de la récession mondiale de 2008-2009 et des crises alimentaire et énergétique qui l'ont accompagnée, la pauvreté a baissé même si c'est lentement au Sénégal passant de 48,3 % en 2005 à 46,8 % en 2010, et le rythme des progrès enregistrés au titre de différents indicateurs comme le taux de scolarisation dans les écoles primaires, la parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, le taux de mortalité infantile, la prévalence du VIH/sida, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, est en hausse.
- Toutefois, d'importants défis subsistent en vue de garantir l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 pour le Sénégal. Alors que le nombre de pauvres a augmenté, les rares opportunités de travail décent qui se présentent s'offrent plus aux hommes qu'aux femmes et écartent la plupart des jeunes qui constituent la couche la plus importante de la population. En matière d'éducation, si le nombre d'élèves a augmenté plus vite que la population en âge d'être scolarisé dans le primaire, près d'un tiers d'entre eux n'ont pas achevé le cycle primaire. La plupart des indicateurs de santé sont encore en retard. Les défis environnementaux se font de plus en plus prégnants surtout en milieu rural. Les femmes sont encore très peu ou mal formées et sous-employées, et sont quasi absentes des circuits officiels et occupent souvent des activités informelles de subsistance qui ne leur permettent pas d'être autonomes.
- Les causes identifiées de ces insuffisances résident dans la faiblesse de la croissance économique, des insuffisances dans la gouvernance, la faible intégration de la création

d'opportunités pour le développement économique et le faible accès des populations aux ressources financières, aux droits et services sociaux de base qui demeurent un obstacle à la mise en œuvre des options de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social durable. En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes vulnérables demeurent persistants et restent des défis à relever d'urgence.

- Des opportunités existent cependant et devraient permettre au Sénégal de lever ces entraves qui l'empêchent d'atteindre les OMD à bonne échéance en entamant un processus de croissance économique dynamique qui le conduira à aller au-delà des OMD et à améliorer de manière permanente les conditions de vie de ses citoyens. À condition toutefois que le pays augmente massivement ses investissements publics, renforce ses capacités de gestion de l'économie, mobilise plus de ressources intérieures et extérieures. En fin de compte, il appartient au Sénégal de transformer son économie par des moyens lui permettant d'avoir une croissance rapide et inclusive, et aussi de dégager suffisamment de ressources internes pour le financement de ses investissements.
- Le nouvel agenda devrait donc accorder une place centrale à l'amélioration des capacités de productions du pays en remédiant au déficit en infrastructures de base (transports, communication, énergie), et en améliorant la productivité des secteurs de production et de service. À ce titre, l'agriculture devra bénéficier d'une attention particulière afin de garantir au Sénégal une sécurité alimentaire effective, un état de nutrition optimal et procurer une rémunération à ses producteurs.
- Les capacités humaines devront être renforcées pour permettre aux Sénégalais, en particulier aux plus pauvres d'entre eux et à ceux parmi eux qui sont en situation de vulnérabilité, de disposer, sans discrimination aucune, des « moyens de mener une vie productive, de participer à la croissance économique et à la poursuite du développement du pays ».
- Les règles commerciales communes devraient être adaptées pour améliorer l'accessibilité du pays aux marchés mondiaux. L'intégration régionale devra favoriser une économie régionale basée sur la complémentarité qui équilibre les forces et les faiblesses des uns et des autres.
- Le Sénégal fait face à des problèmes liés à la dégradation des ressources naturelles, sans cesse aggravés par l'impact du changement climatique. Le nouvel agenda devra proposer des mesures concrètes de prise en charge de ces questions à travers une approche qui prend en compte la dimension culturelle du développement durable.
- Cette prise en compte du culturel dans le développement constitue un facteur de transformation en tant que moyen de consécration de la participation des populations à la gestion des affaires, et du secteur privé comme moteur de l'économie. Elle concourt à l'amélioration de la gouvernance. D'autres facteurs de développement comme le respect des principes démocratiques de bases, l'amélioration de l'environnement des affaires, le renforcement des capacités de gestion de l'économie, la paix et la sécurité devront également faire partie des éléments de consensus post 2015.

• Sur la base de ces enjeux et défis identifiés, il est apparu que la mise en place de mécanismes institutionnels de transformation de l'économie qui favorisent une croissance durable, inclusive et équitable, et améliorent les conditions de vie de la majorité de la population, notamment grâce à la création d'emplois décents, devrait constituer l'enjeu de développement majeur de l'économie sénégalaise ou la finalité de tout cadre de développement devant intéresser le Sénégal.

• L'examen des nouvelles priorités exprimées par les différentes parties prenantes et devant être prises en charge par l'agenda post-2015 pour permettre au Sénégal d'enclencher sa transformation économique révèle ainsi que le nouveau cadre devra être axé sur les orientations suivantes :

1. le renforcement du socle social du développement humain ;
2. la promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents ;
3. la mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ;
4. l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Ces orientations qui sont des propositions d'agencement des priorités et de prise en compte des défis et enjeux sont sous-tendues par des domaines d'actions. Ces domaines d'actions mettent l'accent sur une hiérarchie des priorités.

• Le « Sénégal que nous voulons » est par conséquent basé sur ces quatre orientations et des domaines d'actions dont la mise en œuvre requiert la collaboration de tous les acteurs socioéconomiques du pays (Gouvernement, secteur privé, société civile, population, diaspora) avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), dans le cadre d'un partenariat mondial apportant au Sénégal, le soutien engagé, renforcé, prévisible et ciblé nécessaire à la réalisation des besoins et priorités qui fonderont le nouvel agenda.

« Le Sénégal que nous voulons » : Synthèse des priorités des parties prenantes

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DOMAINES D' ACTIONS
Le renforcement du socle social du développement humain ;	Mettre à nouveau l'accent sur le droit aux services sociaux de base, se focaliser à la fois sur leur accès et leur qualité, prémunir les populations de toute dégradation de leurs conditions de vie, et s'assurer que l'égalité et l'équité sont centrales dans le nouvel agenda	• Renforcement des capacités humaines à travers une éducation adaptée • Amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel, et de l'hygiène des populations • Amélioration du cadre de vie des populations • Renforcement de la résilience des populations • Amélioration de la situation des groupes vulnérables
La promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents	favoriser la croissance durable et apte à offrir au Sénégalais des opportunités de tirer parti de cette croissance au profit de la réduction de la pauvreté	• Renforcement des capacités de production • Promotion de l'agriculture et de l'agro-industrie • Développement et modernisation de l'industrie manufacturière et minière • Promotion du développement du secteur

d'opportunités pour le développement économique et le faible accès des populations aux ressources financières, aux droits et services sociaux de base qui demeurent un obstacle à la mise en œuvre des options de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social durable. En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes vulnérables demeurent persistants et restent des défis à relever d'urgence.

- Des opportunités existent cependant et devraient permettre au Sénégal de lever ces entraves qui l'empêchent d'atteindre les OMD à bonne échéance en entamant un processus de croissance économique dynamique qui le conduira à aller au-delà des OMD et à améliorer de manière permanente les conditions de vie de ses citoyens. A condition toutefois que le pays augmente massivement ses investissements publics, renforce ses capacités de gestion de l'économie, mobilise plus de ressources intérieures et extérieures. En fin de compte, il appartient au Sénégal de transformer son économie par des moyens lui permettant d'avoir une croissance rapide et inclusive, et aussi de dégager suffisamment de ressources internes pour le financement de ses investissements.
- Le nouvel agenda devrait donc accorder une place centrale à l'amélioration des capacités de productions du pays en remédiant au déficit en infrastructures de base (transports, communication, énergie), et en améliorant la productivité des secteurs de production et de service. A ce titre, l'agriculture devra bénéficier d'une attention particulière afin de garantir au Sénégal une sécurité alimentaire effective, un état de nutrition optimal et procurer une rémunération à ses producteurs.
- Les capacités humaines devront être renforcées pour permettre aux Sénégalais, en particulier aux plus pauvres d'entre eux et à ceux parmi eux qui sont en situation de vulnérabilité, de disposer, sans discrimination aucune, des « moyens de mener une vie productive, de participer à la croissance économique et à la poursuite du développement du pays ».
- Les règles commerciales communes devraient être adaptées pour améliorer l'accessibilité du pays aux marchés mondiaux. L'intégration régionale devra favoriser une économie régionale basée sur la complémentarité qui équilibre les forces et les faiblesses des uns et des autres.
- Le Sénégal fait face à des problèmes liés à la dégradation des ressources naturelles, sans cesse aggravés par l'impact du changement climatique. Le nouvel agenda devra proposer des mesures concrètes de prise en charge de ces questions à travers une approche qui prend en compte la dimension culturelle du développement durable.
- Cette prise en compte du culturel dans le développement constitue un facteur de transformation en tant que moyen de consécration de la participation des populations à la gestion des affaires, et du secteur privé comme moteur de l'économie. Elle concourt à l'amélioration de la gouvernance. D'autres facteurs de développement comme le respect des principes démocratiques de bases, l'amélioration de l'environnement des affaires, le renforcement des capacités de gestion de l'économie, la paix et la sécurité devront également faire partie des éléments de consensus post 2015.

Sur la base de ces enjeux et défis identifiés, il est apparu que la mise en place de mécanismes institutionnels de transformation de l'économie qui favorisent une croissance durable, inclusive et équitable, et améliorent les conditions de vie de la majorité de la population, notamment grâce à la création d'emplois décents, devrait constituer l'enjeu de développement majeur de l'économie sénégalaise ou la finalité de tout cadre de développement devant intéresser le Sénégal.

L'examen des nouvelles priorités exprimées par les différentes parties prenantes et devant être prises en charge par l'agenda post-2015 pour permettre au Sénégal d'enclencher sa transformation économique révèle ainsi que le nouveau cadre devra être axé sur les orientations suivantes :

1. le renforcement du socle social du développement humain ;
2. la promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents ;
3. la mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ;
4. l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Ces orientations qui sont des propositions d'agencement des priorités et de prise en compte des défis et enjeux sont sous-tendues par des domaines d'actions. Ces domaines d'actions mettent l'accent sur une hiérarchie des priorités.

Le « Sénégal que nous voulons » est par conséquent basé sur ces quatre orientations et des domaines d'actions dont la mise en œuvre requiert la collaboration de tous les acteurs socioéconomiques du pays (Gouvernement, secteur privé, société civile, population, diaspora) avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), dans le cadre d'un partenariat mondial apportant au Sénégal, le soutien engagé, renforcé, prévisible et ciblé nécessaire à la réalisation des besoins et priorités qui fonderont le nouvel agenda.

« Le Sénégal que nous voulons » : Synthèse des priorités des parties prenantes

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DOMAINES D' ACTIONS
Le renforcement du socle social du développement humain ;	Mettre à nouveau l'accent sur le droit aux services sociaux de base, se focaliser à la fois sur leur accès et leur qualité, prémunir les populations de toute dégradation de leurs conditions de vie, et s'assurer que l'égalité et l'équité sont centrales dans le nouvel agenda	• Renforcement des capacités humaines à travers une éducation adaptée • Amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel, et de l'hygiène des populations • Amélioration du cadre de vie des populations • Renforcement de la résilience des populations • Amélioration de la situation des groupes vulnérables
La promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents	favoriser la croissance durable et apte à offrir au Sénégalais des opportunités de tirer parti de cette croissance au profit de la réduction de la pauvreté	• Renforcement des capacités de production • Promotion de l'agriculture et de l'agro-industrie • Développement et modernisation de l'industrie manufacturière et minière • Promotion du développement du secteur

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DOMAINES D' ACTIONS
		privé • Promotion du plein emploi productif et travail décent • Promotion de l'économie verte à travers une meilleure gestion des ressources naturelles
La mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ;	Renforcer la bonne gouvernance, la primauté du droit, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la transparence des finances publiques, la décentralisation, l'autonomisation des femmes, et les capacités de gestion de l'économie	• Amélioration de la gouvernance économique • Renforcement de l'Etat de droit • Renforcement des capacités des acteurs socioéconomiques • Renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption
L'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.	Renforcer les bases du développement à travers un climat de paix et de sécurité	• Résolution des conflits armés en Casamance et dans la région • Renforcement de la lutte contre la criminalité, le terrorisme, ainsi que le trafic et l'usage de la drogue

Conclusions

- Le Sénégal a réalisé beaucoup d'efforts en direction des OMD mais le rythme est encore lent notamment dans la réduction de la pauvreté et de la faim. En effet, la pauvreté n'a baissé que lentement au Sénégal passant de 48,3 % en 2005 à 46,8 % en 2010, alors que le nombre absolu de pauvres a progressé de 10,1 % durant la même période. De plus, entre 2005 et 2010 la prévalence de l'insuffisance pondérale est demeurée stagnante soit autour de 17%.
- Malgré tous les efforts faits par le Gouvernement en matière de fiscalité (le Sénégal a le taux de pression fiscale le plus élevé de l'UEMOA avec 19% du PIB), la faible croissance économique combinée à une forte croissance démographique et qui est observée depuis une vingtaine d'années fait que le pays pourrait continuer à dépendre d'une APD rendue aléatoire par la crise qui frappe les économies du nord. L'APD va se raréfier, quoiqu'en hausse sur une longue période au Sénégal.
- La jeunesse de la population, le fort taux d'accroissement démographique et l'urbanisation croissante font que la problématique du manque d'emplois décents surtout au niveau des jeunes va nécessiter un traitement urgent pour les décideurs sénégalais. Ce traitement devra intégrer la maîtrise de la fécondité et la croissance démographique de manière à mieux faire face à la demande sociale.
- Pour relever les défis, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes institutionnels de transformation de l'économie qui favorisent une croissance durable, inclusive et équitable, et améliorent les conditions de vie de la majorité de la population.
- La mise en œuvre de ces orientations que sont : (a) la nécessité de renforcer le socle social du développement humain ; (b) l'urgence de créer une économie compétitive, créatrice d'emplois décents, résiliente aux chocs externes, et dont le moteur est le développement

durable ; (c) l'institutionnalisation d'une bonne gouvernance caractérisée par la redevabilité, le respect de la légalité, la mise en place d'une politique économique judicieuse, la réalisation d'investissements publics appropriés, la bonne gestion des finances publiques, la protection des droits humains, et le soutien des actions des organisations de la société civile ; et (d) l'instauration d'une paix durable et d'une sécurité garantissant un développement harmonieux du Sénégal, nécessite un partenariat fort pour un développement efficace. Et, partant, un recours encore plus important à des ressources nationales pour relever durablement les défis liés à la réalisation d'un développement durable, inclusif tels qu'ils ressort des stratégies gouvernementales mais aussi des consultations des populations les plus pauvres. Le Sénégal, se doit d'anticiper la réduction de l'aide et d'élargir ses partenariats en s'ouvrant aux pays émergents (BRICS), à la coopération Sud-Sud en vue de permettre au pays de tirer pleinement des opportunités associées à l'investissement et au commerce international. Il doit aussi profiter des opportunités offertes par l'intégration sous régionale à travers l'UEMOA et la CEDEAO. Enfin, les transferts des migrants qui dépassent de loin les flux de l'APD devraient être orientés vers des créneaux plus porteurs pour le développement que la construction et les dépenses de consommation.

- La demande d'équité est forte ainsi que la demande de gouvernance. Ces demandes émanant des populations ne peuvent se traduire que par une redevabilité plus accrue au niveau des politiques publiques et donc par une meilleure organisation de l'Etat pour satisfaire ces préoccupations.

Recommandations

- Le cadre de développement post 2015 doit avoir comme objectifs généraux l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions et la préservation des ressources naturelles
- Le cadre devra obéir aux impératifs suivants :
 - Améliorer le socle social du développement durable ;
 - Promouvoir une croissance forte, durable et partagée ;
 - Gérer les ressources naturelles de façon durable ;
 - Promouvoir la bonne gouvernance ;
 - Promouvoir la paix et la sécurité.
- La concrétisation de ces orientations devra se faire à travers les valeurs suivantes :
 - Egalité
 - Solidarité
 - Tolérance
 - Respect de la nature
 - Transparence
 - Partage des responsabilités
- Le cadre devra être de portée universelle en fixant des objectifs pour tous les pays et en s'appliquant à toute la planète.

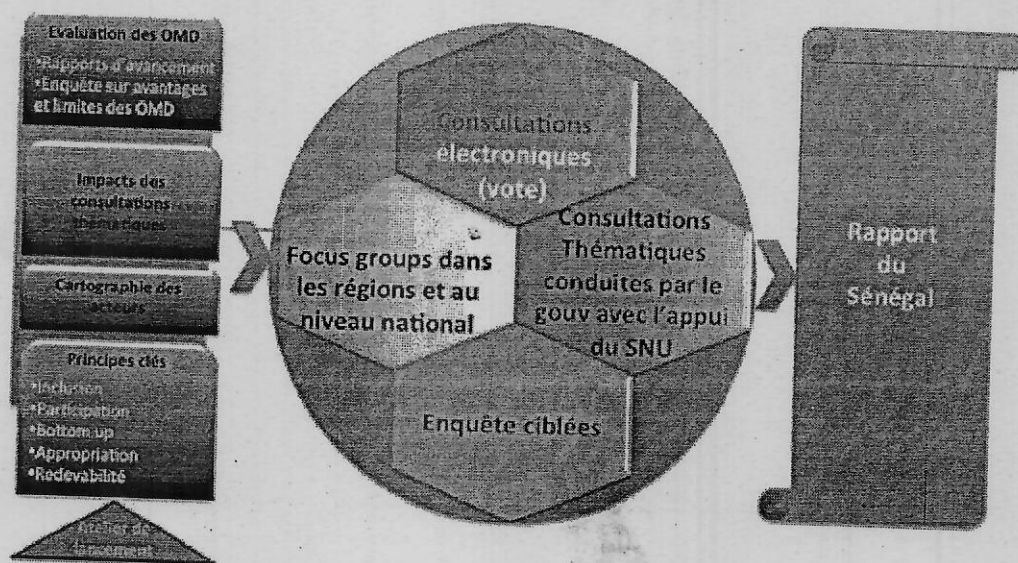
- Le cadre devra conserver le caractère minimal des objectifs et des cibles après 2015 en choisissant pour ces derniers des domaines susceptibles d'avoir le plus grand effet multiplicateur sur le progrès socioéconomique des pays en développement
- En vue d'atteindre les objectifs, un calendrier devra être fixé pour le début des actions à tous les niveaux. Il pourrait avoir pour échéance l'horizon 2035, avec des objectifs et des cibles pour 2025.
- Les objectifs devraient fournir des incitations à la coopération et aux partenariats entre les gouvernements, la société civile, y compris le secteur privé, et la communauté internationale dans son ensemble.
- Les objectifs devraient également induire une plus forte obligation de rendre des comptes (redevabilité).
- Afin d'assurer un suivi efficace des résultats à atteindre, il faudra investir davantage dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données.
- Le cadre devrait être cohérent avec les objectifs et les cibles existants convenus au niveau international (changement climatique, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, socles de protection sociale, etc.)
- Le cadre général devra être accompagné d'efforts visant à garantir que toutes les ressources disponibles seront mobilisées et valorisées efficacement.

I. METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE CONSULTATION

12. En vue de garantir la cohérence, la légitimité et l'appropriation des consultations, la méthodologie adoptée repose, sur cinq principes de travail, à savoir, l'inclusion, l'approche ascendante (bottom-up), la participation, l'appropriation et l'obligation de rendre compte (redevabilité).

13. La méthodologie est articulée autour des trois axes que sont : le processus de consultation, la validation et la communication. La consultation constitue une étape cruciale dans le processus d'analyse, car elle facilite le dialogue avec les acteurs au travers de focus groups (groupes de discussion) organisés au sein de groupes homogènes. Cette consultation, en plus des groupes de discussion, s'est aussi faite par des questionnaires pour des cibles spécifiques ainsi que par des consultations en ligne (ou vote électronique). Le processus de consultation proposé repose sur trois (03) étapes : (i) l'établissement d'un état des lieux ; (ii) la détermination d'une vision sur l'avenir et des goulots d'étranglement (iii) et la formulation de la contribution du Sénégal au « Monde que nous voulons ».

Schéma d'ensemble du processus



15

1.1 Revue documentaire

14. Le PNUD et les autres agences des Nations Unies, le CONGAD, et les services de l'Etat ont mis à la disposition du consultant un ensemble de documents dès le début de la préparation et durant la mission de consultation. La liste des documents consultés est annexée au présent rapport.

15. Des données quantitatives et qualitatives ont été extraites de la bibliographie disponible. Elles ont permis en particulier de développer une vision historique de l'évolution de la situation des OMD au Sénégal grâce à la valorisation des indicateurs qui ont été mesurés dans le temps. Elles ont également permis de procéder à la cartographie des acteurs, et à préparer les sessions des focus groups ainsi que le questionnaire de l'enquête ciblée, et servi comme éléments d'analyse.

1.2 Cartographie des acteurs.

16. L'état des lieux repose sur la cartographie des acteurs-aussi bien au plan national qu'à ce qui concerne les acteurs régionaux. La cartographie des acteurs à l'échelle régionale s'est réalisée en retenant, d'une part, les trois groupes que sont les jeunes, les femmes et les autres personnes en situation de vulnérabilité, et d'autre part, cinq catégories d'acteurs composées chacune à partir des acteurs impliqués dans un des huit OMD. La cartographie des acteurs au niveau national a ciblé certaines catégories comme les personnes vivant avec le VIH, les jeunes, les associations d'handicapés, les associations de religieux et les parlementaires.
17. Les régions sélectionnées sont au nombre de 5 et permettent de rendre compte de la diversité du pays et de la cartographie de la pauvreté et de la vulnérabilité dans le pays. Il s'agit des régions de Diourbel, Kaolack, Kolda, Saint Louis, et Tambacounda. Ce choix des 5 régions opéré en rapport avec le comité technique, tient compte notamment de la dimension géographique et du degré de pauvreté.
18. Dans chaque région, la cartographie des acteurs est établie afin de repérer les acteurs locaux (leaders, groupes et groupements, fonctionnaires et agents de tutelle, opérateurs économiques, représentants de cultes, institutions d'enseignement et de recherche, etc.) et identifier les opérateurs externes (ONG, agences de développement).
19. L'analyse des acteurs sert de base et de stratégie en matière de participation durant tout le processus de consultation, et permet à chaque acteur de tirer plus facilement parti de l'expérience des autres. Les problématiques susceptibles d'être décrites dans ces focus se présentent avec trois questions principales relatives au bilan des OMD, à la vision du développement et aux stratégies de gestion ou de lutte contre des défis majeurs posés au Sénégal et à la communauté internationale par les thèmes que sont les migrations, le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et l'abus des drogues.
20. La cartographie des acteurs au titre des consultations régionales a privilégié les cibles des OMD, pour faire le bilan de la poursuite des OMD mais aussi pour obtenir des réponses aux autres questions posées.
21. A la suite de cette démarche, six groupes d'acteurs ont été considérés compte tenu de leur degré d'implication dans la réalisation de chaque OMD. Outre ces six catégories d'acteurs, les catégories spécifiques que sont les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ont bénéficié de rencontres qui leur sont destinées de manière propre. Concernant les situations respectives de ces trois catégories de populations, il s'agit en effet d'aller au-delà des éclairages obtenus à l'occasion des travaux au titre des six thématiques susmentionnées. Ce faisant, on est mieux armé pour répondre à l'un des objectifs spécifiques de la mission, qui consiste à amplifier les voix des pauvres et autres couches de la population marginalisés dans le processus de négociations officielles.
22. Un rapide recensement de l'état des OMD (par indicateur et par cible) dans les 5 régions a permis d'orienter le choix des OMD, qui ont été l'objet des focus.

REPARTITION DES THEMATIQUES OMD TRAITEES PAR REGION

Thématiques OMD/régions	Saint Louis	Tambacounda	Diourbel	Kolda	Kaolack
OMD 1	X	X	X	X	X
OMD 4, 5 et 6	X	X	X	X	X
OMD 2	X	X	X	X	Non traité
OMD 3	Non traité	X	X	X	X
OMD 7	X	X	X	X	X
OMD 8	X	Non traité	Non traité	Non traité	X

23. Toutefois, dès lors que le consultant facilitateur ne peut conduire que 8 focus groups, d'un effectif moyen de 15 personnes par focus group, en 4 jours, il lui a été laissé, tenant compte de la situation spécifique de la région (exploitation de l'état d'exécution des OMD), la libre appréciation de retenir d'abord les trois groupes de personnes vulnérables (jeunes, femmes et handicapés) et de les compléter par 5 cinq autres découlant de l'analyse des OMD dans la région.

1.3 Préparation des consultations

24. Des termes de référence retracés dans un guide, sous forme de fiche, précisant les objectifs, résultats attendus, la durée, l'utilisation de l'outil AFOM, les ressources nécessaires ainsi que les activités à dérouler sont produits.

25. Le guide pour les focus group au niveau régional décrit les tâches que le consultant doit mener au titre des consultations régionales, à savoir :

- prendre contact avec les autorités régionales,
- rencontrer les principales structures de planification, de production de données et d'exécution des programmes de développement présents dans la région ;
- affiner la composition des focus groupes au besoin,
- ajuster au besoin la planification des focus groupes définis par le comité technique,
- dérouler les focus,
- rédiger le rapport régional, en distinguant la partie générale décrivant le bilan de la poursuite des OMD et la partie sur les résultats des travaux menés dans les focus groupes.

26. Pour chaque région, le consultant facilitateur conduit 2 focus group au moins par jour sur 4 jours au plus et le 5^{ème} jour est celui de la restitution. Un rapport est produit dans les 5 jours suivants soit un total de jours ouverts de 10. Des membres du comité technique et des représentants des agences du Système des Nations Unis (SNU) ont assisté aux réunions de restitution. Ces consultants facilitateurs, qui ont été recrutés sur la base de leur aptitude et de leur personnalité, sont bien outillés de manière à conduire correctement le processus.

27. Le comité technique, à travers les Chefs des différents SRP, a élaboré, en liaison avec le consultant, la programmation des focus régionaux, procédé à la convocation des parties prenantes concernées et identifiées sur la base des résultats de la cartographie des acteurs.

28. Les focus nationaux ont été organisés sur la base d'une liste établie par le consultant. Le comité technique s'est ensuite chargé des convocations, du choix du lieu des consultations, du calendrier des rencontres ainsi que des modalités pratiques. Les focus groups ont été organisés autour de sessions portant sur : (i) les expériences au regard des OMD, (ii) les besoins pour un monde meilleur, (iii) la vision du futur, (iv) les goulots d'étranglement, et (v) les solutions aux goulots d'étranglement.

29. En ce qui concerne les enquêtes ciblées, un questionnaire a été spécifiquement conçu à cet effet pour recueillir les contributions des différents acteurs (Gouvernement, Parlement, Organisations non gouvernementales, aux PTF y compris SNU, universitaires, Secteur privé, etc.), sous forme de réponses aux questions développées dans le questionnaire et/ou sous forme de commentaires généraux sur les questions soulevées. Le questionnaire comportait également, outre, un vote sur une liste de 23 priorités telles que déclinées dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES), dans les stratégies sectorielles, simplement issues de l'analyse du contexte national. C'est le comité technique, à travers le DGP, qui s'est chargé de sa transmission aux cibles.

30. Pour les besoins du vote électronique, des séances de travail ont été organisées avec le PNUD et comité technique sur les modalités de son organisation à travers le site web des consultations dédié à cet effet et de la campagne de communication à dérouler pour inciter les citoyens sénégalais à prendre part à ce vote qui a porté sur une liste des priorités établie par le PNUD ce qui permet une comparabilité internationale.

1.4 Déroulement des consultations

31. Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du PNUD, a organisé un atelier national pour procéder au lancement des consultations sur l'agenda de développement au-delà de 2015. Cet atelier de lancement a permis : d'officialiser le démarrage des consultations sur l'agenda de développement post-2015 ; d'informer les parties prenantes sur les OMD et l'agenda de développement post-OMD (son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement) ; d'informer les parties prenantes sur le processus de consultation ; de recueillir les points de vue des parties prenantes ; de faciliter la mise en place du Comité de Pilotage National des consultations ; de présenter et discuter la méthodologie du consultant ; et de définir les besoins d'appui du Consultant auprès des services techniques nationaux et des PTF.

32. Dans chaque région sélectionnée, chaque OMD a fait l'objet de focus dont les participants ont été choisis selon leurs relations avec la thématique de l'OMD considéré. Les OMD4, OMD5 et OMD6 ont été regroupés en un seul focus car portant tous sur le secteur de la santé. Pour des contraintes de calendrier, les OMD santé n'ont pas été traités pour Kolda, et l'OMD8 n'a pas été traité non plus dans les régions de Diourbel et de Tambacounda.

33. Pour les consultations nationales, sept focus group ont été organisés à Dakar pour discuter des OMD à l'échelle nationale. Les groupes ciblés sont les jeunes, les médias, les personnes vulnérables porteuses du VIH (PVVIH), les religieux, les parlementaires, les handicapés, et les femmes. Ces groupes ont surtout discuté sur l'OMD 1, le groupe des femmes s'est penché sur l'OMD 3, et le groupe PVVIH sur l'OMD 6.

34. Concernant les enquêtes ciblées, des questionnaires sont transmis aux différents acteurs clés que sont les PTF, les administrations clés, des universitaires, ainsi que le SNU par voie électronique. Ces questionnaires sont mis en ligne et suivis par la DGP.

35. Le vote électronique a été lancé et les liens qui permettent d'y accéder ont été vulgarisés auprès des acteurs, à l'occasion du lancement officiel du processus qui fut un moment fort de la campagne de communication menée par le PNUD et le Gouvernement. Les centres multimédias communautaires (CMC) appuyés par l'UNESCO dans les régions ont été également mis à contribution pour l'accès à internet, le site et l'assistance aux votants.

1.5 Communication

36. Afin de documenter le processus et faire passer le message sur l'agenda pour le développement post 2015, différents canaux de communication ont été utilisés, au début et pendant les consultations. Les canaux étaient principalement la presse écrite, les médias audiovisuels, l'Internet. Tous ces efforts visaient à informer la population sur l'agenda et le déroulement du processus, à sensibiliser la société à participer en contribuant avec leurs idées et leurs expériences pour un avenir meilleur, et d'amplifier leurs voix auprès des décideurs.

37. Pendant les consultations, la page web du Sénégal pour les consultations nationales (<http://www.worldwewant2015.org/Senegal2015>) a été conçue et activée dans le site web des Nations Unies dédié à cet effet. Le site était destiné à diffuser : (i) de l'information et sensibiliser le public sur le processus de consultation, y compris les objectifs et les résultats des consultations, (ii) des nouvelles sur les OMD, (iii) des photos, et (iv) des documents. Il offrait aussi un espace aux Sénégalais pour qu'ils puissent apporter leurs voix aux consultations nationales sur le processus de développement de l'après-2015.

Encadré 1 : Consultations nationales sur l'agenda post 2015 : Départ pour une nouvelle vision du développement

LE SOLEIL, 14 FEVRIER 2013

Le processus de consultations nationales sur l'agenda de développement post-2015 vient d'être lancé. Son objectif est de bâtir un agenda de développement qui conserve les points forts des Omd tout en comblant les manquements observés, en prenant en compte les nouvelles dynamiques mondiales, nationales et locales.

Le processus de consultation nationale sur l'agenda de développement post-2015 a débuté hier, à Dakar, en présence du ministre sénégalais de l'Economie et des Finances, Amadou Kane, et de la représentante résidente du Pnud à Dakar, Mme Bintou Djibo. Son objectif est d'aboutir à la construction d'une vision commune nationale de développement qui enrichira la définition de la vision pour le monde au-delà de l'échéance 2015.

Selon Amadou Kane, 2015 marquera un tournant important dans la conduite du développement international dans la mesure où elle constitue l'échéance de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (Omd). Malgré des résultats mitigés, l'adoption de ces Omd, en 2000, a été un fait majeur au début de ce millénaire en ayant permis de focaliser toutes les initiatives de développement sur la réduction des inégalités tant économiques que sociales. « Les Omd ont particulièrement poussé nos pays à accorder une attention et une importance accrues aux plus pauvres d'entre nous, aux vulnérables et à la lutte contre les inégalités socio-économiques en mettant plus de ressources pour améliorer les moyens d'accès à une vie meilleure en termes d'alimentation, d'éducation, de santé et d'environnement sain », explique Amadou Kane.

En effet, en faisant du développement humain un credo tout au long de la décennie écoulée, les Omd ont permis d'enregistrer de réels progrès, malgré quelques limites, notamment en termes

de réduction de la mortalité maternelle et infantile, du moins pour ce qui est du cas du Sénégal. D'après le ministre de l'Economie et des Finances, l'une des limites des Omd a été, dès le début, sa définition unilatérale par les Nations-Unies. C'est sans doute pour corriger cela, que ce processus global de consultations a été engagé afin de recueillir le point de vue de tous les acteurs du développement et de faire émerger la voix des marginalisés.

Inégalités territoriales et régionales

L'idée consiste à arrêter, ensemble, des priorités de développement qui seront communes à tous les pays tout en prenant en compte les spécificités de chacun. Dans cette perspective, le Sénégal a été sélectionné pour faire partie des cinquante pays dont vingt-quatre africains pour proposer une vision nationale de développement qui sera le fruit de larges consultations.

En outre, souligne Amadou Kane, le Sénégal a pu faire des progrès notables dans des domaines cruciaux tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation (équité genre, scolarisation des filles), la santé (même si la mortalité maternelle continue d'être préoccupante), équité et égalité genre et la construction d'un environnement durable (accès à l'eau potable, assainissement). Cependant, Amadou Kane reste réaliste : « Nous sommes conscients que, malgré ces quelques résultats positifs, la plupart des cibles des Omd ne seront pas atteints par notre pays. Des tendances lourdes demeurent telles que l'insuffisance de notre croissance économique, l'insécurité alimentaire, les difficultés du système éducatif, l'inadaptation de notre système sanitaire face à l'émergence de maladies chroniques et coûteuses, l'insuffisance de protection sociale, les inégalités territoriales et régionales ainsi que l'exploitation inadéquate de nos ressources naturelles ». Le ministre partage, enfin, l'espoir que la contribution du Sénégal participera à l'élaboration d'une vision mondiale apte à traduire nos aspirations et à servir de cadre de référence pour le développement humain et durable durant les prochaines décennies.

Bintou Djibo, coordonnatrice du système des Nations Unies : « Le futur cadre doit tenir compte de la forte prévalence des crises »

Faisant le bilan des Omd, la coordinatrice du système des Nations Unies, Mme Bintou Djibo, souligne que le Sénégal a réalisé des progrès substantiels dans le développement économique et social. « Ces progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'éducation et de celui de l'égalité des genres, le VIH Sida et l'accès à l'eau potable en milieu urbain », explique-t-elle. Cependant, ajoute-t-elle, le Sénégal a enregistré des résultats mitigés en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la mortalité maternelle et infantile. Compte tenu de ces insuffisances et de la différence des contextes, Mme Djibo estime que le processus d'élaboration du futur cadre doit tenir compte de la forte prévalence des crises économique, financière, énergétique, alimentaire, environnementale et surtout sécuritaire, à l'échelle mondiale. A cela s'ajoute une demande sociale toujours forte, le problème de l'emploi des jeunes et la bonne gouvernance. Elle invite aussi à tirer les enseignements de l'échec des Omd dans certains domaines afin d'ajuster les priorités futures des gouvernements. « L'un de ces enseignements est l'indispensable articulation entre croissance économique et développement humain durable et une meilleure répartition des fruits de la croissance pour réduire les inégalités ». Surtout qu'après 2015, les pays sous-développés devront faire face aux limites de l'aide publique au développement. Ce qui suggère une plus grande mobilisation d'autres sources de financement, notamment des ressources domestiques et des mécanismes de financements innovants.

Seydou KA

38. L'atelier de lancement officiel, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 13 février 2013, était destiné à informer, directement et par médias interposés, le public ainsi que toutes les parties prenantes sur l'Agenda de développement Post 2015 et de les préparer à participer significativement au processus. Les consultations régionales ont été également couvertes par les médias. En dehors de la presse nationale, les médias locaux et communautaires ont été encouragés à couvrir les événements, puisque les ateliers régionaux étaient destinés aux parties prenantes du niveau infranational. Des photos ont également été prises au cours de ces consultations régionales.

39. Le pilotage du processus a été assuré par un comité de pilotage de composition plurielle. Ce comité de pilotage s'est appuyé sur un comité technique restreint, coordonné par la

Direction générale du Plan du Ministère de l'Economie et des Finances, qui a suivi de manière rapprochée le bureau d'études commis à cet effet. Il a tenu des réunions de travail avec les consultants et a préparé toutes les réunions. En plus de ces réunions d'étape, les consultants ont présenté aux agences du Système des Nations Unies un état d'avancement régulier du processus à travers des réunions de suivi. Il en a été de même pour le PNUD à travers des réunions avec l'Unité de Politique et d'Analyse stratégique.

1.6 Résultats des participations

40. Le tableau ci-après donne le niveau de participation pour les focus groups aussi bien nationaux que régionaux. Au total, 885 personnes ont participé à ces focus dont une majorité d'hommes soit 548 et une majorité de personnes vivant dans les régions. Ce sont 108 personnes qui ont participé aux focus nationaux.

Synthèse et répartition par sexe des consultations

Date	Focus	Lieu	Présents	Hommes	Femmes
11- 14/02/2013	Kaolack	Kaolack	122	63	59
11-14/02/2013	Diourbel	Diourbel	87	49	38
11-14/02/2013	Tambacounda	Tambacounda	82	50	32
11-15/02/2013	Saint Louis	Saint Louis	110	79	31
11-14/02/2013	Kolda	Kolda	78	41	37
05-12/03/2013	Focus nationaux	Dakar	108	49	59
RECAPITULATIF					
Sous total Focus régionaux			479	282	197
Sous total Focus nationaux			108	49	59
Sous total Restitutions au niveau régional			298	217	81
Total général consultations			885	548	337

41. Le tableau ci-après donne le niveau de participation pour le vote électronique. Le Sénégal a compté, au 31 mars 2013, 317 votants dont 70% d'hommes et 30% de femmes. Les votants de moins de 35 ans ont représenté 45% de l'effectif.

Résultats des participations au vote électronique

PAYS	VOTANTS	GENRE		AGE		
		MASCULIN	FEMININ	<35ANS	35-55ANS	>55ANS
BENIN	47	66%	34%	60%	34%	6%
BURKINA	94	69%	31%	59%	37%	4%
COTE D'IVOIRE	52	75%	25%	56%	42%	2%
GBISSAU	8	50%	50%	30%	60%	10%
MALI	25	72%	28%	60%	28%	12%
NIGER	26	73%	27%	50%	38%	12%
SENEGAL	317	70%	30%	45%	46%	9%
TOGO	65	85%	15%	72%	26%	2%
GHANA	3 611	49%	51%	56%	30%	14%
NIGERIA	146 391	53%	46%	61%	28%	11%

II. RESULTATS DES CONSULTATIONS

2.1 La situation des OMD au Sénégal

43. L'OMD 1 « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim » poursuit trois cibles : (i) la première consiste à réduire de moitié la part des individus vivant avec moins d'un dollar par jour ; l'objectif assigné au Sénégal consiste à faire passer de 60% en 1990 à 30% la part de cette population vivant avec moins de 1 dollar par jour ; (ii) la seconde cible vise à fournir un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus ; et (iii) la troisième cible porte sur la réduction de moitié la part des individus souffrant de la faim.
44. En matière de lutte contre la pauvreté, les résultats des trois dernières enquêtes se rapportant à 2001, 2005 et 2010, traduisent un recul de la pauvreté, qui passe respectivement de 55,2% à 48,3% puis à 46,7%. Ce recul a été plus rapide entre 2001 et 2005 (7 points) qu'entre 2005 et 2010 (2 points)¹, ce ralentissement pouvant être attribué à celui de l'activité économique et à l'essoufflement des programmes spécifiques.
45. Si l'on se réfère à la typologie retenue dans le cadre de l'ESPS2 (2011), les régions de l'échantillon se répartissent comme suit selon l'importance de la pauvreté : (i) Kaolack, Kolda et Tambacounda sont à très forte incidence de pauvreté (plus de 60%), à côté de celles de Sédhiou, Kédougou, Kaffrine, Ziguinchor, et Fatik ; (ii) Diourbel est à forte incidence de pauvreté (entre 40% et 60%), à côté de Matam, et Thiès ; et (iii) Saint Louis est incluse de pauvreté moyennement forte (moins de 40%) à côté de Dakar et de Louga.
46. Si l'on considère la prévalence de l'insuffisance pondérale, elle a reculé entre 1992 et 2005, passant de 20% à 17%. Cette évolution a été favorisée par les performances économiques de la période et la mise en œuvre de plusieurs programmes de nutrition². Toutefois, la prévalence d'insuffisance pondérale est demeurée stagnante entre 2005 (17,3%) et 2010 (17,7%).
47. En plus du contexte économique favorable, cette amélioration des indicateurs de nutrition dans la première partie de la décennie résulte de la mise en œuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) supportées notamment par le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). En raison de la faible croissance économique et du tassement des revenus agricoles, l'insuffisance pondérale gagne du terrain par rapport à 2005.
48. Dans le domaine de l'emploi, on ne peut parler d'amélioration dans la mesure où le taux d'occupation passe de 45,4% en 2002 à 43,8% en 2011, avec une quasi-stagnation du chômage durant cette période.
49. L'OMD 2 vise à donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. L'évolution observée montre que le TBS global est passé

¹ Rapport de Suivi des OMD 2000-2012. Ousmane NDOYE PNUD 2013

² Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN)

42. C'est l'analyse des informations collectées lors de ces consultations mais aussi celle de la revue documentaire qui ont permis au consultant d'interpréter et de tirer les enseignements utiles développés dans les chapitres suivants.

de 67,1 % en 2000 à 82,5 % en 2005³ et 94,5 % en 2011 (MEN). Dans cette dynamique, on note que le TBS des filles est passé de 62,3 % en 2000 à 80,6 % en 2005 et 98,6 % en 2011 dépassant le TBS des garçons qui est passé de 71,9 % en 2000, à 84,4 en 2005 et 89,5 en 2011. L'indice de parité filles/garçons est ainsi passé de 0,9 en 2000 à 1,1 en 2011 »⁴.

50. Ces résultats cachent cependant de profondes disparités régionales. Une région comme Kolda (comme celles de Dakar et de Ziguinchor, et de Sédhion) a un TBS supérieur à 100 % alors que celle de Diourbel (comme Kafrine) a un TBS qui se situe en deçà de 60 % et a donc de faibles chances d'atteindre un TBS de 100 % en 2015. Kaolack et Saint Louis affichent des TBS élevés (respectivement plus de 100% et plus de 90%), alors que Tambacounda (avec environ 72% en 2011) fait juste légèrement mieux que Diourbel, dont le niveau de TBS est handicapé par la non prise en compte des données relatives à l'enseignement dispensé dans les écoles privées franco-arabes ou les daaras.

51. Par ailleurs, il est indiqué⁵ que la proportion d'élèves commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est passée de 38,5 % en 2000 à 53,9 % en 2005 et 66,7 % en 2011 (MEN).

52. Rappelons que l'OMD 3 vise l'élimination des disparités entre les sexes, notamment dans l'éducation primaire et le secondaire, mais aussi la promotion de l'autonomisation des femmes, en éliminant aussi les disparités dans les emplois et les instances politiques. Selon toujours le Rapport sur le Suivi des OMD, de 2000 à 2010, l'indice de parité filles/garçons dans l'admission au primaire comme la parité dans la scolarisation primaire sont pratiquement tous deux passés de 0,9 à 1,1 ce qui veut dire un renversement de rapport au profit des filles durant la période. Dans l'enseignement moyen, la proportion des filles est passée de 39,7% en 2000 à 47,2% en 2010 (MEN), ce qui ramène l'écart à 2,8 points de pourcentage.

53. Relativement à l'OMD 4 visant à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (en le ramenant à 44 pour 1000 naissances vivantes), une tendance significative à la baisse a été notée. En effet, le taux a chuté de 139% en 1997, à 121% en 2005 et à 72% en 2010-2011. Toutefois, des disparités existent entre les régions. En 2010-2011, alors que Saint Louis affichait un taux de 90 %, Diourbel, Kaolack et Tambacounda 100 %, la région de Kolda, avec 145 % (soit le double du taux national de 72 %), ne faisait pas mieux que la région de Kédougou (154 %).

54. S'agissant de la mortalité maternelle (OMD 5) pour laquelle l'objectif consiste en une réduction de son taux de trois quarts, pour le ramener en 2015 à 127 décès pour 100 000 naissances vivantes, une lente évolution est notée. Selon les différentes EDS (Enquête Démographique et de Santé) menées depuis 1992, l'évolution de ce taux est la suivante : 510 pour la période 1986-1992, 401 pour la période 1998-2005, et 392 pour 2011. Le taux de planification familiale est passé de 10,3% en 2005 à 12,1% en 2010.

³ Les chiffres de 2005 sont tirés du rapport OMD 2006.

⁴ Rapport de suivi des OMD - Ousmane NDOYE, PNUD 2013

⁵ Rapport de suivi des OMD-Ousmane NDOYE, PNUD 2013

55. Pour apprécier les disparités régionales qui affectent cette cible, l'on peut recourir au taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié. Il en ressort alors que Saint-Louis et Diourbel (avec un même taux de 69%) se situent bien au dessus de la moyenne nationale qui est de 65%, au moment où Kaolack enregistre 49%, suivie respectivement de Kolda (33%) et Tambacounda (32%).

56. En ce qui concerne l'OMD 6, pour la cible consistant à stopper la propagation du VIH/SIDA, le niveau de la séroprévalence pour l'ensemble des hommes et des femmes de 15-49 ans est resté le même (0,7 %) entre les deux enquêtes de 2005 et de 2010-11⁶. Ce taux national masque des disparités régionales : si Diourbel (0,2 %) et Kolda (2,4%) occupent les deux extrêmes, les autres régions se situent au dessus de la moyenne nationale : 0,9% pour Saint-Louis, 1,1% pour Kaolack, et 1,4% pour Tambacounda⁷. Concernant la prévalence de la parasitémie palustre, selon les données de 2009, Kolda (avec 12%) figure parmi les deux régions qui connaissent les taux les plus élevés, Tambacounda et Kaolack étant à des niveaux moyens (7% et 4%), alors que Saint Louis était à 0%. Le taux national était estimé à 3%. Pour ce qui est de la prévalence de la tuberculose, le taux pour 100 000 habitants qui était de 446 en 2000 et 492 en 2005 en 2011 est tombé à 90 selon les statistiques du PNT.

57. Pour l'OMD 7 qui consiste à assurer un environnement humain durable, certains indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources forestières font état d'une tendance à la stagnation entre 2005 et 2011. Concernant l'accès à l'eau potable, des progrès notables sont constatés et les objectifs visés (100% d'accès pour des populations urbaines et 82 % pour celles rurales) pourraient être atteints. Toutefois, des régions comme Kolda connaissent des taux de desserte en retrait par rapport aux autres régions. Dans le domaine de l'assainissement, les performances sont jugées faibles aussi bien en milieu urbain que rural.

58. L'OMD 8 est relatif à l'aide au partenariat pour le développement. Il est marqué par une longue évolution liée à l'adoption des OMD dans les années 90. Le Sénégal reçoit en moyenne près de 500 milliards de FCFA au titre de l'APD. Cette aide représente moins de 10% du revenu national brut. De l'efficacité de l'aide, matérialisée entre autres par la Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'Action d'Accra, on est passé à un développement efficace qui sera au centre des engagements enregistrés par le Forum de Haut Niveau de Busan en 2011. Les cibles visées par cet objectif ont trait à l'aide publique au développement, à l'accès aux marchés, à la viabilité de la dette des pays en développement et à l'accès aux nouvelles technologies. L'aide publique au développement est à 0,31 % du revenu national des pays développés, soit bien en deçà de la cible de 0,7%. Les remises de dettes ont permis à plusieurs pays africains, comme pour le Sénégal (PPTE en 2004 et IADM en 2006), d'être soulagés du fardeau de la dette à travers les initiatives PPTE et IADM. Cependant, un risque de ré-endettement menace toujours la plupart des pays ayant bénéficié de ces remises de dettes même si la baisse tendancielle du ratio service de la dette sur recettes

⁶ Rapport sur le Suivi des OMD. Ousmane NDOYE. PNUD 2013.

⁷ EDS MICS 2010-2011

d'exportation (3,1% en 2008 pour l'Afrique subsaharienne) s'est poursuivie excepté pour l'année 2009 qui a enregistré des baisses importantes de recettes d'exportation.

59. Les transferts de fonds des migrants internationaux atteignent voire dépassent le niveau de l'APD et jouent un rôle plus important dans le financement de l'économie. Les IDE se sont améliorés dans la seconde partie de la décennie particulièrement en raison des investissements dans les secteurs des télécommunications, des mines et de la finance. Enfin, le taux de pénétration du Sénégal aux réseaux internet s'est sensiblement renforcé et l'ITU (International Télécommunication Union) l'évalue à près de 15% en août 2012.

60. Concernant l'accès aux marchés extérieurs, les Etats de l'UEMOA négocient un accord de partenariat économique régional (APER) avec l'UE. Dans ce cadre, le Sénégal, pays moins avancé (PMA), bénéficie depuis mars 2001 du traitement le plus favorable consenti avec l'UE de l'initiative "Tout sauf les armes". La perspective d'une Zone de Libre Echange en 2020 entraînera des contraintes et coûts d'ajustement à cause de la concurrence des produits européens et de la difficulté de pénétrer le marché européen.

61. Le Sénégal bénéficie aussi de l'«African Growth and Opportunity Act : AGOA » mis en place par les Etats Unis d'Amérique pour améliorer les conditions d'accès à son marché. Les principales améliorations portent sur l'inclusion des vêtements et habillements dans la liste des produits éligibles. Cependant, les exportations vers les Etats Unis sont faibles et n'atteignent en 2008 que 18,1 millions de dollars.

2.2 Les consultations régionales

2.2.1 Aperçu général sur les résultats

62. Le niveau de connaissance des OMD est généralement faible chez les personnes consultées, surtout s'agissant de leur contenu exact ou de leurs définitions précises.

63. Relativement à chaque OMD, des tendances sous forme d'améliorations sont notées, mais à des rythmes différents, favorisés ou freinés selon les cas par des facteurs socio-économiques, environnementaux, ou géographiques.

64. Certaines caractéristiques des OMD revêtent une forme transversale, en ce sens qu'elles sont communes aux régions, alors que d'autres sont spécifiques ou tout au moins présentent des écarts notables entre les régions étudiées : on pourrait donc considérer certains résultats comme traduisant des tendances nationales, alors que d'autres traduisent des spécificités régionales. Ainsi, si l'intérêt accordé à l'agriculture est partagé pratiquement au même degré par toutes les régions, la question genre est diversement appréciée selon qu'il s'agit de telle région ou de telle autre. De même, le secteur de l'éducation présente dans la région de Diourbel une caractéristique propre à cause du poids que l'enseignement privé franco-arabe et/ou les daaras occupent dans cette région.

65. Au total, il est à noter le caractère transversal de certains facteurs, alors que d'autres connaissent une déclinaison très variable d'une région à l'autre.

2.2.2 OMD 1 : « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim »

a) Les acquis

66. En matière de production, les secteurs et activités identifiés comme stratégiques pour la lutte contre la pauvreté sont principalement : (i) l'agriculture et l'élevage, avec la diversification et le relèvement des niveaux des productions agricoles ; ces performances ont été acquises grâce à divers projets et programmes appuyés par les PTF comme par les structures d'encadrement des producteurs (PSAOP) ; à l'aménagement et la mise en valeur de vallées et bas fond ; au développement du maraîchage et de l'arboriculture ; et au renforcement des capacités des producteurs ; (ii) le développement de l'entrepreneuriat rural et féminin notamment (transformation des produits agricoles) ; (iii) le développement des activités génératrices de revenus (AGR) ; (iv) l'expansion de la micro-finance ; et (v) l'existence de banques céréalières villageoises.

67. Au total, l'agriculture et l'élevage sont cités par toutes les régions comme étant stratégiques pour la lutte contre la pauvreté. La culture irriguée est perçue comme une activité qui contribue à réduire la pauvreté. S'y ajoutent le développement de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus. On notera la particularité de la région de Saint Louis qui est seule à avoir mentionné l'existence d'un tissu industriel comme acquis dans la lutte contre la pauvreté.

68. Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, la réduction de la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition est perçue comme un acquis qui n'aurait pu être atteinte sans la contribution des programmes de distribution de vivres et de bourses alimentaires ainsi que le financement de projets par le PAM, CARITAS, Croix Rouge, CRS, World Vision, PRN, etc. ; l'existence de cantines scolaires est aussi mentionnée.

b) Les faiblesses

69. Plusieurs catégories de faiblesses impactent négativement la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne le domaine de la production, on distingue en effet principalement :

- le manque d'infrastructures (pistes de production) ;
- le manque d'équipements modernes (matériel agricole notamment) ;
- la faible valorisation des productions : rareté des unités industrielles, et aussi difficultés d'approvisionnement pour celles existantes, faiblesse de l'approche filière ;
- les difficultés d'accès au financement (taux d'intérêt élevés, pas de crédit à moyen ou long terme, non pérennisation des lignes de crédit), avec aussi des taux de recouvrements souvent faibles ; la question du financement est posée à la fois comme contrainte et comme menace pour le développement de la production ;
- les insuffisances dans la gouvernance : absence de politiques agricoles volontaristes, insuffisance de l'encadrement, manque de personnel technique au niveau des structures d'encadrement et limitation des zones couvertes, non implication des populations dans la gestion des projets, absence de suivi des projets, faible impact des projets, insuffisante implication des politiques, mauvais ciblage dans les projets et programmes, manque de marchés modernes (centres commerciaux), insuffisance des magasins de stockage, absence de circuits de commercialisations durables ;

- des manquements à l'échelle des populations : système de production traditionnel, prédominance du mode de tenure foncière traditionnelle, insuffisance des capacités de gestion (dont pour une bonne utilisation des crédits, surtout au niveau des femmes et des handicapés), exode des actifs agricoles (manque de main d'œuvre), faible dynamisme des organisations faïtières (avec aussi des rivalités), pesanteurs sociales (conflits sociaux lors de l'implantation de projets de développement économique).

70. Aux faiblesses énoncées ci-dessus, il convient d'ajouter : l'accès limité à la terre, la faible intégration agriculture-élevage, avec les difficultés liées à la transhumance du bétail, et le manque de maîtrise et de valorisation des ressources en eau (pour la culture irriguée).

71. Concernant la lutte contre la malnutrition, les lacunes déclarées font référence aux facteurs suivants :

- le mauvais ciblage dans les projets et programmes,
- la faiblesse des moyens du Commissariat à la Sécurité Alimentaire,
- le népotisme et le favoritisme qui font que les aides alimentaires ne bénéficient pas pleinement aux vrais nécessiteux,
- l'insuffisance de la promotion de l'autosuffisance alimentaire,
- l'insuffisance des moyens de prise en charge des groupes vulnérables par les collectivités locales,
- l'insuffisance des magasins de stockage,
- la faiblesse des filets de sécurité et de solidarité sociaux,
- la mauvaise utilisation des fonds de secours par les collectivités locales, et
- la faible vulgarisation de la loi d'orientation sociale.

Au total, la lutte contre la malnutrition souffre essentiellement de problèmes de gouvernance.

c) Les opportunités

72. Les opportunités en vue de la réduction de la pauvreté ont été identifiées sous les formes suivantes :

- le potentiel de développement de l'agriculture sous maîtrise de l'eau : cours d'eau, forages, bassins de rétention ;
- le processus d'amélioration de l'encadrement, avec l'existence de structures de renforcement des capacités;
- la dynamique de professionnalisation des acteurs (dans les zones irriguées contrairement aux zones pluviales) ;
- la disponibilité en terres cultivables,
- l'engagement des PTF,
- le développement des structures de crédit,
- le dynamisme des organisations de femmes,
- la jeunesse de la population,
- l'existence d'importantes ressources naturelles,
- l'émigration, en tant que source de transferts susceptibles d'être affectés à la consommation ou à l'investissement ;

- l'expertise disponible pour la planification du développement (PLD/PIC/PRDI : permet de circonscrire les besoins des populations), et la disponibilité d'outils (CD-SMT, GAR) aptes à améliorer les politiques ;
- le potentiel artisanal inexploité ; et
- l'existence de nombreuses initiatives de lutte contre la pauvreté et la faim (bey dundé, Habit-Africa, PRP, SAED)

73. Il y a lieu de mentionner que pour Diourbel, l'esprit de solidarité (tontines, dahira, « ndeyou Dara ⁸ », etc.) et l'organisation de la Zakat sont perçus comme une opportunité pour rendre autonomes les groupes vulnérables. Les acteurs de cette région voient comme des opportunités la présence de Touba (en tant que pôle commercial), le culte du travail chez les mourides, et l'esprit d'entreprise des Baols-Baols. Pour Tambacounda, la position géographique et l'existence d'un réseau régional d'échanges culturels, économiques et politiques (SAFRA) sont perçues comme des opportunités.

d) Les menaces

74. La liste des menaces varie d'une région à l'autre en fonction de l'environnement socio-économique. Pour les régions comme Tambacounda et Saint Louis, l'accent est mis sur les facteurs d'ordre naturel tels les changements climatiques, le péril aviaire, les inondations, les feux de brousse, l'impact négatif des industries extractives sur l'environnement. Les orientations politiques sont aussi ciblées comme des menaces du fait de leur manque de durabilité, de carences dans le suivi-évaluation ou de défaut de ciblage.

e) La vision

75. En termes de vision, les éléments les plus saillants ont trait au développement et à la modernisation de l'agriculture, avec l'atteinte de la sécurité alimentaire mais aussi à l'avènement d'un climat de paix, de sécurité et de façon plus générale à l'existence d'un développement économique dans son ensemble.

f) Les missions

76. Pour la réalisation des éléments de la vision, il est préconisé la résolution des problèmes de financement, l'accès à des équipements modernes, la promotion de la participation des femmes aux activités de production, et de façon plus générale la promotion des partenariats entre catégories d'acteurs.

2.2.3 OMD 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous »

a) Les acquis

77. Des progrès significatifs sont enregistrés pour l'accès à l'éducation pour tous, même si des écarts de performances existent entre régions. En effet, on note que :

- Diourbel apparaît faiblement scolarisée au sens classique, alors qu'un enseignement important a lieu au sein des écoles privées franco-arabes et/ou des daaras ;

⁸ Dahira : association fondée sur l'appartenance confrérique ; Ndèyou Dara : tutrice d'enfant des daaras (école coranique traditionnelle)

- Tambacounda a de faibles TBS et TAP, pour deux raisons principales : (i) le développement des infrastructures scolaires n'est pas encore à la mesure de l'étendue de la région ; et (ii) l'impact des programmes de sensibilisation pour la scolarisation des filles est encore insuffisant et le poids des mariages précoces demeure élevé.

b) Les faiblesses

78. Nonobstant la tendance générale au relèvement des taux de scolarisation qui prévaut pour toutes les régions, se présentent des problèmes transversaux, qui affectent donc toutes les zones. Il s'agit de : (i) l'insuffisante qualité des infrastructures scolaires, comme le reflètent particulièrement l'importance des abris provisoires et certaines pratiques comme le double flux, (ii) du faible encadrement du personnel enseignant, (iii) du manque de qualification pour une forte proportion du personnel, (iv) et des perturbations du système éducatif par des grèves cycliques.

79. Outre ces contraintes, il existe d'autres obstacles qui freinent de manière spécifique la scolarisation. Le manque de pièce d'état civil et les violences faites aux filles sont déplorés pour la région de Tambacounda, la « banalisation » de l'école est soulignée pour la région de Saint Louis.

80. Si les indicateurs d'accès sont bien orientés, la qualité de l'enseignement est jugée par contre préoccupante, avec le système dit du passage automatique. De même, l'absence de stratégie pour une éducation inclusive est évoquée sous différentes formes (manque de formation de base pour les handicapés, infrastructures scolaires non adaptées aux spécificités des personnes vivant avec un handicap, etc.). La faiblesse de l'implication des collectivités locales est aussi déplorée pour certaines régions (Diourbel et Tambacounda).

c) Les opportunités

81. Concernant les opportunités qui contribuent aux avancées vers l'atteinte de l'OMD2, les facteurs mis en exergue sont principalement : (i) la volonté politique qui sous-tend le renforcement de la carte scolaire ; (ii) l'existence d'un solide partenariat qui mobilise plusieurs acteurs, autour notamment du PDEF (Programme de Décennal de l'Education et de la Formation) ; (iii) l'existence de mécanismes de concertation et de dialogue réunissant les acteurs de l'école (APE, syndicats, autorités académiques, Cosydep, etc.) ; (iv) la décentralisation et la coopération décentralisée ; (v) et la forte mobilisation pour la scolarisation des filles à travers divers programmes.

d) Les menaces

82. S'agissant des menaces qui pourraient compromettre l'atteinte de l'objectif d'éducation pour tous, les crises cycliques, l'ampleur des abris provisoires, la persistance de la pauvreté, les lacunes qui affectent encore l'état civil, l'influence des médias et la promotion de contre valeurs et d'anti-modèles, mais aussi les pesanteurs socioculturelles (dont certains mouvements religieux) et l'absence d'une stratégie d'intégration des handicapés sont citées. A l'analyse, il apparaît que certaines menaces sont liées à l'accès, alors que les autres menaces sont en fait plutôt à relier à la qualité de l'enseignement.

e) La vision

83. La vision qui se dégage consiste en une scolarisation universelle, avec la gratuité des fournitures, des infrastructures de qualité, et un cadre d'équité. Il est recommandé de reformuler l'OMD sous le libellé suivant : « Assurer une éducation de qualité pour tous ».

f) Les missions

84. Pour l'avènement de cette vision, l'accent devrait être mis sur la déclaration systématique des naissances à l'état civil, l'amélioration de la qualité de l'enseignement ainsi que de la formation des enseignants, l'intégration des femmes et des handicapés, l'élimination des abris provisoires, et la réduction du taux de déperdition. Pour le cas particulier de Diourbel, la réouverture des écoles fermées (Touba) est jugée nécessaire, en même temps que l'on souhaite la diversification de l'offre d'éducation (écoles communautaires de base, daaras, écoles Franco-arabes).

2.2.4 OMD 3 : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »

a) Les acquis

85. En dehors de l'accès des filles à l'école, et du nombre des emplois femmes dans les secteurs non agricoles, il n'est pris en compte aucun autre indicateur permettant de suivre l'évolution de cet OMD.

86. Outre les progrès enregistrés depuis 2000 en termes de rattrapage du retard qu'accusaient les filles dans les différents niveaux d'enseignement, d'autres acquis sont mentionnés dans plusieurs domaines, dont notamment : (i) les secteurs de production (en particulier le maraîchage, la transformation des céréales, y compris avec les activités génératrices de revenus) où il est fait état d'une présence de plus en plus forte des femmes ; (ii) le renforcement des capacités des femmes ; (iii) l'accès à des ressources comme le crédit, mais aussi l'équipement des femmes ; (iv) l'accès des femmes à des pouvoirs de décision et dans certains corps de métiers (fonctions militaires, presse,) ; (v) l'allègement des travaux des femmes ; (vi) la parité et la reconnaissance des droits des femmes ; et (vii) le planning familial (qui est cependant cité par une seule région parmi les cinq régions visitées).

b) Les faiblesses

87. S'agissant des faiblesses, les acteurs interrogés ont pointé du doigt : (i) la persistance des traditions qui ne sont pas favorables à l'épanouissement des femmes (excision, mariages et grossesses précoces) ; (ii) l'inadéquation des programmes d'alphabétisation ; (iii) la faiblesse persistante de la représentation des femmes dans les instances de décision ; (iv) la sous-information qui fait que les femmes ne connaissent pas toujours leurs droits ; (v) la faiblesse des capacités techniques et managériales ; (vi) le fort taux d'abandon des études après le primaire ; et (vii) l'accès au financement. L'accès à la terre est mentionné une seule fois comme faiblesse à l'égard des femmes. Pratiquement tous les facteurs évoqués ci-dessus affectent les femmes quelle que soit la région, même si l'ampleur de ces facteurs est variable d'une région à l'autre.

c) Les opportunités

88. Les principales opportunités offertes aux femmes pour leur autonomisation sont : (i) la loi sur la parité ; (ii) l'existence de plusieurs programmes œuvrant à la promotion des femmes, y compris les programmes de lutte contre les mariages précoces, de maintien des filles à l'école et d'alphabétisation ; (iii) l'affirmation progressive du leadership féminin ; et (iv) la criminalisation des violences faites aux femmes.

d) Les menaces

89. S'agissant des menaces, elles relèvent notamment : (i) de la perte de valeurs (avec, entre autres, le manque de solidarité et le développement de la prostitution qui est encouragé aussi par le tourisme sexuel) ; (ii) de la dégradation de l'environnement (déforestation, feu de brousse, érosion hydrique et éolienne, ensablement de cours d'eau) qui rend la femme encore plus vulnérable ; (iii) la persistance voire le développement de maladies comme le sida, le paludisme, les fistules obstétricales ; et (iv) du degré de prévalence de l'analphabétisme. L'insécurité est aussi mentionnée pour les régions frontalières (Kolda, Tambacounda et Saint Louis) comme constituant une menace.

e) La vision

90. La vision projetée relativement à l'OMD 3 renvoie à l'image d'une femme autonome⁹, saine, indépendante (surtout économiquement, mais aussi culturellement et socialement), éduquée et formée, et vivant en harmonie dans sa cellule familiale, dans un cadre de paix, de sécurité et de durabilité. La femme chef d'entreprise, qui construit sa propre maison, est aussi projetée.

f) Les missions

91. Les voies (missions) à emprunter pour l'avènement d'un tel cadre économique, social et environnemental sont relatives : (i) à la création d'emplois et à l'amélioration de l'environnement de la production (accès au crédit, développement des secteurs porteurs dont l'agriculture, implantation d'unités industrielles, construction d'infrastructures comme les pistes de production) ; (ii) à l'éducation, à la formation et au renforcement de capacités ; (iii) à l'amélioration des conditions sanitaires et du cadre de vie (en particulier l'assainissement) ; (iv) au renforcement de l'équipement des femmes (dont pour l'allègement des travaux) ; (v) au renforcement de la synergie entre acteurs, y compris par le développement de partenariats ; (vi) au renforcement du plaidoyer (faire du lobbying auprès des hommes (chefs de familles) et des chefs religieux) pour éliminer les pesanteurs socioculturelles ; et (vii) et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. A noter que l'accès au foncier n'est pas explicitement mentionné, alors que l'on pourrait penser qu'il constitue une question prioritaire.

⁹ A noter cependant dans une des déclarations que l'autonomie en matière de prise de décision intéressant la famille est surtout voulue en cas d'absence du mari. De même l'expression « égalité des sexes » n'a pas jugée conforme à la société sénégalaise et devrait être reformulée pour mieux rendre compte de l'égalité en droit ;

2.2.5 OMD 4 : « Réduire la mortalité infantile » ; OMD 5 : « Améliorer la santé maternelle » ; et OMD 6 : « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies »

a) Les acquis

92. Au titre des acquis déclarés dans les domaines ciblés par les OMD 4,5,6 l'analyse peut être conduite en référence : (i) à la couverture et à l'accès ; (ii) à la santé maternelle et infantile, (iii) au VIH Sida et à la Tuberculose, (iv) et au paludisme. L'analyse dans ces différents domaines peut être complétée par celle sur les politiques et comportements de nature transversale.

93. Pour ce qui est de la couverture et de l'accès, il est noté : (i) le renforcement de la carte sanitaire (Hôpitaux régionaux, districts, postes de santé) avec la décentralisation des sites de prise en charge et le relèvement du plateau médical (par exemple la création d'un centre d'hémodialyse dans certaines régions) : il en a résulté une amélioration de la couverture passive (nombre d'infrastructures par habitant) ; (ii) le renforcement des structures de formation et de centres de conseil ADO, contribuant ainsi au renforcement des capacités des acteurs ; (iii) le renforcement de la logistique roulante et de la chaîne de froid : ambulances, véhicules, Motos, chaînes de froid, capacité d'évacuation par voie aérienne pour régions reculées ; (iv) l'amélioration de l'accès aux médicaments, dont avec l'implantation des pharmacies régionales d'approvisionnement et le développement des pharmacies privées ; (v) l'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes du 3ème âge (plan sésame) ; (vi) l'existence d'une prise en charge médicale.

94. Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, les progrès rapportés consistent en : (i) la réduction de la mortalité maternelle et aussi de la mortalité infanto-juvénile ; (ii) la gratuité de la césarienne ; (iii) la présence du programme « Badiounougokh » ; (iv) la réalisation de progrès dans la planification familiale et d'accouchements assistés (Région de Saint Louis) ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle et pondérale des enfants (pour la région de Kaolack, 1% seulement des enfants de 0-11 mois se trouve dans une situation critique) ; (vi) l'amélioration du niveau de sensibilisation des femmes sur la santé maternelle et infantile ; (vii) la hausse du taux d'accouchement assisté ; et (viii) les interventions du PRN (nutrition et mortalité infantile).

95. Concernant le VIH Sida, la tuberculose et le paludisme, sont enregistrés comme acquis : (i) la faiblesse du taux de prévalence du SIDA pour Diourbel, au moment où le niveau de ce taux est jugé élevé à Tamba et donc perçu comme une faiblesse ; (ii) la faiblesse du taux de prévalence de la tuberculose pour Diourbel et Saint Louis ; (iii) la gratuité des tests du VIH ainsi que des ARV et des antituberculeux ; (iv) le faible coût du test pour la tuberculose ; (v) l'amélioration du taux de détection de la tuberculose (pour Kaolack, il est passé de 43% en 2009 à 53% en 2011) ; (vi) l'amélioration du taux de guérison de la tuberculose (pour Kaolack, il est passé de 63% en 2009 à 87% en 2011) ; (vii) la forte baisse de l'incidence du paludisme ; (viii) la gratuité des tests du paludisme ; et (ix) la couverture universelle en MILDA.

96. Dans le domaine général de la santé, il existe des orientations politiques et des comportements facteurs de progrès dont il faut tenir compte. On peut notamment citer à ce titre : (i) les programmes d'amélioration de l'accès à l'eau potable (en milieu rural) ; (ii) l'implication de certaines collectivités locales ; (iii) le développement de la communication / sensibilisation (VAD) ; (iv) l'harmonisation des interventions ; (v) la densification du dispositif communautaire ; (vi) l'existence de bonnes orientations stratégiques (approche multi-secteurs) ; (vii) l'existence du partenaire stratégique qu'est le Fonds mondial ; et (viii) les interventions intégrées dans les 3 programmes relatifs au sida, au paludisme, et à la tuberculose.

b) Les faiblesses

97. S'agissant des faiblesses qui prévalent dans la dimension santé des OMD, elles sont susceptibles d'être classées selon qu'elles affectent les ressources humaines et leurs modes de gestion, la carte sanitaire en rapport avec le plateau technique, la logistique, les approvisionnements, la mise en œuvre des engagements de l'Etat et des Collectivités locales, et enfin les autres orientations politiques et comportementales.

98. Au titre des insuffisances relatives aux ressources humaines et à leur gestion, on note principalement : l'insuffisance de personnel qualifié (surtout celui recruté par les collectivités locales) et l'insuffisance de la supervision, la faiblesse de la formation continue, les grèves incessantes accompagnées de la rétention des données comme moyen de pression syndicale, et le départ d'agents ayant bénéficié de formations adéquates vers d'autres structures plus attractives en terme de rémunération, ce qui aggrave le déficit en personnel qualifié.

99. Concernant les faiblesses relevées au niveau du plateau technique et de façon plus générale à la carte sanitaire, il s'agit particulièrement de l'insuffisance des équipements et matériel (par exemple concernant les services de radiologie et de laboratoires, de l'absence de centre d'appareillage orthopédique...) et de la mauvaise répartition des infrastructures sanitaires. La région de Tambacounda est particulièrement concernée car caractérisée par l'enclavement, la dispersion du peuplement humain avec l'existence de faibles densités en certains endroits et la mauvaise qualité du réseau routier. Elle souffre aussi de l'absence de certaines spécialités comme la cardiologie, l'urologie, la neurologie, etc.

100. Les lacunes dans les domaines de la logistique ainsi que des approvisionnements portent respectivement sur le manque d'ambulances, de véhicules de liaison et de motos et sur l'existence de ruptures qui affectent la disponibilité de médicaments et de sang.

101. Au titre de la mise en œuvre de certains engagements, les manquements signalés concernent les remboursements de la prise en charge du plan Sésame, le versement à bonne date des fonds de dotation des Collectivités Locales, et l'application de la gratuité de certains actes médicaux (Sésame, Césarienne, antirétroviraux).

102. Les autres orientations politiques ou comportementales qui nuisent au développement de la santé sont : (i) les implications insuffisantes de la part de l'Etat (insuffisance de la dotation budgétaire pour la santé) et des collectivités locales, ainsi que la faible appropriation des populations de leur propre santé ; (ii) l'existence d'autres lacunes dans les politiques et les comportements comme : l'insuffisance de la sensibilisation sur l'espacement des naissances à

l'origine du faible taux de recours à la planification familiale, la faible implication des hommes dans le planning familial ; (iii) les croyances socioculturelles (surtout par rapport à la planification familiale) aggravées par une communication insuffisante, le faible pouvoir de décision des femmes par rapport à leur propre santé ; (iv) l'absence de couverture sociale des personnes vivant avec un handicap, le retard dans la mise en œuvre de la LOS (carte d'égalité des chances, prise en charge sanitaire...) ; (v) l'absence de prise en charge de la santé environnementale (effets de l'environnement sur la santé humaine) ; (vi) la faible décentralisation de la lutte contre la tuberculose (insuffisance de l'accès à l'offre de services) ; (vii) le ciblage défectueux au plan géographique qui entraîne des déséquilibres dans les indicateurs selon les zones (le département de Saint-Louis tire le reste de la région) ; (viii) le manque de suivi des activités / irrégularités des supervisions (non planification des activités dans les structures de santé) (ix) le déficit d'appropriation des programmes (défaut de stratégies de pérennisation) ; (x) les mauvaises pratiques d'hygiène ainsi que la méconnaissance / négligence des parents ; (xi) l'insuffisance de la couverture géographique des mutuelles ; et (xii) l'absence de données de certaines structures privées ;

103. Toutes les faiblesses évoquées ci-dessus se conjuguent pour entretenir encore : (i) des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile élevés ; (ii) des difficultés à maintenir les acquis (taux de prévalence du VIH-SIDA) ; (iii) la faiblesse de l'accès à l'offre de soins et aux intrants ; (iv) le faible taux de couverture vaccinale, surtout pour une région comme celle de Tambacounda qui connaît l'un des plus faibles taux du Sénégal (région vaste, habitat dispersé, transhumance) ; et (v) la malnutrition.

104. Le degré d'utilisation des TIC constitue aussi une faiblesse notoire qui empêche de tirer profit des multiples possibilités que celles-ci sont capables d'offrir.

105. Au total, la longue liste des faiblesses dont se sont plaint les acteurs et les populations illustre, si besoin en était, l'ampleur des défis qui restent posés pour l'atteinte des OMD 4,5 et 6 en particulier, et de façon plus générale pour la satisfaction des besoins en services de santé.

c) Les opportunités

106. Les opportunités que les acteurs devraient mettre à profit pour renforcer les acquis liés aux OMD 4, 5,6 ont été identifiées comme étant essentiellement : (i) le fort engagement des PTF (Partenaires techniques et financiers) au profit de la santé (le retrait des PTF est cependant avancé pour une région comme Saint Louis), mais également de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que d'autres acteurs (telle l'UFR Santé de l'UGB qui a tissé des partenariats, sur la formation et la recherche opérationnelle) ; (ii) l'existence de l'Initiative de Bamako ainsi que le développement des mutuelles de santé ; (iii) la décentralisation des ARV ; et (iv) la priorité aujourd'hui accordée à la Planification Familiale.

d) Les menaces

107. Les menaces qui guettent le secteur de la santé sont de diverses natures. Au titre des menaces d'ordre comportemental, l'on peut mentionner : les pesanteurs socioculturelles pouvant freiner l'amélioration de la santé maternelle (femmes ne voulant pas accoucher dans les structures sanitaires) et participant à la non maîtrise de la fécondité, l'émergence (ou plutôt l'expansion) de certains phénomènes tels que la prostitution et l'homosexualité, les

b) Les faiblesses

139. Les jeunes ont souligné les principales faiblesses ayant trait au clientélisme politique, à l'absence de synergie entre les structures d'appui aux jeunes, à l'absence d'harmonisation des interventions des structures d'appui aux jeunes, à l'insuffisance des moyens d'accompagnement de la compétence transférée aux collectivités locales, à la mise en œuvre de projets et programmes non adaptés aux besoins des jeunes, à la non prise en compte des préoccupations des jeunes dans l'élaboration des projets et programmes, au manque d'implication des services déconcentrés dans le choix des jeunes porteurs de projets, au manque d'implication des organisations de jeunes dans la prise de décision, à la non pertinence du choix des jeunes porteurs de projets (le choix est souvent influencé par l'appartenance politique) et au déroulement de projets orientés politiquement non pérennes (faiblesse de l'OFEJBAN/AJEB).

c) Les opportunités

140. Les opportunités réelles sont l'environnement réglementaire favorable, l'existence d'une lettre de politique sectorielle pour les jeunes, la décentralisation en matière de la compétence « Jeunesse, sport et loisir », la Charte africaine de la jeunesse, la jeunesse de la population, la forte dynamique organisationnelle des jeunes, le taux de scolarisation en évolution favorable et la disponibilité de nombreux PTF (UE, UNICEF, AFD, USAID, FNUAP).

d) Les menaces

141. Le groupe des jeunes a mis en évidence des menaces relatives à la faible capacité des organisations de jeunes (ressources humaines et financières limitées), à la politisation de l'environnement économique du pays, aux effets de la crise économique qui perdure, à la méconnaissance de certains instruments juridiques dédiés aux jeunes, à l'instabilité politique et sécuritaire sous régionale, au développement de modèles non appropriés (exemple des lutteurs), au chômage endémique des jeunes, aux problèmes environnementaux (réchauffement climatique, inondations fréquentes, non accès à l'eau potable, insalubrité de l'environnement), à la discrimination basée sur le genre, et à l'urbanisation sauvage et galopante en liaison avec l'exode rurale avec ses conséquences sur la promiscuité et les problèmes de transport.

e) La vision

142. La vision des jeunes privilégie une scolarisation universelle assurée, une autosuffisance alimentaire assurée, une santé pour tous, une bonne gouvernance dans la gestion des projets, le développement durable (en particulier un accès à l'énergie renouvelable pour tous, une bonne politique de gestion et de recyclage des ordures, une amélioration des infrastructures), un respect des droits humains (respect des droits de l'enfant, égalité des chances pour tous, implication des jeunes aux IPD), un emploi assuré et une santé pour tous (une couverture médicale universelle, zéro cas de mortalité maternelle et infantile).

143. Vision des jeunes : un Sénégal où tous les jeunes sont sains, bien éduqués, avec un emploi assuré dans un environnement durable.

groupe des femmes, doit être renforcée par plus de femmes aux instances de décision, voire, une femme Présidente de la République, plus de démocratie et une fiscalité moins lourde.

f) Les missions

133. La vision suppose pour sa réalisation des actions et programmes selon différents domaines. Pour le système sanitaire, il s'agit de mettre en place un système de santé performant, relever le plateau technique des structures de santé, recruter un personnel qualifié pour la santé, rendre les soins gratuits, veiller à la mise en place du système sanitaire et son suivi et alléger le coût de la chimiothérapie.

134. Pour appliquer une bonne gouvernance, il faut promouvoir les valeurs civiques et citoyennes, redistribuer équitablement les fruits de la croissance, gérer judicieusement les ressources du pays, lutter contre le détournement des deniers publics, prendre des mesures pour rendre la gestion publique plus transparente, vulgariser les textes sur les droits des citoyens, faire un plaidoyer pour une bonne gestion des biens publics et inciter les femmes à s'investir dans la politique.

135. En vue de faciliter la mobilité de la population, il faut accroître et moderniser les systèmes de transport, augmenter et diversifier les réseaux de transport. Par ailleurs, renforcer la qualité de l'éducation équivaut à renforcer, entre autres, les capacités des enseignants, à recruter un personnel qualifié, à encadrer l'éducation des enfants et à inciter les femmes à accéder aux filières scientifiques.

136. Dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, il faut financer de grands projets agricoles à l'échelle nationale, augmenter la production agricole par la modernisation du secteur, inciter l'Etat à mieux s'impliquer dans le secteur agricole et mécaniser davantage l'agriculture.

137. L'avènement d'une société juste et équitable doit nous encourager à corriger les inégalités en développant des stratégies pertinentes de promotion des groupes vulnérables, des minorités, des sans voix et en rendant plus accessibles aux femmes, les opportunités financières. Enfin, instaurer la paix et la sécurité est un impératif pour un développement durable.

2.3.2 Groupe des jeunes

a) Les acquis

138. Le groupe des jeunes a souligné plusieurs acquis avec la construction d'importantes infrastructures routières, l'élaboration d'un document de planification, la promotion de la bonne gouvernance et la réalisation de nombreux projets et programmes. Parmi ceux-ci, on peut noter la mise en œuvre de projets agricoles d'envergure (REVA, GOANA), la création d'agences pour l'emploi des jeunes, l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, la formulation d'un projet de promotion des jeunes (PPJ). En micro-finance, une réelle promotion a été réalisée dans ce domaine et des fonds d'investissement pour le financement des jeunes (FNPI) ont été créés. De même, la formation professionnelle des jeunes et la promotion des droits de l'enfant ont été renforcées.

b) Les faiblesses

126. Les faiblesses notées, relativement aux activités et programmes en direction des femmes, ont trait à la stigmatisation persistante pour les porteuses de VIH, le détournement d'objectifs, le non respect des engagements, la politisation des programmes destinés aux femmes, la distribution inéquitable des ressources et le manque d'engagement et d'appropriation par un leadership féminin.

127. Par ailleurs, le système éducatif est jugé non inclusif et il est à déplorer la baisse du niveau des élèves, la non homologation des garderies communautaires, l'utilisation de volontaires et contractuels et l'existence d'infrastructures souvent inaccessibles et cela aussi bien pour la santé que pour l'éducation. De même, les différents programmes agricoles mis en œuvre manquent parfois de pertinence, et souffrent aussi du non accompagnement des producteurs et exportateurs de produits agricoles.

c) Les opportunités

128. Afin d'encourager l'autonomisation des femmes et les autres aspects d'OMD 3, le dynamisme des organisations féminines, la disponibilité des terres, de l'eau, de forêts au niveau national, l'exploitation plus effective de l'énergie solaire doivent être mis à profit. Cela va permettre de valoriser davantage le cadre institutionnel actuel marqué par la Loi sur la parité, l'implication des OSC, l'adoption de la loi CEDEF (Parité Maputo).

d) Les menaces

129. Le groupe des femmes a insisté, à ce niveau, sur la propagation du VIH, la prolifération de plusieurs autres maladies, la pauvreté galopante, la déperdition des jeunes, l'appauvrissement des femmes, les mariages forcés, les grossesses précoces, le non accès des OSC aux postes électifs et les obstacles socioculturels.

e) La vision

130. Le système sanitaire amélioré doit rechercher une santé de la reproduction maîtrisée, veiller qu'aucune femme ne perde la vie en la donnant, atteindre une prévalence zéro du VIH, un meilleur accès de tous aux soins de santé de qualité et parvenir à l'élimination des maladies contemporaines. Concernant l'éducation, sa généralisation doit conduire, dans des meilleurs délais, à la scolarisation totale des garçons et filles.

131. Pour la réalisation d'un cadre de vie sain, les autorités doivent s'efforcer de manière à assurer à chaque sénégalais un toit, l'eau et l'électricité dans tout le pays et prévenir toute inondation. Elles veilleront au désenclavement total du pays en modernisant notre système de transport par la construction d'infrastructures routières, ferroviaires et maritimes de bonne qualité.

132. Dans le cadre de la recherche de l'autosuffisance alimentaire, le panier de la ménagère sera enrichi et la mécanisation de l'agriculture renforcée. En matière d'emploi des jeunes, les mères de famille que sont la plupart des femmes souhaitent des actions efficaces pour résorber le sous-emploi et le chômage qui caractérisent le quotidien des jeunes. La bonne gestion de la vie économique et sociale de la nation nécessite la bonne gouvernance. Celle-ci, pour le

écosystèmes ; (iii) un cadre de vie amélioré ; (iv) des comportements plus responsables des populations et des collectivités locales ; et (vii) l'accessibilité énergétique.

f) Les missions

123. Les axes préconisés pour tendre vers les visions déclinées sont articulés autour : (i) de la gestion durable des déchets, des eaux usées et pluviales ; (ii) de l'inculcation d'un comportement citoyen aux populations ; (iii) du renforcement des synergies, de la concertation et des partenariats, avec des financements conséquents, de manière à inscrire tous les acteurs concernés dans une dynamique de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ; (iv) du renforcement de la communication (mise en œuvre des programmes IEC) ; (v) du renforcement des actions de planification et de régulation (avec l'adoption et l'application rigoureuse de textes législatifs et réglementaires adaptés), en commençant par la mise à jour de tous les instruments et documents de planifications (PUH, RRA, PRDI, PLHA, PIC, PLD) ; (vi) de l'augmentation du personnel forestier et de la mobilisation de toutes les ressources humaines requises ; (vii) de la vulgarisation des énergies renouvelables ; (viii) de la promotion de l'économie d'énergie ; (ix) de la gestion intégrée des ressources en eau et des terres ; (x) du recours à des pratiques agricoles compatibles avec la stabilisation des écosystèmes ; (xi) de l'élaboration d'un nouveau code foncier ; (xii) de la mise en place d'un système d'alerte précoce fonctionnel dans le domaine de l'environnement (SIG fonctionnel) ; et (xiii) la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

2.3 Les consultations nationales

124. Compte tenu des priorités exprimées par les différents groupes, et de leurs caractères spécifiques, les 7 focus groupes organisés se sont concentrés sur les OMD 1, 3 et 6. Les femmes et les Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) se sont penchées sur les OMD 3 et 6 qui concernent respectivement le genre et les personnes en situation de vulnérabilité, alors que les autres groupes (Presse, Religieux, Jeunes, Parlementaires et Handicapés) ont réfléchi sur l'OMD 1.

2.3.1 Groupe des femmes

a) Les acquis

125. Dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des progrès notables ont été réalisés par le Sénégal. Plusieurs femmes ont eu accès aux instances de décision au niveau des institutions. Dans le domaine de l'éducation, on peut citer de nombreuses actions qui ont permis de scolariser et de maintenir un nombre important de filles dans les écoles. Entre autres acquis, il y a la loi sur la parité qui a été promulguée au Sénégal, l'intégration des femmes dans l'armée et la gendarmerie, la prise en charge des époux et enfants des femmes salariées, le financement de plusieurs activités des femmes ayant permis la valorisation du secteur agricole, l'implantation des cases des tous petits, le développement des activités en matière de santé reproductive et un meilleur accès à l'eau potable.

(comme la SUNEOR dans un quartier de Diourbel). Est également mentionnée la vétusté des équipements des forages.

118. Au titre de la réduction de la perte de biodiversité, le braconnage (pour la région de Tambacounda) et la mauvaise utilisation des pesticides ont été identifiés comme des faiblesses.

119. Par rapport à l'amélioration sensible de la vie des personnes habitant dans des taudis, les difficultés qui sont rencontrées relèvent généralement de la mauvaise politique d'urbanisation avec l'absence de dispositif adéquat pour la collecte et la gestion des ordures (dépôts sauvages, absence d'incinérateur, etc.), la mauvaise implantation des établissements classés (scieries, ateliers, dépôts de gaz, station d'essence), l'absence de PDA pour certaines communes, le non respect des POAS,

c) Les opportunités

120. Les opportunités identifiées en faveur du développement durable reposent essentiellement sur les éléments suivants : (i) l'engagement des PTF en faveur de la protection de l'environnement (encore que certains acteurs affirment constater un retrait de ces derniers des programmes de reboisement), contribuant à l'établissement de multiples partenariats ; (ii) la mobilisation des Collectivités locales ainsi que des organisations de base, avec l'existence de cadres de concertation et de plusieurs programmes axés sur la question de l'environnement ; on peut citer à ce titre: la plateforme régionale des acteurs de l'eau, d'Hygiène et de l'assainissement et les projets environnementaux, hydrauliques et d'assainissement financés par le PNDL ; (iii) l'existence d'outil de planification (PDA, PLD, PIC, PAER) ; (iv) le développement de l'écotourisme ; (v) le développement des radios communautaires, ainsi que l'existence de sites régionaux d'informations ; (vi) la coopération décentralisée, avec notamment la promotion de l'agro-écologie ; et (vii) l'existence de structures financières décentralisées.

d) Les menaces

121. Les menaces qui pèsent sur l'environnement sont essentiellement liées : (i) à la salinisation des terres, aux inondations, à la sécheresse, et à la surexploitation des forages ; (ii) à l'expansion des activités agricoles (mauvaises pratiques agricoles) et pastorales (surpâturage) ; (iii) au non respect de la réglementation de techniques de pêche (filets de petites mailles) ; (iv) à l'expansion urbaine ; (v) à la déforestation, aux feux de brousse et à l'érosion des sols, et à l'exploitation abusive des carrières ; (vi) aux différentes formes de pollution ; (vii) au changement climatique ; et (viii) aux périls acridien et aviaire.

e) La vision

122. Les visions sont déclinées de façon concise ou détaillée. Ainsi, pour Kaolack, il est souhaité de rendre la « région propre, accueillante et verte » et pour Saint Louis, « un environnement harmonieux et durable ». Pour les autres régions, les visions sont décrites selon plusieurs axes, à savoir précisément : (i) un système d'assainissement performant, avec le traitement adéquat de toutes les sortes de déchets ; (ii) la gestion rationnelle des ressources naturelles, avec l'aménagement des forêts, la préservation de la biodiversité et des

2.2.6 OMD 7 : « Préserver l'environnement »

a) Les acquis

114. Les acquis enregistrés en matière de promotion d'un environnement durable consistent principalement en : (i) des actions de reboisement et de préservation de l'environnement ; (ii) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice à la préservation de l'environnement : code de l'environnement (qui comporte la systématisation des études d'impact environnemental), code de l'eau, code l'hygiène, code forestier, etc.), y compris l'existence de conventions locales ; (iii) l'existence d'initiatives locales pour la préservation de l'environnement (projets de foyers améliorés, etc.) ; (iv) la mise en place d'un comité régional sur les changements climatiques ; (v) l'élaboration de plans d'aménagement des mises en défens ; (vi) la mise en place par le PNDL d'un comité de suivi environnemental ; (vii) l'existence d'importants programmes œuvrant à l'amélioration de l'accès à l'eau (en milieu rural, le taux d'accès est passé de 72% à 87% entre 2008 et 2011) et à l'assainissement ; et (viii) l'engagement des PTF qui apportent leur soutien à plusieurs programmes.

b) Les faiblesses

115. Les faiblesses qui s'opposent à l'atteinte de l'OMD7 peuvent être classées en fonction de cibles retenues pour cet OMD. Ainsi, en matière d'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes et d'inversion de la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles, on retiendra : le manque de coordination des interventions, la faiblesse des financements (surtout des OCB), l'absence de suivi des projets, et l'absence d'évaluation ou la non prise en compte des principes de développement durable dans certains documents de planification (cas de la région de Tambacounda pour laquelle sont soulignées l'absence d'évaluation et de réactualisation du plan régional de développement intégré (PRDI) en place depuis 2006 et l'absence d'évaluation et de réactualisation du schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) depuis 1997).

116. Relativement à la gestion des ressources naturelles, il est déploré l'occupation anarchique des bas-fonds et du littoral, l'exploitation anarchique des carrières de sable, le manque de suivi des activités de reboisement, la faiblesse des effectifs d'agents forestiers, l'insuffisance des pépinières, le manque d'engagement des jeunes sur les questions environnementales, la déforestation continue et l'érosion hydraulique persistante. L'orpaillage est aussi cité pour la région de Tambacounda comme néfaste à l'environnement, de même que les plantes aquatiques envahissantes.

117. S'agissant de la réduction de moitié du pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base, les faiblesses déclarées ont trait à la mauvaise qualité des eaux (salinité des eaux (nappe) ou taux de fluor élevé) dans des régions comme Kaolack ou Diourbel, à la profondeur des nappes (mentionnée pour Kaolack), à la faible couverture des réseaux (SDE, ONAS) en milieu urbain, à l'insuffisance d'infrastructures (surtout d'assainissement : latrines, canaux, centres de transfert et décharge des OM), au manque d'eau potable dans certaines zones, et à la pollution des eaux par des unités industrielles

conditions dans lesquelles se fait l'exploitation traditionnelle des mines d'or, l'insuffisance d'information des populations, la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le sida, et la tendance au délaissement de la prévention par manque de ressources.

108. Au titre des orientations politiques, l'attention est attirée sur: l'absence de réglementation de la médecine traditionnelle, le manque de suivi de l'approche tutorat, le déficit en ressources (infrastructures, équipement, humaines, financières), la mal gouvernance au niveau des structures sanitaires, la perméabilité des frontières au plan sanitaire aggravée par le climat d'insécurité (autrement dit : absence de prise en charge de la santé transfrontalière, ou défaut d'harmonisation entre Etats), la faiblesse de l'apport des autres secteurs au développement de la santé (eau, assainissement, route, moyens de transports, la santé n'étant pas isolée des autres secteurs.

109. D'autres types de menaces sont signalés comme les risques de catastrophes naturelles jugés élevés, les conflits et crises. On estime également par ailleurs assez préoccupant les tendances qu'affichent les maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.), sans oublier que certains acquis sont jugés précaires.

e) La vision

110. Les éléments de vision sont déclinés différemment selon les rapports de région. L'opérationnalité et l'accessibilité du système de santé, la baisse substantielle de la mortalité maternelle, néonatale, et infantile, un fort taux de recours aux méthodes contraceptives, et l'aboutissement de la lutte contre le VIH (avec un taux de prévalence du VIH inférieur à 0,5%, zéro enfant infecté au VIH/Sida, disponibilité des ARV au niveau des postes de santé) constituent les éléments de déclinaison de la vision du secteur de la santé dans un des rapports (Kaolack).

111. Dans une autre région (Diourbel), la vision est centrée autour de « L'adhésion de toutes les familles à une mutuelle de santé, l'effectivité du plan sésame, la promotion des bonnes pratiques pour le maintien du bien-être (physique, nutritionnel, environnemental, socioculturel, etc.), un système de santé renforcé, répondant correctement à une demande bien organisée, et une gouvernance sanitaire renforcée ».

112. Pour Saint Louis, la vision est ainsi projetée : « Un système sanitaire inclusif, performant et accessible à tous points de vue », cependant que pour la région de Tambacounda, la vision est déclinée de façon comparables à celles de Kaolack et Diourbel, l'accent étant mis sur « Des infrastructures sanitaires en qualité et en quantité sont construites, un plateau technique régional de qualité est opérationnel, les collectivités locales sont bien impliquées dans la prise en charge de la santé, etc.).

f) Les missions

113. Elles sont conçues dans une logique de réponse aux faiblesses constatées et en vue de contribuer à l'avènement des visions projetées par les différentes régions étudiées. Il s'agit en particulier d'assurer la disponibilité des équipements et d'infrastructures de qualité, de renforcer la carte sanitaire ainsi que la dotation en ressources humaines, mais aussi de redresser certaines orientations politiques.

f) Les missions

144. Les principales actions envisagées pour appuyer la vision consiste à : (i) promouvoir les droits humains en créant une justice de proximité et en vulgarisant davantage une culture des droits humains ; (ii) construire des infrastructures éducatives adaptées ; (iii) industrialiser l'agriculture, former des agriculteurs sur les nouvelles technologies de production, financer le secteur primaire, moderniser le secteur primaire, faciliter l'accès au foncier pour les paysans, (iv) renforcer le système sanitaire, et accéder à une couverture médicale universelle pour tous, exonérer le ticket de consultation médicale, construire et équiper des hôpitaux, renforcer le personnel sanitaire ; (v) appuyer l'entrepreneuriat des jeunes (accès au financement, créer des fonds d'appui pour l'entrepreneuriat jeune, faciliter la création d'entreprise, financer et appuyer l'organisation de jeunes) ; et (vi) promouvoir la bonne gouvernance (impliquer les jeunes dans les IPD, réduire le mandat présidentiel à 5 ans).

2.3.3 La presse

a) Les acquis

145. Des acquis sont mis en évidence selon différents domaines. Dans l'agriculture, ce sont : l'existence de structures d'appui à l'agriculture (ISRA, ITA, FIARA), l'existence de programmes (plan REVA, GOANA), les aménagements hydro agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal, l'engouement autour de l'agriculture. Au niveau de l'élevage, il y a l'insémination artificielle, l'organisation des acteurs et la réduction de la dépendance pour l'approvisionnement du marché national (cas de la Tabaski 2012). Pour le tourisme, il a été mis à profit le développement des TIC et l'existence d'infrastructures hôtelières.

b) Les faiblesses

146. Les faiblesses soulignées sont le manque de suivi des programmes, le manque d'intégration dans le système (ISRA, ITA), le manque de valorisation des résultats de la recherche, le mauvais ciblage des acteurs, l'instabilité institutionnelle (cas des remaniements ministériels fréquents dans le secteur), l'insuffisance de circuits de commercialisation, l'absence d'infrastructures de conservation, la non adhésion des populations par suite de l'insuffisance de communication, l'insuffisance de terres emblavées. De façon spécifique, pour l'élevage, les acteurs de la presse ont décrié le conflit entre (éleveurs, agriculteurs), le manque d'organisation des acteurs, l'insécurité (vol de bétail), l'insuffisance de couloirs de transhumance (zones de parcours), l'absence d'enclos modernes (système extensif) et la faible utilisation de l'engrais.

c) Les opportunités

147. De nombreuses opportunités ont été mises à jour comme la disponibilité des terres cultivables, de l'eau et de main-d'œuvre, la diversification de l'agriculture, les ressources animales, la modernisation de l'agriculture, la valorisation du commerce local, la valorisation des productions (agricoles et laitières), la position géographique du pays, et l'aide publique au développement (partenaires).

d) Les menaces

148. La presse met à ce niveau le doigt sur l'exode rural, l'agrobusiness, le péril acridien, la forte urbanisation (Niayes), la spécialisation des productions agricoles, le développement de la monoculture arachidière, l'enclavement des zones de productions, la faible organisation des acteurs, l'exportation de la production brute, les OGM (maïs, coton), et la faible valorisation des producteurs.

e) La vision

149. La vision préconisée repose sur une autosuffisance alimentaire, une agriculture moderne (mécanisation, commercialisation, et exportation de la production), une effectivité de la couverture sanitaire, une éradication des maladies comme le paludisme, la tuberculose, les autres maladies tropicales et le SIDA, un accès à l'éducation de qualité pour tous, plus d'autonomisation des femmes, un accès universel à l'eau, une gestion durable, une valorisation des déchets et la préservation des ressources naturelles.

150. Vision pour la presse : *Assurer pour tous une alimentation suffisante, un système de santé et d'éducation de qualité, plus d'autonomisation des femmes et un environnement durable.*

f) Les missions

151. La mission adossée à la vision comprend les actions suivantes : améliorer l'accès au crédit ; encadrer, organiser les producteurs ; améliorer l'accès des femmes aux instances de décision ; adopter une politique agricole adéquate ; construire, réhabiliter les infrastructures sanitaires ; former un personnel sanitaire de qualité ; sensibiliser la population sur les questions majeures de santé ; vulgariser la loi sur la parité ; appliquer la LOASP ; créer et réhabiliter plus de forages ; intensifier le réseau de distribution d'eau potable ; appliquer les conventions sur l'environnement ; assurer l'emploi pour tous ; développer la formation technique et professionnelle ; améliorer la communication (moyen, plaidoyer) ; combattre la migration clandestine et la fuite du cerveau ; lutter contre la drogue ; réduire la cherté de l'habitat ; combattre l'insécurité et la violence ; promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre toute forme de corruption.

2.3.4 Groupe des religieux

a) Les acquis

152. Une forte sensibilisation pour le retour vers l'agriculture a été opérée au niveau des populations avec des projets comme la GOANA, le plan REVA. Les prix de l'arachide au producteur ont connu des augmentations, lesquelles ont contribué à motiver davantage les producteurs. Pour faire face aux inondations, des actions ont été menées de façon à soulager les populations concernées (plan JAXAAY). Dans le cas des infrastructures, il faut souligner l'amélioration du réseau routier, la construction d'écoles, la réalisation de forages, la construction de districts sanitaires et la création de bassins de rétention. Sur le plan social, pour contribuer à la couverture médicale du troisième âge, le plan Sésame a été mis en place, et l'éducation a connu des progrès avec l'augmentation du TBS.

b) Les faiblesses

153. Les acquis dans différents domaines demeurent faibles. Le choix des politiques menées jusqu'à présent est contestable. Les choix stratégiques sont généralement peu respectés et les politiques publiques ne font pas l'objet d'un bon suivi. Il en découle, entre autres, la mauvaise utilisation des ressources financières et une répartition inégale des fruits de la croissance économique, un niveau d'instruction insuffisant et des infrastructures insuffisantes. La politique d'emploi est jugée inefficace et des bas salaires sont pratiqués dans une large mesure. Les religieux trouvent que la définition de la pauvreté ignore plusieurs réalités locales et estiment que la pauvreté persiste et s'élargit régulièrement.

c) Les opportunités

154. Les opportunités sont nombreuses et variées en passant des ressources humaines aux ressources halieutiques, sans oublier le génie créateur des sénégalais, le dynamisme du secteur artisanal et du secteur informel. De nouvelles pistes jusqu'ici inconnues méritent d'être mieux explorées telles que la finance Islamique, l'aumône obligatoire (Zakat), et l'éducation non formelle (Daaras).

d) Les menaces

155. En plus de la dégradation de l'environnement, la principale menace est la perte progressive des valeurs morales avec la dégradation des mœurs caractérisée par la corruption, la prostitution, la délinquance juvénile et la dislocation des liens familiaux.

e) La vision

156. Sur le plan économique, les pistes à explorer ou à renforcer sont la gestion islamique des finances, la gestion équitable des ressources, des biens, et l'absence de corruption. L'essor économique proviendra d'une stabilité économique et sociale, d'une croissance économique plus forte et plus réductrice de pauvreté, d'une disponibilité permanente et d'une plus grande accessibilité à l'énergie, d'une autosuffisance alimentaire et d'un plus grand dynamisme à l'exportation, et d'une agriculture en bonne santé.

157. Un cadre de vie sain qui engendre moins de stress et protecteur de l'environnement sera encouragé. La population sera mieux éduquée avec l'instauration de l'éducation pour tous et le zéro d'analphabète. La santé pour tous sera concrétisée à travers un accès à la santé universelle, à la réduction de la mortalité infantile et à la réduction à son minimum possible de la mortalité.

158. La vie sociale sera moralisée à travers une vie conduite davantage selon les normes et valeurs morales religieuses, un changement réel de comportement, une recherche d'une meilleure harmonie dans la société et d'une diminution drastique de la corruption.

159. La vision repose ainsi sur *la primauté de l'éthique et de l'équité dans la gestion des affaires avec une vie sociale moralisée dans un cadre de vie sain permettant une croissance économique durable par une population bien éduquée et en bonne santé.*

f) Les missions

160. Pour réaliser cette vision, il faut privilégier une gestion transparente et une meilleure répartition des ressources, et des revenus. Une deuxième priorité est la redynamisation du secteur primaire, notamment le secteur agricole, par une définition d'une politique agraire fiable, le recrutement des sortants des écoles de formation agricole, le renforcement des capacités, l'accès plus facile à la terre, le freinage de l'exode rural, la gratuité de l'engrais, la facilitation de l'accès au matériel agricole et le respect des accords de pêche.

2.3.5 Groupe des handicapés

a) Les acquis

161. Lors de la revue des OMD, le groupe des handicapés, a considéré les résultats positifs dans le domaine agricole qui sont issus de la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole, les projets initiés comme la GOANA, le plan REVA, la promotion du consommateur local. Pour la santé, les handicapés ont souligné notamment, la couverture médicale universelle. Ils ont constaté que d'une manière générale la vie des sénégalais a été améliorée avec les différentes actions que sont les bourses de sécurité familiale, l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes au financement, les infrastructures modernes, l'accès à l'électricité, l'accès à la formation et le renforcement des capacités des acteurs à la base.

b) Les faiblesses

162. Les handicapés ont déploré le manque d'eau potable, la malnutrition et l'insuffisance d'assainissement. D'autres difficultés sont aussi notées à savoir, le détournement d'objectif dans la gestion des ressources publiques, la non application de la loi d'orientation sociale, la mauvaise répartition des ressources, l'inefficacité dans l'utilisation des ressources, l'insuffisance de l'information économique, le non respect des engagements de l'Etat, le manque de synergie entre les programmes et la non implication de certaines couches sociales.

c) Les opportunités

163. Les opportunités sont multiples et diversifiées. Elles concernent d'une part le cadre institutionnel dont l'adoption de la loi d'orientation sociale, la SNDES, la stabilité du pays, la loi sur la parité, la Convention internationale du droit des handicapés et d'autre part les potentialités du pays dont l'abondance des ressources humaines, les nombreuses terres cultivables, et l'exploitation de la verte Casamance.

d) Les menaces

164. Les menaces sont la persistance des maladies, l'individualisme (manque de solidarité), la non maîtrise de l'eau, les difficultés d'accès aux terres cultivables et la demande sociale grandissante.

e) la vision

165. *Le Sénégal est un pays où les droits de tous sont respectés, où les emplois existent pour tous, et où tout le monde peut bénéficier pleinement des services de santé, d'éducation et des autres services de base.*

166. La jouissance des droits par tous signifie l'application efficace des lois et l'effectivité de la Convention des droits des personnes, l'effectivité de la couverture sociale universelle, l'effectivité de la loi d'orientation sociale, la gratuité du transport, l'intégration socioéconomique des personnes handicapées, une loi pénale contre toute discrimination basée sur le sexe, la parité appliquée et acceptée, l'indépendance socioéconomique des handicapés et l'éradication totale de la mendicité.

167. La promotion de l'emploi pour tous exige la création de plus d'entreprises, l'égalité des chances, l'égalité de genre. La santé pour tous suppose la prise en charge médicale, la couverture médicale assurée, la prévention des maladies handicapantes, la santé maternelle des femmes handicapées. L'éducation pour tous doit conduire à une éducation inclusive généralisée. Enfin, pour tous, il faut un accès aux services sociaux de base notamment l'habitat pour tous, le cadre de vie adéquat, l'infrastructure inclusive, la fourniture suffisante en électricité et en eau de qualité et l'accessibilité géographique aux services sociaux de base.

f) Les missions

168. Une première mission est de renforcer les capacités de l'Etat pour une bonne gouvernance, la plus grande implication de tous les acteurs, une efficacité et une efficience des fonctions publiques et une plus grande promotion de la démocratie, de la citoyenneté et de l'état de droit. Du côté des populations, une sensibilisation sera faite pour un changement effectif de leur mentalité et de leur comportement, et développer l'esprit de solidarité en son sein. Les politiques sectorielles seront revisitées dans certains cas, en particulier pour l'énergie, la santé, l'éducation, et l'agriculture. Il convient de diversifier les énergies renouvelables, construire des hôpitaux, des centres de santé et les équiper, assurer une bonne adéquation éducation/formation, généraliser l'éducation inclusive, mettre en œuvre une éducation de qualité pour tout le système éducatif et assurer la formation des ressources humaines de qualité. Il convient aussi d'accorder des efforts plus importants pour le secteur agricole qui occupe la majorité de la population, pour la mise en œuvre efficiente des politiques agricoles, pour l'exportation des produits agricoles, pour la promotion de la production et de la consommation des produits locaux, pour la modernisation de l'agriculture et de l'élevage et la création de grandes fermes agricoles.

169. En ce qui concerne la politique sociale, des actions spécifiques doivent être menées pour améliorer la vie des handicapés par la construction et l'équipement des centres d'appareillage régionaux, la mise en place du fonds d'appui aux personnes handicapées et un accès plus facile dans les édifices publics. Dans ce cadre, un plaidoyer fort de tous les acteurs envers l'Etat doit être conduit au profit des handicapés.

2.3.6 Groupe des PVVIH

a) Les acquis

170. Plusieurs actions positives ont été menées pour les PVVIH comme la gratuité des ARV et leur décentralisation, le recrutement de médiateurs psychosociaux pris en charge par des bailleurs(FM), les consultations gratuites ou subventionnées, l'accès au traitement antirétroviral, l'organisation d'ateliers de conseil (prise en charge psychosociale : groupe de parole, renforcement, visite à domicile, counseling, repas communautaires), la création de plusieurs associations (BokkJéf, Aboya), le montage d'un réseau RNP+ (Réseau national des Personnes vivant avec le VIH), l'organisation d'atelier de conseil (prise en charge psychosociale) et la création du CTA (centre de traitement ambulatoire).

b) Les faiblesses

171. Les faiblesses dans la prise en charge des PVVIH sont la dépendance aux fonds extérieurs, le faible nombre de partenaires techniques et financiers, la non pérennisation des acquis et la raréfaction des ressources. Un résultat négatif est la stigmatisation et la discrimination des PVVIH qui perdure au sein de la société sénégalaise.

c) Les opportunités

172. L'une des plus grandes opportunités pour l'amélioration de la situation des PVVIH est l'existence de volonté politique. Il existe d'autres dont la Loi sur le VIH/Sida, la prise en charge du médiateur par des bailleurs de fonds (Fonds Mondial) et la disponibilité du personnel du CTA et l'appui concerté des actions menées en faveur des PVVIH par plusieurs bailleurs de fonds ou partenaires techniques et financiers (CNLS, FHI, ANCS, USAID/FHI).

d) Les menaces

173. Les menaces sont pratiquement les mêmes que les faiblesses.

e) La vision

174. *Une société où la pauvreté est réduite et la santé assurée à tous, avec moins de stigmatisation et de discrimination contre les PVVIH et où le remède du SIDA est trouvé.*

175. Outre la pauvreté réduite et la santé assurée pour tous les sénégalais, le remède contre le sida est trouvé, et le VIH vaincu comme le bacille de la tuberculose (traitement de 6 mois). Tous les enfants sont sains (objectif triple 0 : 0 infection, 0 discrimination, 0 décès lié au VIH/ Sida). La réduction de la propagation du VIH voire l'arrêt de la propagation de l'épidémie sont devenus une réalité. Il demeure nécessaire que le changement de comportement des sénégalais puisse éliminer totalement la stigmatisation. Toute la population sénégalaise arrive à partager son statut de séropositivité, à démystifier la maladie, à en discuter à visage découvert et n'éprouve aucune peur d'en parler. Des émissions télévisées comme au Mali pour sensibiliser les populations et les structures sanitaires à faire preuve de discrétion sur le statut de séropositivité. Les droits des PVVIH sont rigoureusement respectés et la Loi sur le VIH est vulgarisée et appliquée.

f) Les missions

176. Les missions sont concentrées sur la sensibilisation pour la prévention du sida et le suivi de son traitement. Une étape importante est de sensibiliser les populations sur le VIH, sur les modes de contamination et de prévention de l'infection par le VIH, de convaincre de la réalité de la maladie du VIH/SIDA, de promouvoir l'engagement de la population dans la lutte contre le VIH, de promouvoir la lutte contre le VIH dans les entreprises, les écoles, les mosquées et les églises, les associations, d'échanger sur la pandémie, de renforcer les descentes des agents de santé sur le terrain et d'intégrer l'audiovisuel dans la sensibilisation sur le VIH/SIDA.

177. En ce qui concerne le suivi du traitement et le soutien aux malades du VIH, il faut encourager le dépistage prénuptial, encourager le dépistage volontaire (pour le statut sérologique), rendre le dépistage obligatoire pour la femme enceinte, renforcer le financement des activités de prévention et de prise en charge des PVVIH, accompagner et soutenir les PVVIH au niveau des familles, faciliter la cohabitation avec les PVVIH et promouvoir la gratuité des bilans complémentaires.

2.3.7 Groupe des parlementaires

a) Les acquis

178. Les parlementaires trouvent que la bonne gouvernance et la démocratie sont renforcées au Sénégal. La création du Conseil économique, social et environnemental (CESE) est un atout car cette structure prend en charge la durabilité environnementale. Le processus de la décentralisation est considéré comme un acquis. Au niveau de l'éducation, plus d'enfants sont scolarisés à l'école primaire et plus d'écoles sont construites. Pour le genre, on note l'élimination progressive de la disparité entre filles et garçons au niveau de l'enseignement primaire, des avancées significatives pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et la multiplication des AGR au profit des femmes. En matière de santé, des progrès sensibles sont notés dans la lutte contre le SIDA de même qu'une amélioration de la santé maternelle et infantile et un net recul du paludisme. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, on peut citer notamment l'organisation et le financement des jeunes, les différentes initiatives pour la création d'emplois, l'accroissement des revenus permettant celle des impôts perçus par l'Etat et l'accompagnement des producteurs agricoles.

b) Les faiblesses

179. Elles sont multiples sur le plan de la bonne gouvernance et restent caractérisées par une mauvaise répartition des richesses et des investissements, des lenteurs dans les procédures de décaissement au plan national, la corruption à tous les niveaux, le déficit de communication entre acteurs, l'insuffisance dans la sensibilisation sur les OMD et sur les actions à entreprendre, l'instabilité gouvernementale (éternel recommencement), les lourdeurs administratives au sein des institutions comme l'ARMP et la DCMP (procédures non adaptées, qui affectent l'efficacité du code des marchés) et l'insuffisante compétence de certains acteurs. Par ailleurs, des disparités existent au niveau de la santé maternelle ainsi que l'insuffisance d'appui au niveau rural (transformation des produits agricoles), le manque de débouchés (étudiants) manque de moyens pour encadrer les jeunes sortant de formation

(équipement). Au niveau de l'éducation, on peut déplorer l'insuffisance de formation et d'alphabetisation, le manque de moyens pour les écoles de formation, le manque de professionnalisation de l'enseignement (on quitte l'école ou le lycée sans métier).

c) Les opportunités

180. Le cadre institutionnel du Sénégal reste favorable en raison de la culture de solidarité, la stabilité politique et sociale, l'existence et la disponibilité de plusieurs partenaires techniques et financiers et la bonne collaboration entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Les opportunités sont nombreuses car beaucoup de jeunes formés sont disponibles, de même les ressources en terres et en eau, les moyens de communication, les produits valorisables et les infrastructures. Les occasions d'affaires seront renforcées par les perspectives de la possible délocalisation de certains ministères (approfondissement de la déconcentration, territorialisation) et la priorité accordée à l'agriculture qui reste actuellement le secteur le plus étudié.

d) Les menaces

181. Les parlementaires ont considéré comme obstacles à l'atteinte des OMD, la persistance de la mentalité d'assisté, du clientélisme politique et des reports des élections. Des conséquences fâcheuses peuvent provenir de l'exode rural, de la cherté des loyers, de la centralisation de l'économie au niveau d'une seule ville et de l'érosion côtière. Des contraintes majeures se retrouvent au niveau de l'insuffisance des ressources financières et des lenteurs dans les procédures de décaissement des ressources externes.

e) La vision

182. Les éléments constitutifs de la vision sont : *(i) un pays où règnent la paix et la sécurité ; (ii) où la bonne gouvernance prévaut ; (iii) de véritables plans de développement sont élaborés ; (iv) des ressources conséquentes sont mobilisées ; (v) l'éducation et la formation sont adaptées aux réalités socioculturelles et religieuses ; (vi) le secteur primaire (agriculture et pêche) constitue une priorité ; (vii) l'industrie occupe une place importante ; (viii) la recherche soutient tous les projets ; (ix) le contrôle de l'action gouvernementale est effectif.* Par ailleurs, le Groupe des Parlementaire propose un autre OMD qui porterait sur le « renforcement des capacités ».

2.4 Le vote électronique

183. Le vote électronique sur www.myworld2015.org a été réalisé par niveau de développement, genre et éducation. Pour le Sénégal, les autres Etats de l'UEMOA, le Ghana et le Nigéria, des résultats comparatifs ont été mis en évidence. Les caractéristiques des votants sont pratiquement similaires pour les Etats de l'UEMOA mais le nombre de votants est relativement faible sauf au Sénégal. Dans les pays anglophones, le nombre de votants est plus important notamment au Nigéria¹⁰. Si l'on considère le niveau d'éducation, il faut noter

¹⁰ Le Nigéria a mené une enquête hors-ligne pour permettre à la population qui n'avait pas accès à internet de voter pour les priorités de développement

que dans les pays anglophones, le vote des personnes de niveau d'éducation ne dépassant pas le primaire est plus important numériquement tandis que dans les pays UEMOA (essentiellement francophones), ce sont ceux qui ont un niveau d'instruction plus élevés qui ont le plus voté.

184. Les trois (03) priorités retenues au Sénégal sont : la santé, l'éducation, la bonne gouvernance. Pour l'UEMOA, les préoccupations premières sont l'éducation, la santé et la bonne gouvernance. Ces priorités se retrouvent dans l'échelle des trois priorités du Nigeria alors que pour le Ghana, on a les trois suivantes : la santé, l'eau potable et l'assainissement, et l'emploi. On notera le même niveau de priorité accordé par le Sénégal, le Ghana et le Nigeria aux aspects suivants :

- meilleur système de santé (1 ou 2)
- égalité entre homme et femme (13)
- accès à internet et au téléphone (14 ou 15)

185. Pour l'Agenda post 2015, le Sénégal retient les priorités suivantes :

1. une bonne éducation
2. un meilleur système de santé
3. un gouvernement honnête et responsable
4. accès à l'eau potable et à l'assainissement
5. bonne nourriture aux prix accessibles
6. meilleures opportunités d'emploi
7. protection contre le crime et la violence
8. actions prises sur le changement climatique

186. En outre, une échelle des priorités a été tirée des enquêtes ciblées. Elle se présente comme suit :

1. Accès à une éducation de qualité
2. Accès à une alimentation saine, à l'eau potable et à l'assainissement
3. Opportunités d'emplois meilleurs ou travail décent
4. Accès à l'énergie
5. Lutte contre la dégradation de l'environnement
6. Mise en place d'une économie compétitive et résiliente
7. Accès universel aux soins de santé primaires
8. Equité et genre
9. Accès au logement décent
10. Bonne gouvernance (liberté politique, transparence, etc.).

187. Les trois premières priorités exprimées dans les enquêtes ciblées (éducation, eau/assainissement, emploi) sont différentes de celles tirées des votes électroniques (santé, éducation, bonne gouvernance) bien qu'il y ait comme point identique l'éducation. Cette différence peut être expliquée probablement par celle qui existe entre les deux populations enquêtées.

2.5 Les enquêtes ciblées

188. L'analyse approfondie des différents politiques et programmes actuels et des approches qui les sous-tendent, l'évaluation de leurs forces et faiblesses dans leurs mises en œuvre et les résultats obtenus demeurent des conditions nécessaires pour la détermination d'un nouveau programme d'actions en faveur du développement au-delà de 2015. De même, les éléments d'une action pour ce développement, les valeurs et principes doivent être précisés pour formuler une vision du développement du Sénégal à la lumière des défis actuels.

189. Des commentaires et opinions ont été recueillis auprès de plusieurs représentants de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, des ONG, des universités et des partenaires techniques et financiers pour un examen approfondi des OMD, un meilleur éclairage dans la formulation de la vision des priorités de développement post-2015 et de l'appréciation des défis majeurs.

2.5.1 Diagnostic du cadre des OMD

a) Les avantages

190. Les OMD ont influencé les politiques nationales de développement de façon multiforme en raison d'une part de leur cadre simplifié et d'autre part de leur caractère opportun dû au fait qu'ils ont pris en compte des préoccupations majeures des populations en s'adressant prioritairement à la lutte contre la pauvreté. Plusieurs couches de la population ont pu profiter des résultats positifs de la mise en œuvre des OMD. Différents secteurs économiques et sociaux ont été impulsés directement ou indirectement par les OMD avec des progrès sensibles qu'il faudrait conforter à l'avenir. Il s'agit de l'agriculture, de la santé, de la protection de l'enfance, de l'autonomisation des femmes, de la parité fille/garçon dans l'éducation primaire etc.

191. Les politiques de développement ont été, dans une large mesure, marquées par l'adoption des OMD par notamment une meilleure compréhension des objectifs et un meilleur ciblage des actions à mener. Cela a été rendu possible, en particulier, par l'approche consensuelle qui a guidé cette adoption et par une articulation du DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté) avec les OMD. L'atteinte des OMD a constitué un enjeu majeur qui a fortement influencé les politiques de développement. De manière générale, que ce soit dans le DSRP, le DPES ou la SNDES, il a été fait référence de cet engagement international que les pouvoirs publics ont essayé de matérialiser à travers les politiques adaptées.

192. L'adoption des OMD, en créant un cadre de mobilisation et de fédération des efforts de l'ensemble des acteurs de développement, a amené le Sénégal à opérationnaliser des politiques de développement orientées vers l'atteinte des OMD. Cela a amené à une prise en compte réelle des problèmes et préoccupations largement partagés au Sénégal par le Gouvernement et les acteurs du développement. En particulier, le gouvernement a mis l'accent sur la protection sociale des couches des populations les plus vulnérables afin de diminuer les inégalités. En milieu rural, l'accent des politiques a été mis de façon explicite aussi bien sur la lutte contre la pauvreté que sur la sécurité alimentaire.

193. Les populations du Sénégal ont depuis toujours bénéficié des grands programmes développés par l'Etat et les ONG. Cependant, avec les OMD, les efforts ont été mieux répartis, mieux concentrés et plus visibles. Les politiques publiques couvrant ces problématiques ont été mises en œuvre à travers des projets et programmes qui ont eu des impacts importants sur les conditions de vie des populations. Aussi, le contexte des OMD a favorisé une prise de conscience des citoyens face aux défis qui les interpellent en vue de renforcer leur engagement dans un contrôle citoyen de l'action publique.

b) Les limites

194. Les principales lacunes du système des OMD sont : le manque d'approbation par les populations bénéficiaires du système des OMD, l'absence de communication suffisante sur les OMD, leur non vulgarisation au niveau des organisations communautaires de base, leur non accessibilité car non traduits dans toutes les langues nationales, la mise en cohérence des politiques sectorielles, le manque d'alignement avec les priorités nationales (du moins dans le domaine de la santé) et l'absence de priorisation des OMD. Certains aspects ont été ignorés par les OMD : la protection sociale, la gestion des risques, la culture, les migrations, la protection des droits humains, la paix et la sécurité, les changements climatiques, le désarmement, le développement de l'industrie, la science et la technologie et la décentralisation.

195. Les OMD ont rencontré des difficultés dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi. Concernant la formulation, certains OMD ne reflètent pas les réalités socioéconomiques. Les pays concernés n'ont pas été associés à cette étape. En outre, les OMD ont rencontré des difficultés dans leur formulation à cause de l'approche top down qui a affecté leur efficacité et leur durabilité.

196. La mise en œuvre a été marquée par le manque d'appropriation par les populations. Le Sénégal n'était pas préparé à ce cadre et il a fallu réadapter toutes les politiques proposées.

197. Au sujet du suivi, les différents acteurs n'avaient pas toujours la même compréhension du contenu des indicateurs. Plus spécifiquement, les sectoriels n'ont généralement pas pu développer des mécanismes de suivi leur permettant de renseigner les indicateurs d'impact. C'est essentiellement à travers les grandes enquêtes dont la périodicité est de quatre à cinq ans que ces indicateurs sont renseignés.

198. De manière générale, aussi bien dans la formulation que dans le suivi, les stratégies n'ont pas été orientées directement vers les cibles et le suivi régulier qui aurait permis de corriger à temps les imperfections n'a pas été fait. Il y a eu aussi une réaction globale retardée de l'intégration des OMD dans les cadres/documents nationaux de développement. Enfin, les indicateurs de suivi n'ont été établis que plusieurs années après l'an 2000.

199. Les OMD restent caractérisés par la faible décentralisation des structures institutionnelles, la non participation de certains acteurs clés (jeunes, chômeurs, femmes), le problème de la bonne gouvernance dans toutes ces composantes. Les organisations de travailleurs n'ont pas été suffisamment associées à la mise en œuvre du système de partenariat. Il n'y a eu aucune activité de sensibilisation, de plaidoyer et de vulgarisation du cadre mené en direction du monde du travail et d'autres couches de la population.

200. Les OMD n'ont pas considéré la qualité des ressources humaines chargées de leur mise en œuvre. Le manque de consultations participatives avec les populations, préalablement à la mise en place du système et la mise en œuvre des programmes, a entraîné ce handicap.

2.5.2 Défis déterminants d'une nouvelle action en faveur du développement au Sénégal

201. Les défis déterminants pour le développement du Sénégal sont d'assurer la bonne gouvernance économique et de relancer la productivité. Il faudra une réelle volonté politique de mettre les sénégalais au travail et en premier lieu les salariés. Ensuite il faut une politique de développement structurée et intégrée à même de promouvoir la production dans tous les domaines.

Encadré 2 : Position du Secteur privé face aux défis auxquels le Sénégal est confronté

COMPTE RENDU DE LA 11^{EME} SESSION DU CPI, 14 DECEMBRE 2012

Monsieur Mansour CAMA, Président de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES), a prononcé une allocution au nom de l'ensemble des organisations du Secteur privé. Prenant à son compte les positions exprimées par le Président Baïdy AGNE à l'occasion des dernières Assises du Conseil national du Patronat du Sénégal (CNP), Monsieur CAMA a invité le Gouvernement à faire du CPI le cadre approprié de concertation et la pierre angulaire du dialogue avec le Secteur privé, les concertations techniques avec les administrations se tenant au niveau des ministères.

Monsieur Cama a tenu à adresser, ses félicitations au Premier Ministre, pour la qualité de son écoute à l'endroit du Secteur privé, qui a besoin d'être rassuré quant aux incertitudes dans ses relations avec l'Administration. Exprimant la position du Secteur privé face aux défis auxquels notre pays est confronté et partant de l'idée que la solution à la pauvreté est d'abord locale avant d'être nationale, Monsieur CAMA a souligné la nécessité d'activer de nouveaux ressorts et de mettre en œuvre de nouvelles dynamiques avec tous les segments de la société, pour réaliser le consensus national de développement économique et social, indispensable pour bâtir le pacte de confiance, de croissance et d'émergence souhaité par tous. A cet effet, il a invité le Gouvernement à adopter une approche volontariste de l'entrepreneuriat national et à construire de nouveaux modes de qualification permettant de mettre à la disposition des entreprises les ressources humaines répondant à leurs besoins.

A la fin de son intervention, Monsieur Cama a suggéré, pour illustrer la convergence souhaitée pour un partenariat Public/Public dynamique et efficace, de compléter le Programme YOONU YOKKUTE de Monsieur le Président de la République par le YOONU KOOLUTE. Ainsi, au nom de ses pairs, il a résumé son intervention en indiquant qu'en substance, le Secteur privé :

- demande de repenser le CPI pour en faire le terreau des concertations public – privé relatives aux stratégies de développement économique et social et que les concertations techniques soient prises en charge par les départements ministériels ;
- apprécie la qualité du dialogue Public – Privé tel qu'il est engagé par les Autorités ;
- interpelle l'ensemble de la classe politique pour un consensus autour de la stratégie de développement économique et social ;
- souhaite le renforcement du Partenariat entre le Secteur privé et les Collectivités locales ;
- insiste sur la notion de préférence nationale qui suppose une plus grande implication du Secteur privé local dans les concessions ; et enfin
- souligne la nécessité de renforcer la bonne gouvernance et la transparence.

www.cpi-senegal.com

202. Le développement ne pourra se réaliser que par une approche endogène qui valorise les ressources humaines et naturelles du pays par le canal de l'agriculture, l'éducation et la santé.

Le développement du secteur privé qui doit être une des priorités devra être appuyé par un accès plus facile à un financement local davantage renforcé. Les défis essentiels dans le secteur de l'emploi sont relatifs au manque de politique intégrée (environnement des affaires-formation-emploi-protection sociale). L'absence de qualifications des jeunes par rapport à la demande du secteur privé et des secteurs porteurs, le faible développement de chaînes de valeur pour l'expansion de l'agrobusiness, le sous emploi en milieu rural et urbain, le chômage et l'expansion de l'économie informelle ainsi que l'absence de dispositifs suffisants et appropriés de protection sociale pour la résilience sont également des défis à relever.

203. D'autres défis déterminants d'une nouvelle action en faveur du développement du Sénégal sont : (i) la maîtrise de la croissance démographique en fonction des possibilités de notre économie nationale, (ii) la mise à profit du dividende démographique¹¹ pour permettre à la population jeune, qui représente près de 60% de la population totale, de participer activement au développement du pays.

2.5.3 Valeurs et principes fondamentaux que le Sénégal devra concrétiser pour relever ces défis

204. Pour relever les défis, un changement de comportement qui privilégie les valeurs fondamentales d'humanité comme l'éthique, l'équité, l'égalité des droits, l'amour du travail et de son pays, la solidarité, la bonne gouvernance dans tous les domaines, l'honnêteté, et l'efficacité est indispensable. Pour réaliser ce changement, le système éducatif en améliorant ses performances, pourrait jouer les premiers rôles.

205. Le Sénégal doit prôner une démarche universelle fondée sur des principes et approches d'équité et d'égalité. Ainsi les principes de la démarche préconisée doivent reposer sur la participation, la responsabilisation, l'égalité et la non-discrimination. Ces principes doivent animer le cadre qui aura la charge de mettre en œuvre les nouveaux défis pour assurer et garantir des résultats efficaces, justes et durables.

206. Il est important de se concentrer sur les résultats d'apprentissage et la pertinence des programmes scolaires, l'utilisation des langues nationales, l'inclusion des valeurs ainsi que des compétences de base pour une vie décente et l'intégration dans le monde du travail. Il est nécessaire d'avoir un meilleur alignement des filières qui sont enseignées dans le système éducatif (formel et non-formel) sur les besoins du marché du travail. La culture et le développement devraient avoir une place dans l'agenda de développement.

207. Les valeurs d'humanité qui ont tendance à se diluer par la faute des mutations économiques importantes qui influent négativement sur le comportement sont à reconsidérer. Les valeurs de solidarité, d'éthique et de travail sont les leviers essentiels qui permettront de relever les défis notés. Il faut mettre en avant l'éthique, la démocratie citoyenne, la mystique du travail, la bonne gouvernance économique, la bonne gouvernance financière et la

¹¹ Rapport National CIPD au delà de 2014. MEF/DPPDH 2012

transparence dans l'octroi des licences, la passation des marchés publics et le respect des règles qui fondent notre Etat de droit.

208. Pour relever tous les défis du Sénégal, il faudrait renforcer la gouvernance à tous les niveaux. En particulier dans le domaine éducatif, l'accent doit être mis sur une meilleure gestion des ressources du ministère, une bonne coordination des actions des partenaires du développement, des ONG et de la société civile, un engagement patriotique promouvant la participation de tous les acteurs de l'éducation.

2.5.4 Caractéristiques ou éléments à exclure d'un cadre destiné au développement du Sénégal

209. Les éléments à exclure, identifiés par les parties prenantes, pour le développement du pays sont : la corruption, la concussion, la compromission, la gabegie, le favoritisme, le clientélisme, le laxisme, la dégradation des mœurs, l'incivilité, l'indiscipline, le non respect du bien public, la facilité, la mentalité d'assisté, l'analphabétisme, l'obscurantisme, l'aliénation culturelle, les disparités régionales, la forte croissance démographique, la paresse, la malhonnêteté, la mal gouvernance et l'égoïsme.

210. De manière spécifique, et dans le cadre du développement rural et de la sécurité alimentaire, il faudrait exclure la diffusion d'organismes génétiquement modifiés (OGM) car ils menacent la biodiversité environnementale et n'assurent pas une sécurité alimentaire durable.

2.6 Les consultations de la Société civile¹²

211. Afin de contribuer aux réflexions nationales sur l'agenda de développement post 2015, la Société civile sénégalaise, à travers le CONGAD, a tenu des discussions qui lui ont permis de définir une position commune à toutes les OSC. Ces consultations ont été organisées dans les 14 régions par les différentes Cellules régionales et observatoires régionaux de la gouvernance et du développement local. Ensuite, ces structures se sont réunies en trois ateliers inter-régionaux : (i) à Thiès pour les OSC des régions de Saint-Louis, Matam, Louga, Dakar et Thiès ; (ii) à Kaolack pour les OSC des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack ; et (iii) à Kolda pour les OSC des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Kolda. Enfin, les OSC se sont retrouvées en atelier national pour dégager la synthèse de leurs discussions.

212. Après une analyse approfondie des forces et faiblesses des OMD qui a abouti aux mêmes résultats que ceux évoqués ci-dessus, les OSC sont parvenues à la conclusion que, en dépit des efforts consentis par l'Etat et les organisations de la société civile, avec le concours des partenaires techniques et financiers, les OMD ne seront pas atteints d'ici 2015 au Sénégal.

213. Des efforts très importants sont nécessaires pour améliorer le niveau de réalisation des OMD d'ici 2015. Toutefois, même si les OMD étaient réalisés, la persistance de la pauvreté et

¹²Ce point 2.6 est un résumé des consultations de la société civile

des inégalités, resteraient une caractéristique socio-économique significative du Sénégal. Aussi, pour la Société civile les enjeux du cadre post 2015 devraient être :

- La promotion d'une croissance économique créatrice d'emplois décents en mettant l'accent sur les capacités de production nationales, les moyens de subsistance durable, les investissements dans les secteurs sociaux (santé, nutrition, éducation, eau assainissement, habitat), le développement dans l'espace rural sur la base d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques, les infrastructures, les moyens technologiques et l'énergie.
- L'accès des populations, notamment des plus pauvres, à une éducation gratuite et de qualité, à une formation de qualité, au développement rural, à une bonne nutrition, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la protection sociale (CMU, Protection sociale élargie), à la santé reproductive de la femme conformément aux dispositions des instruments régionaux (Protocole de l'Union africaine sur les Droits de la Femme, Plan d'action de Maputo, etc.) et internationaux ;
- la promotion de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance aux niveaux national et local, de la lutte contre la corruption, du respect de tous les droits humains, de l'équité de genre, et
- l'identification et le financement des investissements prioritaires.

214. Le cadre post 2015 doit prendre en charge :

- la définition d'un cadre global unifié et cohérent selon une approche « Droits Humains » avec des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés sur la base des besoins et priorités identifiés avec les populations ;
- le partenariat au développement prenant en compte les besoins de développement des pays du Sud à travers notamment la protection et le développement des filières locales, la valorisation et la promotion des produits locaux en vue de réunir les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de réduire les importations de denrées alimentaires.

215. Le cadre de développement durable post 2015 doit, par ailleurs, être favorable à l'accroissement de la productivité de l'agriculture, à la structuration et au développement du secteur informel, à l'augmentation du taux d'épargne et des capacités locales de financement de l'investissement en vue de réduire la dépendance vis à vis de l'aide publique au développement et aux transferts des sénégalais de l'extérieur.

216. Sur la base de l'hypothèse que les changements nécessaires pour remporter ces enjeux seront réalisés, la Société civile sénégalaise s'est accordée sur la vision suivante : « *Un Sénégal prospère dans une Afrique unie, pour un développement humain durable où tous les citoyens jouissent de leurs droits et libertés dans un monde de paix, de solidarité et de tolérance.* »

217. Par conséquent, pour la Société civile, le nouveau cadre post 2015 devra s'appuyer sur les principes suivants :

- la reconnaissance du droit des populations de sortir de la pauvreté ;
- l'élimination des conditions qui génèrent l'inégalité et l'exclusion sociale ;

- l'équité et la justice ;
- le respect des droits, des croyances, des cultures, des savoirs locaux des populations autochtones et des communautés locales ;
- la responsabilisation et la redevabilité ;
- l'adoption d'une approche inclusive, holistique et multisectorielle ;
- la prise en compte de la dimension genre ;
- la participation inclusive et effective ;
- la transparence et le contrôle citoyen ;
- le suivi régulier ;
- le partenariat équitable (Win- Win) ;
- la prise en compte des spécificités religieuses, sociales et culturelles.

218. Il devra avoir pour objectif de « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par la promotion des droits humains et l'accès durable aux ressources et aux services sociaux de base* ».

219. Ainsi, son élaboration devra se faire suivant les priorités ci-après identifiées par les OSC :

- Accès à la sécurité et à la souveraineté alimentaire
- Accès à l'eau potable et à l'assainissement
- Accès à la santé et à la protection sociale
- Accès à une éducation de qualité
- Accès à un cadre de vie sain
- Accès à l'énergie, surtout aux énergies nouvelles et renouvelables
- Accès à l'emploi décent
- Accès aux nouvelles technologies
- Consolidation de l'Etat de droit et accès à une justice indépendante
- Consolidation de la démocratie
- Lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles
- Réalisation d'infrastructures routières durables (routes bitumées et pistes de production)
- Accès à un habitat décent
- Egalité et Equité de genre
- Lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion
- Protection de l'enfance
- Mise en place de mécanismes de promotion, de gestion et de suivi-évaluation du développement durable et du partenariat mondial pour le développement

220. Enfin, le cadre post 2015 devra offrir les opportunités suivantes :

- un cadre de référence et d'articulation des programmes et des mécanismes de financement du développement durable ;
- la capitalisation des acquis et l'articulation avec les objectifs de développement durable (Agenda Rio + 20) ;

- l'état des lieux pour identifier les domaines critiques ;
- le renforcement du rôle de la société civile dans le processus des OMD pour mieux assurer sa mission de contribution, de plaidoyer et de suivi-évaluation ;
- la meilleure prise en compte du genre, des droits humains et de la culture dans les OMD ;
- la prise en compte effective de la protection sociale : couverture universelle maladies, filets de sécurité, etc.

221. Après la présentation des résultats des différentes consultations, il convient à ce stade de mettre en exergue les défis et enjeux futurs du développement, qu'il s'agisse de ceux constituant les bases d'un consensus international ou de ceux interpellant spécifiquement le Sénégal.

III. DEFIS ET ENJEUX FUTURS DU DEVELOPPEMENT

3.1 Les bases d'un consensus international

222. Le rapport annuel 2011 du Secrétariat Général intitulé « Accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 », en analysant l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, a identifié les défis déterminants de la nouvelle action en faveur du développement.

223. Le Groupe de Travail mis en place en Janvier 2012 dans l'objectif de définir une vision globale de l'agenda post-2015, a présenté un rapport qui analyse de manière critique le cadre actuel des OMD, et évalue les enjeux qui sont devenus plus proéminents dans la dernière décennie.

224. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de juin 2012 a lancé un processus intergouvernemental pour définir les objectifs de développement durable (ODD) qui pourraient être un outil utile pour la poursuite de l'action ciblée et cohérente en matière de développement durable. Le résultat de Rio +20 prévoit que le processus d'élaboration des ODD devrait être coordonné et cohérent avec les processus concernant le programme de développement pour l'après-2015.

225. Le Comité des politiques de développement (CPD), qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), fournit des recommandations et des conseils indépendants sur les nouveaux enjeux du développement intersectoriel. Les membres du CDP travaillent également sur des questions conceptuelles autour du programme de développement pour l'après-2015. En juin 2012, le Comité a publié une note d'orientation sur la stratégie de développement des Nations Unies au-delà de 2015, suivie par plusieurs documents de travail du DAES sur l'après-2015.

226. La Commission de l'Union africaine a présenté en février 2013 la communication intitulée « Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable » qui propose un cadre global pour traiter les OMD qui arrivent à échéance en 2015 et le processus de formulation des objectifs de développement durable (ODD), dans le but de parvenir à une position commune de l'Union Africaine qui permettra d'alimenter le débat aux Nations unies et dans le monde entier.

227. Les consultations nationales sont complétées par onze consultations thématiques qui sont actuellement en cours. Elles aideront à guider la réflexion sur la façon d'inclure les questions émergentes et urgentes dans le programme de développement pour l'après-2015.

228. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'examen des OMD et des travaux sur le développement durable découlant de Rio+20, et à la lumière des évolutions actuelles, ces différentes réflexion sur l'agenda de développement de l'après 2015 ont identifié un ensemble de défis déterminants l'établissement du cadre général de l'après-2015. Parmi ces défis, deux sont considérés comme impérieux : la réduction de la pauvreté et les moyens d'assurer la prospérité et le bien-être à toutes les personnes de manière durable. En effet, diverses évaluations environnementales mettent en évidence une diminution ininterrompue des

ressources naturelles, parallèlement à une plus grande vulnérabilité des populations les plus pauvres aux perturbations des écosystèmes, au manque d'espace, à la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, sans oublier le changement climatique. L'éradication de la pauvreté et le développement durable apparaissent ainsi comme les deux objectifs généraux du futur cadre post 2015.

229. En référence à ces deux perspectives, de grandes problématiques ont été identifiées. Il s'agit principalement des défis liés à la maîtrise de la croissance démographique ; à la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable ; à la création de possibilités d'emplois, de travail décent, et de protection sociale pour tous ; à la promotion d'un développement social équitable ; à la réduction des inégalités et à la promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

230. Afin de créer un environnement favorable à la mise en œuvre du futur cadre post 2015, ces défis seront concrétisés par les valeurs d'égalité, de respect de la nature, de solidarité, de liberté et tolérance, et de partage des responsabilités.

231. Afin de définir la position de l'Afrique à l'égard du programme d'action du développement postérieur à 2015, la CEA a commandé, dès au sortir de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2011, une série d'études portant sur les différentes options possibles, et sur les répercussions probables de l'agenda de l'après 2015 sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La CEA a également engagé des consultations l'après 2015, et organisé en collaboration avec la CUA et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique un atelier régional à Accra, au Ghana, les 15 et 16 novembre 2011. La CEA et la CUA ont mis à profit cette rencontre pour procéder auprès des différents participants une enquête d'opinion en ligne portant sur le programme de développement postérieur à 2015.

232. Il est heureux de constater que les propositions d'éléments d'un agenda de développement commun après l'objectif de 2015 exposées ci-dessus sont en parfaite concordance avec celles de l'Afrique qui va dans le sens de l'option dite « OMD-Plus » qui part du principe que tout programme postérieur à 2015 devrait reformuler ou adapter les OMD, afin de relever efficacement les défis nouveaux et complexes qui se sont fait jour depuis le début du nouveau millénaire. Ce qui permet de valoriser d'avantage et de mettre à profit les progrès réalisés jusqu'ici.

233. L'Afrique continue en effet de souffrir des conséquences des crises financière, économique, énergétique et alimentaire mondiales. Encore caractérisé ses faiblesses structurelles, le continent doit également faire face au changement climatique. En conséquence, conformément à son option, le cadre des OMD doit être révisé pour axer le nouvel agenda sur la mise en place de mécanismes institutionnels qui favoriseront une croissance inclusive et équitable et amélioreront les conditions de vie de la majorité de la population, notamment grâce à la création d'emplois décents. Les facteurs et les résultats qui sous-tendent cette option sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Facteurs de développement pour l'agenda post 2015 : une perspective africaine

OBJECTIFS	FACTEURS DE DEVELOPPEMENT
Créer un environnement favorable à la réalisation du programme de développement post 2015	• Paix et sécurité améliorées • Bonne gouvernance • Égalité des droits de l'homme pour tous • Accès renforcé à la justice et à l'égalité • Mise en place d'un processus participatif crédible • Capacités renforcées pour mesurer les progrès et garantir l'obligation de rendre compte

Priorités du programme de développement postérieur à 2015 : une perspective africaine

OBJECTIFS	MESURES
Promouvoir la croissance inclusive	• Donner la priorité à la création d'emplois • Promouvoir le développement rural • Promouvoir l'agriculture et la valeur ajoutée des produits primaires et des ressources • Assurer la sécurité alimentaire • Promouvoir et développer le commerce, les marchés et l'intégration régionale et l'investissement • Donner la priorité à la durabilité et appuyer les initiatives en faveur de l'économie verte
Promouvoir l'éducation et l'innovation technologique	• Renforcer la qualité et l'accès à l'éducation de base et l'enseignement tertiaire • Investir dans l'enseignement secondaire, tertiaire et professionnel • Promouvoir le transfert de technologie • Investir dans la recherche-développement
Promouvoir le développement humain durable	• Promouvoir la parité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères d'activité • Protéger les droits de l'homme et assurer la justice et l'égalité • Promouvoir l'accès à la protection sociale • Promouvoir la santé maternelle et infantile • Appuyer et autonomiser les personnes âgées et les handicapés • Définir un ordre de priorité pour les initiatives visant à réduire les risques de catastrophe et à s'adapter aux changements climatiques • Promouvoir l'accès aux services écosystémiques et le partage des bienfaits de la biodiversité • Accroître les engagements souscrits dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement

3.2 Les défis et enjeux de développement du Sénégal

234. Le cadre des OMD a permis au Sénégal de déployer d'énormes efforts pour créer les bases d'un développement durable, inclusif. Toutefois, des défis importants subsistent en vue de garantir l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 pour le Sénégal.

235. A l'instar de tous les pays faibles, le Sénégal a fortement souffert de la récession mondiale de 2008-2009 et des crises alimentaire et énergétique qui l'ont accompagnée. Ces crises qui ont eu comme conséquence la diminution des transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur, donc une paupérisation et un affaiblissement des capacités de diversification dans le pays. Par ailleurs, en raison d'une très forte dépendance vis à vis des importations de produits alimentaires et énergétiques, le Sénégal, malgré les efforts budgétaires importants

consentis pour faire face aux besoins des populations, n'a pas pu contenir la hausse générale des prix à la consommation. Tous ces éléments ont donc contrarié la mise en œuvre du DSRP II et du DPES.

236. Du fait de ces difficultés, le nombre absolu de pauvres a progressé de 10,1 % entre 2005 et 2010 au Sénégal, et les inégalités sont restées inchangées entre la zone rurale, qui concentre l'essentiel des pauvres, les autres zones urbaines et Dakar. En outre, les emplois décents sont rares au Sénégal dans la mesure où 82 % de la main d'œuvre ne disposent d'aucune qualification formelle. D'une part, la plupart des opportunités de travail se trouvent dans le secteur informel, qui se caractérise généralement par de maigres salaires, une faible productivité et des conditions de travail très difficiles. D'autre part, le secteur de l'emploi formel n'offre que 10 % des emplois, dont le tiers revient au secteur tertiaire marchand, le quart au secteur industriel et le reste, aux administrations publiques (pour moitié) et aux institutions privées offrant des services sociaux. Alors que le taux moyen de participation au marché du travail est resté stable (56 % en 1995 et 54 % en 2001), le taux de chômage a augmenté, passant de 8 % à 14 % de la population active. La réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté est donc freinée aussi bien par la faible productivité du travail, notamment dans le secteur économique prédominant (secteur informel), que par l'insuffisance des niveaux de formation professionnelle.

237. La faible intégration de la création d'opportunités pour le développement économique et le faible accès des populations aux ressources financières, aux services sociaux de base, demeurent un obstacle à la mise en œuvre des options de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social durable. En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes en situation de vulnérabilité demeurent persistants et restent des défis à relever d'urgence.

238. En matière de nutrition, le Sénégal a fait des progrès et ce, en dépit des crises alimentaires et nutritionnelles. Pour le futur, la lettre de politique de nutrition et la politique sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant fournissent les axes stratégiques qui permettront d'accélérer les efforts de réduction de la malnutrition. De plus, certaines initiatives ont fait leur preuve démontrant ainsi la possibilité réelle du pays à améliorer l'état de nutrition de la population. A cet effet, une évaluation du PRN¹³ a clairement montré que l'implémentation d'un paquet intégré d'interventions effectives pouvait réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale.

239. En matière de protection sociale, le Sénégal a adopté une stratégie nationale dont l'objectif est de renforcer et d'étendre à l'horizon 2015 les instruments de protection sociale couvrant aussi bien les systèmes de sécurité sociale, la prévention des risques majeurs et catastrophes, que la protection sociale des groupes en situation de vulnérabilité¹⁴. Mais cette

¹³ Alderman, H., Ndiaye, B., Linnemayr, S., Ka, A., Rokx, C., Dieng, K., Mulder-Sibanda, M. 2008. Effectiveness of a community-based intervention to improve nutrition in young children in Senegal: a difference in difference analysis. *Public Health Nutrition*, 12(5): 667-673.

¹⁴ Une initiative du socle de protection sociale a été lancée en avril 2009 comme l'une des initiatives du Conseil des Chefs de secrétariats des Nations Unies retenues pour faire face à la crise. Le concept de SPS est conçu pour apporter une contribution importante à l'accomplissement des OMD. BIT.

stratégie se heurte elle-même à certaines contraintes structurelles naturelles telles que, en ce qui concerne l'élargissement de la protection sociale aux travailleurs agricoles, la brièveté des saisons culturelles dans la plupart des zones agricoles qui réduit les opportunités d'emplois et, donc, de contributions.

240. En matière d'éducation, malgré les efforts réalisés en matière de scolarisation dans le primaire, le taux d'achèvement n'a progressé que très lentement entre 2000 et 2012, à peine 5 points de pourcentage. L'absentéisme des enseignants et leur faible encadrement, l'âge tardif de l'entrée des enfants dans le cycle de l'enseignement primaire, le mauvais état de santé et de nutrition des écoliers, les contraintes financières, la distance à parcourir pour atteindre l'école et l'insuffisance et la détérioration des infrastructures scolaires comptent parmi les facteurs responsables de la dégradation de la qualité de l'enseignement et la diminution des taux d'achèvement. Sans compter que dans le sud du pays, l'insécurité occasionnée par le conflit armé en Casamance conduit enseignants et élèves à la désertion des classes.

241. En termes de gouvernance, les lacunes sont illustrées par les crises cycliques que connaît le système éducatif sénégalais. Comme l'a déclaré un ancien Ministre de l'Education, le système se trouve déstabilisé principalement par la combinaison de deux facteurs : une politique salariale inconséquente et l'existence d'une pléthore d'organisations syndicales qui se livrent à des rivalités et des surenchères dans leurs revendications.

242. Le Sénégal a nettement progressé dans la promotion de la parité des genres au sein de l'enseignement primaire, mais pas suffisamment au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur où les filles n'ont pas encore la possibilité de développer pleinement leurs capacités intellectuelles¹⁵. Généralement moins instruites (66 % analphabètes) les femmes exercent les activités les plus précaires (83% des femmes actives sont dans le secteur informel et plus spécifiquement dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi ayant les plus bas revenus). Les femmes restent toujours reléguées au second plan au niveau des instances de décision. Ce qui freine encore l'autonomisation des femmes dont le niveau d'accès à la terre et aux autres moyens de production demeure faible.

243. En matière de santé, le niveau encore élevé de la mortalité maternelle reste préoccupant, et fait que la mortalité liée à la grossesse et à l'accouchement constitue encore la première cause de décès chez les femmes en âge de procréer. Les bons résultats enregistrés contre le paludisme restent en deçà des objectifs d'Abuja, alors qu'en matière de lutte contre la pandémie du SIDA, le Sénégal reste confronté notamment à la forte prévalence dans les régions du Sud, à la faiblesse du dépistage volontaire, aux résultats très insuffisants enregistrés dans le domaine du diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives et à la féminisation de l'épidémie.

244. Les améliorations à l'accès d'eau potable bien que sensibles restent encore insuffisantes, notamment en zone rurale où le manque d'infrastructures est patent, alors que l'exode rural croissant constitue encore un obstacle à l'universalisation de l'accès à l'eau potable dans les villes. Par ailleurs, l'assainissement ne profite qu'à une faible part de la population avec de

¹⁵ Les filles sont handicapées entre autres par les tâches domestiques, les mariages et grossesses précoces.

fortes disparités en défaveur du milieu rural où seul un tiers de la population a accès à des installations sanitaires améliorées.

245. De ce point de vue, les défis environnementaux restent, notamment en zone rurale, sans compter que la diminution du couvert végétal figure parmi ces défis environnementaux les plus pressants que le changement climatique risque d'exacerber. En effet, l'eau est de mauvaise qualité dans certaines zones comme Kaolack et Diourbel où les nappes souterraines sont non seulement profondes mais aussi affectées par le sel ou le fluor, alors que dans d'autres zones la pollution des eaux est le fait d'unités industrielles. La vétusté des équipements des forages et l'insuffisance d'infrastructures en matière d'assainissement (latrines, canaux, déchets ou ordures) constituent également des obstacles. Par ailleurs, ces lacunes présentes dans les aires urbaines et périurbaines auxquelles il faut ajouter la mauvaise implantation des établissements classés, affectent sensiblement le cadre de vie, notamment celui des personnes vivant dans des taudis qui sont souvent ainsi les premières victimes des risques et catastrophes.

246. Des défis importants subsistent ainsi en vue de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, au point que le PNUD appuie aujourd'hui le Sénégal dans la mise en place d'un cadre d'accélération pour l'atteinte de l'OMD 1 d'ici 2015 dont les performances sont des plus faibles. Les OMD restent donc pertinents pour le Sénégal dans la mesure où les secteurs couverts sont des priorités de développement importantes pour le pays. De ce fait, tout programme postérieur à 2015, devra permettre au Sénégal d'exploiter les potentialités dont il dispose et pouvant lui permettre de renverser rapidement la tendance. Des actions concrètes à impact rapide seront nécessaires à mettre en œuvre au cours des cinq premières années dudit programme pour, d'une part, enlever aux OMD cette impression de « goût inachevé » qui les caractérise, et d'autre part, réaliser une sorte de convergence de base en matière de développement.

247. Le cadre post-2015 devra donc pouvoir jouer un rôle de catalyseur. D'une part, il devra s'intéresser aux enjeux liés au développement que rencontrent le Sénégal ainsi que tous les pays en développement. D'autre part, il devra s'intéresser également aux défis mondiaux, en favorisant les droits des individus, notamment des plus pauvres et ceux en situation de vulnérabilité et la réponse à leurs besoins spécifiques.

248. Alors que la croissance tarde toujours à reprendre du fait des conséquences des crises financière, économique, alimentaire et énergétique au niveau mondial, le Sénégal est de plus en plus vulnérable au changement climatique, dans un contexte d'accroissement élevé de sa population, plus particulièrement de sa population jeune en âge de travailler. Ainsi, en considérant les éléments d'une action en faveur du développement du Sénégal au-delà de 2015, l'enjeu principal qui recoupe l'ensemble des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes consiste en la promotion d'une approche du développement durable, à même de concilier l'impératif de croissance économique inclusive, synonyme d'amélioration des conditions de vie des populations, et la nécessaire préservation des cultures et traditions locales, mais aussi de la paix et de la sécurité.

249. Les politiques macroéconomiques doivent soutenir la croissance et la création d'emplois productifs tout en accordant une importance majeure au croît démographique. En

conséquence, elles doivent être suffisamment résilientes aux chocs exogènes pour réduire au minimum les incidences préjudiciables d'un environnement économique extérieur instable. Il s'agira aussi d'assurer un soutien à long terme aux investissements consacrés à l'infrastructure de base, à l'éducation et la formation, à la santé, et aux autres services essentiels. Des mesures importantes (notamment des politiques de développement agricole et industriel), parce que favorisant un changement structurel dynamique accordant la priorité à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, devront également être prises. Ces politiques ainsi que les instruments qui seront mobilisés dans le cadre de leur déploiement devront être conformes aux stratégies de gestion des risques environnementaux et de catastrophe afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur les ressources naturelles ainsi que leurs conséquences en termes de risques naturels.

250. Dans l'optique d'une croissance inclusive, le développement agricole et rural doit devenir une priorité pour le Sénégal où près de 60 % de la population vivent dans les campagnes et dépendent du secteur agricole. Ainsi, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim résident dans les freins au développement de l'agriculture. Les orientations de développement agricole ne sont pas toujours claires pour les agriculteurs. D'où, les faiblesses liées à l'absence de système intégré des productions (faiblesse de l'approche filière), au ciblage des interventions (déséquilibre entre les zones, manque de coordination des activités entre les services techniques et les autres acteurs, faiblesse du suivi des projets, des programmes et des initiatives locales) et à l'insuffisance de l'intégration agriculture-élevage. Il s'y ajoute d'une part, les contraintes structurelles du système de production traditionnel (non maîtrise de l'eau, dégradation des terres, pression foncière, sous-équipement, faible diversification, péjoration climatique, absence/faible utilisation de semences certifiées, etc.) qui limitent la production domestique. D'autre part, des contraintes conjoncturelles (faiblesse des investissements productifs agricoles, exode des actifs agricoles entraînant le manque de main d'œuvre) rendent les productions aléatoires. En plus, au niveau méso économique, la situation est caractérisée par l'insuffisance des routes bitumées, des pistes de production et des magasins de stockage d'une part et par la faiblesse des moyens financiers d'autre part (conditions d'obtention de crédits difficiles, absence de fonds de garantie pour les pauvres). Il s'y ajoute la faiblesse de la formation aux métiers agricoles et le manque de connaissance des technologies innovantes.

251. Par ailleurs, les budgets alloués à l'agriculture et à l'élevage sont insignifiants au regard des besoins et la formation des acteurs et du personnel des structures d'encadrement des producteurs (CNSA, DRDR, etc.). Il a été également souligné les problèmes d'approche vécus dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets (dispersion des moyens dans plusieurs petits projets) et la non atteinte des véritables cibles dans la mise en œuvre des projets (détournement d'objectifs et des moyens par d'autres acteurs : marabouts, fonctionnaires, grands producteurs ; favoritisme dans la distribution des aides alimentaires; corruption).

252. Des politiques revigorantes, engagées et cohérentes sont nécessaires pour éliminer les obstacles qui s'opposent à un développement agricole et rural plus rapide et concernent notamment l'accès effectif aux terres, les droits sur l'eau, le développement des services de vulgarisation et des services financiers, l'amélioration de l'infrastructure (transports, stockage, systèmes d'irrigation et d'adduction d'eau, services énergétiques) et les marchés

agricoles. Il faut aussi mettre en place des mécanismes pour atténuer les risques agricoles (assurance indicielle à déficit pluviométrique, les fonds de calamité...) et accroître la capacité des petits exploitants agricoles à gérer les risques en intégrant un réseau de protection sociale. Une attention particulière devra être accordée à l'amélioration des conditions de production des femmes agriculteurs. L'intégration de ces politiques agricoles dans un cadre environnemental pourrait garantir que la terre, l'eau, les forêts et les autres écosystèmes continueront de soutenir le développement agricole. En outre, les politiques adoptées en matière de transformation, de conservation et de préparation de la production agricole pour des besoins de consommation intermédiaire ou finale devront promouvoir le développement et le transfert de technologies appropriées, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat dans un contexte d'équité et d'égalité de genre.

253. La résilience de l'économie devra aussi se manifester au plan social via la fourniture universelle de services de base de qualité tels que la santé, la nutrition et l'éducation qui nécessitera une participation active de l'Etat à la fourniture directe même de ces services, à leur financement et à leur réglementation et régulation s'ils sont fournis par le secteur privé. L'Etat doit porter une attention particulière à la couverture adéquate des zones rurales et autres zones défavorisées et prendre des mesures pour faciliter l'accès des groupes marginalisés et pauvres.

254. En matière de création d'emplois, notamment des jeunes et de développement de leur employabilité, le volontarisme de l'Etat sera aussi requis dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'emploi. Il convient en effet d'orienter davantage l'éducation vers l'insertion économique et sociale et de préparer les enfants, dès leurs plus jeunes âges, à être des agents du changement social nécessaire au développement du pays. Dans cette perspective, il conviendrait aussi de porter une attention particulière sur les résultats d'apprentissage et la pertinence des programmes scolaires, sur l'inclusion du système éducatif, l'utilisation des langues nationales, l'inclusion des valeurs ainsi que des compétences de base pour une vie décente et l'intégration dans le monde du travail.

255. En plus des facteurs humains, la prise en compte des facteurs culturels reste un élément central et incontournable des stratégies de développement durable. Elle permet l'appropriation des politiques de développement durable par les populations, l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi qu'une participation active de la société civile à l'élaboration de ces politiques et du secteur privé à la mise en œuvre de celles-ci. Ce qui conduit à la création de nouvelles richesses, matérielles et immatérielles.

256. La résilience de l'économie devra également revêtir un caractère environnemental afin de découpler la croissance économique et d'éradiquer la dégradation de l'environnement. Des modes de production et de consommation durables seront recherchés à travers la maîtrise de l'eau, la gestion durable des terres, la gestion des déchets ainsi que leur recyclage, l'adoption de variétés de cultures vivrières à haut rendement et résistantes aux parasites et aux maladies, économes en eau et ne nécessitant que peu ou pas d'engrais chimiques ou de pesticides... Une attention particulière devra être accordée à l'intégration de ces techniques à l'amélioration des capacités de production des petits exploitants agricoles.

257. Les migrations apparaissent aujourd'hui comme un enjeu politique et constituent un indicateur des changements et des crises économiques. Il n'existe pas encore de vision commune autour de la gestion de la migration au Sénégal¹⁶. Les ministères sectoriels (Intérieur, Affaires étrangères et sénégalais de l'extérieur, Jeunesse et Emploi, etc.) ont défini des orientations concernant la gestion de la migration sous le prisme de leurs missions respectives. Ces orientations se retrouvent dans leurs lettres de politique sectorielle. La gestion des problématiques migratoires au Sénégal est également fortement adossée à l'existence de projets mis en œuvre par différents partenaires techniques et financiers.

258. Les Autorités ont entamé en 2012 une réflexion sur la stratégie en matière de gestion des frontières qui devrait être prochainement discutée avec leurs partenaires. Il manque toutefois une approche holistique et un cadre de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes et qui prendrait en compte toutes les autres dimensions (gestion des frontières, lutte contre la traite et le trafic des migrants, la migration de travail, le lien entre la migration et le développement, etc.).

259. Il est aussi nécessaire de régler le problème crucial de l'emploi des jeunes et des femmes, favoriser la reconnaissance des qualifications et la protection des droits à la protection sociale des migrants et de leurs familles pendant les périodes de séjour à l'étranger et au moment de leur retour au Sénégal.

260. La migration représente une opportunité pour le développement économique et social des pays de destination et des pays d'origine, et une opportunité pour le migrant en termes de développement humain, d'acquisition de ressources et de compétences¹⁷. Afin que ces opportunités soient pleinement bénéfiques à tous, il convient, entre autres, d'initier des prospections du marché du travail des pays de destination pour identifier leurs besoins en main d'œuvre (opportunités d'emplois) et de s'assurer que les profils des candidats à la migration correspondent aux opportunités d'emplois offerts par ces pays.

261. La prise en main de ces enjeux nécessite la prise en compte de facteurs de développement comme la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la mobilisation de ressources dans le cadre d'une gouvernance mondiale féconde. Les promesses de financements doivent être considérées comme des engagements contraignants à respecter. Il faudra également promouvoir des financements nouveaux et innovants.

262. De plus en plus, le terrorisme international, la criminalité liée à la drogue sont des phénomènes qui obèrent la mise en œuvre des programmes de développement, non seulement par leurs impacts négatifs sur les facteurs de croissance, mais aussi par le détournement de moyens de développement mobilisés à leurs résolutions. La drogue constitue ainsi un fléau et

¹⁶Recommandations de l'atelier du 15 au 16 Décembre 2009 organisé par l'OIM dans le cadre du projet « Faciliter une gestion cohérente de la migration au Ghana, Nigéria, Sénégal et en Lybie par la promotion de la migration légale et la prévention de la migration irrégulière ».

¹⁷Les améliorations nécessaires portent sur la création d'un service national, l'adoption d'une stratégie globale, la valorisation de l'expertise sur la migration, le renforcement des institutions étatiques et non étatiques concernées par la migration de travail, l'uniformisation des bases de données sur le marché du travail. Cf. Evaluation nationale des politiques, législations et pratiques en migration de travail au Sénégal. OIM Mars 2009.

un frein pour le développement économique et social d'un pays surtout un pays sous développé comme le Sénégal. La lutte contre la drogue au niveau national est assez efficace mais il faut une stratégie globale en Afrique de l'Ouest pour éviter que certains pays servent de base aux trafiquants. Beaucoup d'efforts restent à faire dans nos pays caractérisés par la porosité des frontières et une corruption très marquée. Les résultats pourraient être améliorés par une démarche plus préventive en amont et la mise en place de dispositifs de formation et d'emploi pour la « reconversion » des victimes. Il existe des résultats positifs dans la lutte contre la drogue au Sénégal, mais des risques existent avec les guerres au Mali, en Casamance, en Guinée Bissau qui offrent ainsi un cadre propice au trafic de drogue.

263. Dans la lutte contre la drogue, les différentes structures mettent plus l'accent sur la répression que sur l'analyse des causes qui poussent différentes personnes à produire et à vendre de la drogue. Cette lutte ne peut être efficace que si on procède à une analyse des nombreuses causes d'ordre économique, politique, culturel, ou autres qui poussent des groupes à se livrer au commerce de la drogue. Cette analyse doit déboucher sur des mesures radicales plus efficaces pour la lutte contre la drogue.

264. La question de la sécurité des citoyens et des biens fait partie des nouveaux enjeux du développement. C'est donc un impératif qu'il faudra prendre en compte dans la formulation des politiques futures tant au niveau national qu'au niveau mondial.

265. La paix et la sécurité sont assurées au Sénégal par les forces de défense et de sécurité, malgré la faiblesse des ressources, du ratio population/forces de sécurité et la couverture nationale. Au Sénégal, les confréries religieuses qui agissent en tant que stabilisateurs sociaux jouent un rôle important pour contenir l'extrémisme religieux. Par contre, avec les développements récents à ce sujet dans la région, il est nécessaire prendre des dispositions particulières pour améliorer la sécurité aux frontières, renforcer le contrôle des papiers d'état civil, informer les populations des mesures à prendre, créer des discussions et échanges à tous les niveaux.

266. En plus de la gestion de la sécurité, les causes des conflits et des guerres doivent être examinées pour que des solutions soutenables, basées sur la reconnaissance et la valorisation de la diversité dans le respect de droits fondamentaux, le respect et la justice puissent prévaloir et des actes de terrorisme puissent être prévenus.

267. En matière de bonne gouvernance, il s'agira surtout pour le Sénégal de renforcer son leadership dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ses politiques, programmes et projets de développement, d'une part. D'autre part, il faudra améliorer et renforcer la participation des acteurs socioéconomiques. Enfin, il sera également nécessaire de garantir une gestion de proximité du développement par une déconcentration et une décentralisation cohérentes et de renforcer l'Etat de droit et la démocratie.

268. Le nouveau cadre devrait donc reconnaître que les défis et enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques sont liés et doivent être résolus à l'échelle mondiale. Cela implique une responsabilité de tous les pays quels que soient leurs niveaux de développement respectifs comme le reconnaissent toutes les parties prenantes. Pour autant, il

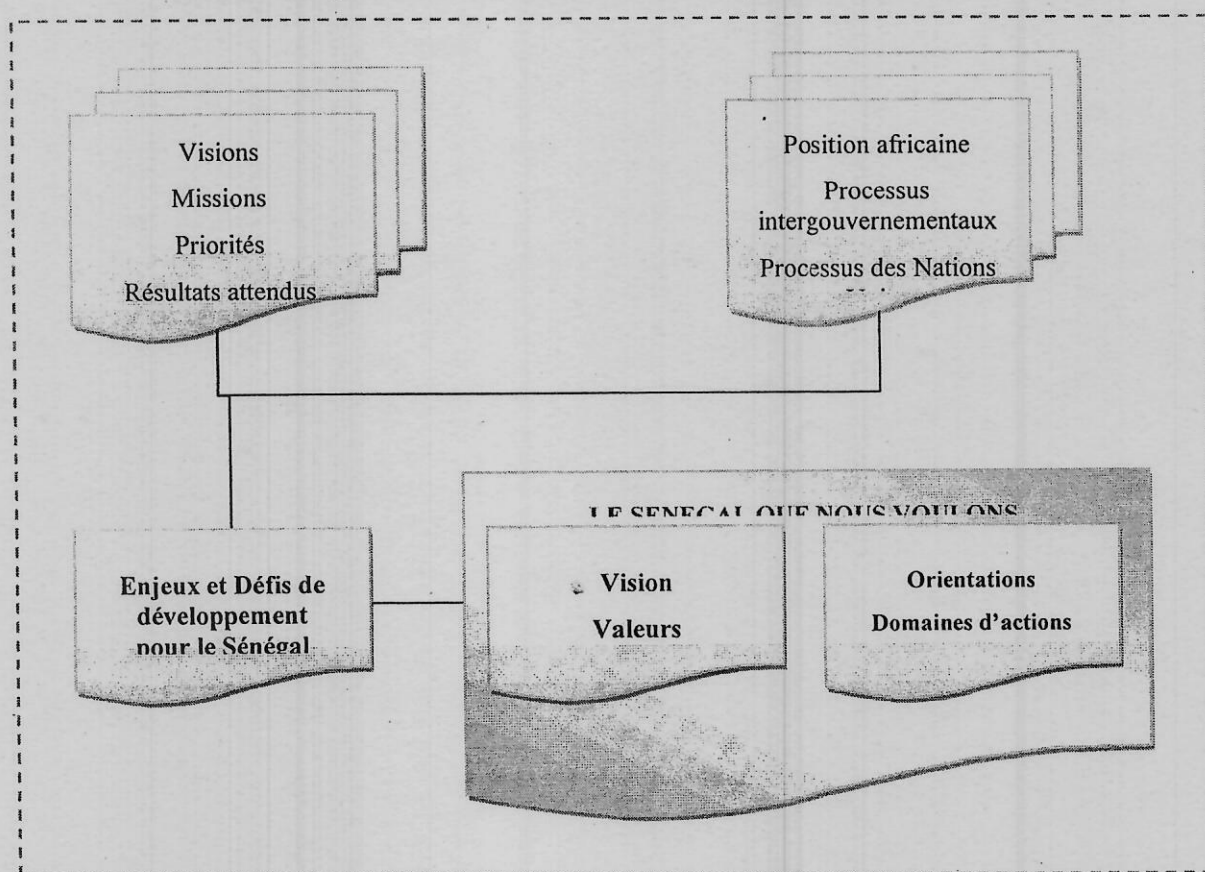
ne devra négliger ni les enjeux nationaux, ni les problématiques individuelles, et en particulier les besoins spécifiques des plus pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité.

269. Au terme de l'étude diagnostique conduite à travers les différentes consultations ainsi que du travail documentaire, partant des visions, missions et priorités affichées ainsi que des résultats attendus, prenant en considération la position africaine et l'ensemble des processus intergouvernementaux, tenant compte enfin des enjeux et défis du développement auxquels le pays est confronté, il s'est agi de décliner le « Sénégal que nous voulons », à travers une vision, des valeurs, des orientations et des domaines d'actions.

IV. LE SENEGAL QUE NOUS VOULONS

270. Cette partie développe la position nationale commune du Sénégal sur le bien-fondé conceptuel d'un nouveau cadre de développement après l'objectif de 2015 : *sa vision, sa finalité, ses principes, ses valeurs, et ses orientations ou intentions prioritaires* qui ont été préalablement annoncés par les enjeux et défis ci-dessus dont l'analyse découle des préoccupations exprimées pendant les consultations par les populations et les autres parties prenantes.

Bases conceptuelles de la vision « Le Sénégal que nous voulons »



4.1 Vision au-delà de 2015, Principes et Valeurs

271. Sur la base des enjeux et défis exprimés ci-dessus, se dégage une vision partagée en parfaite conformité avec la vision nationale de « Sénégal 2035 » qui postule « *l'émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle* ». Cette vision s'articule autour du fait que pour éradiquer la pauvreté dans toutes ces dimensions, le développement doit avoir comme moteur une croissance forte, durable et partagée, dans un contexte de paix, de sécurité et de gouvernance tant nationale que mondiale favorable au développement.

272. Pour que cette vision se réalise, le nouveau cadre dans laquelle elle s'inscrit devra avoir comme finalité ou enjeu de développement majeur de l'économie sénégalaise, la mise en place de mécanismes institutionnels de transformation de son économie qui *favorisent une*

croissance durable, inclusive et équitable, et améliorent les conditions de vie de la majorité de la population, notamment grâce à la création d'emplois décents.

273. Pour les parties prenantes, la réalisation d'une telle ambition s'appuiera sur des valeurs et principes suivants :

- *la transparence* à travers une gestion de l'économie axée sur les résultats de développement ;
- *le partage des responsabilités* par l'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance locale, le développement du secteur privé et le renforcement du rôle de la société civile ;
- *la solidarité* entre toutes les couches de la population pour gérer les différents risques nationaux dans l'équité et la justice sociale ;
- *l'égalité* entre toutes les personnes ;
- *le respect de la nature* pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- *la liberté* et la *tolérance* dans le cadre du respect des droits humains et des règles de *gouvernance démocratique et participative*, mais également dans la *reconnaissance et le respect des valeurs traditionnelles locales* qui fondent l'identité culturelle.

4.2 Missions au-delà de 2015

274. L'examen des nouvelles priorités, exprimées par les différentes parties prenantes et devant être prises en charge par l'agenda post-2015 pour permettre au Sénégal d'enclencher sa transformation économique, révèle clairement que le nouveau cadre devra être axé sur les orientations suivantes :

1. le renforcement du socle social du développement humain ;
2. la promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents ;
3. la mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ;
4. l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Priorités / défis/ Orientations

Consultations	Priorités exprimées
Consultations nationales	1. Lutter contre la pauvreté 2. Renforcer une éducation de qualité 3. Améliorer la santé maternelle et infantile et la lutte contre les grandes endémies 4. Promouvoir le genre 5. Développer le partenariat
Consultations régionales	1. Lutter contre la pauvreté 2. Améliorer la Santé maternelle et infantile et lutte contre les grandes endémies 3. Renforcer une éducation de qualité 4. Assurer un environnement 5. Promouvoir le genre
Enquêtes ciblées	1. Accès à une éducation de qualité 2. Accès à une alimentation saine, à l'eau potable et à l'assainissement 3. Opportunités d'emplois meilleurs ou travail décent 4. Accès à l'énergie 5. Lutte contre la dégradation de l'environnement
Vote électronique (au 31 mars 2013)	1. une bonne éducation 2. un meilleur système de santé 3. un gouvernement honnête et responsable 4. accès à l'eau potable et à l'assainissement 5. bonne nourriture aux prix accessibles

• DETERMINATION DES DEFIS	PRINCIPAUX DEFIS
• Examen des OMD, Travaux sur le développement durable découlant de Rio+20, Evolutions actuelles, Contribution des partenaires techniques et financiers, Réflexion sur l'agenda de développement de l'après 2015 ont identifié un ensemble de défis déterminants l'établissement du cadre général de l'après-2015. • Parmi ces défis, deux sont considérés comme impérieux : la réduction de la pauvreté, et les moyens d'assurer la prospérité et le bien-être à toutes les personnes de manière durable • En référence à ces deux perspectives, de grandes problématiques ont été identifiées. Il s'agit des principaux défis présentés ci-contre:	• Maîtrise croissance démographique ; • Promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable ; • Création de possibilités d'emplois, de travail décent, et de protection sociale pour tous ; • Promotion d'un développement social équitable ; • Réduction des inégalités • Promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes

Orientations retenues pour le Sénégal que nous voulons
• le renforcement du socle social du développement humain ; • la promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents ; • la mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ; • l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

275. Ces orientations sont les axes stratégiques autour desquels les priorités essentielles du Sénégal issues des consultations nationales sont organisées, mis en cohérence avec sa stratégie à long terme « Sénégal 2035 » et sa stratégie à moyen terme la SNDES. Dans ce cadre, le nouvel agenda de développement au-delà de 2015 devra permettre au Sénégal de jeter les fondements solides, sur lesquels les initiatives futures seront développées dans la voie vers la réalisation de la Vision nationale.

276. La philosophie qui sous-tend ces orientations est que, pour réaliser sa vision, le Sénégal se doit renforcer le socle social de son développement humain, et de faire du développement durable le moteur de sa croissance économique. Cette croissance sera forte, durable et partagée, conformément aux principes du développement efficace. Toutefois, cela nécessite la mise en place d'un ensemble de transformations pour organiser les institutions, les structures et systèmes ainsi que les acteurs, et garantir un environnement stable et sécurisé, en vue du développement durable prenant en compte l'exigence d'intégration de l'Afrique.

277. De la sorte, la présente vision qui découle des enseignements tirés de l'évaluation des OMD au Sénégal, couvre de manière intégrée les trois dimensions du développement durable dans le cadre d'une gouvernance pour le développement, c'est-à-dire d'une gouvernance qui bien basée sur le respect de la justice, l'égalité et l'équité, le respect des droits humains, la promotion de la démocratie participative, l'autonomisation des femmes, et promeut la paix et la sécurité, est dotée d'objectifs de développement.

Relations entre « Le Sénégal que nous voulons », la SNDES et Sénégal 2035 »

LE SENEGAL QUE NOUS VOULONS	SNDES	SENEGAL 2035
Renforcement du socle social du développement humain	Capital humain, protection sociale et développement durable	Consolider les espaces de solidarité institutionnelle
Promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents	Croissance, productivité et création de richesses	Bâtir un système économique performant et équitable
	Capital humain, protection sociale et développement durable	Tirer parti d'un environnement international en mutation permanente
Mise en place d'une gouvernance favorable au développement	Gouvernance, institutions, paix et sécurité	Construire une gouvernance politique consensuelle
Instauration d'une paix et d'une sécurité durables		Miser sur le système éducatif et les médias pour accompagner l'évolution des mentalités

278. La SNDES est le document de référence de la politique économique, sociale et environnementale du Sénégal. Elle coordonne et facilite ainsi la mise en œuvre des programmes, projets et activités, et mobilise les ressources et énergies nécessaires pour la réalisation de la vision à long terme du Sénégal. Les obstacles à long terme ainsi que les enjeux émergents décrits plus haut s'inscrivent non seulement dans les orientations ci-dessus, mais sont également conformes axes stratégiques de la SNDES et aux orientations stratégiques de Sénégal 2035. Cette cohérence entre les priorités identifiées par les

populations et les parties prenantes aux consultations sur l'agenda de développement après 2015, et les orientations des stratégies à moyen et long termes, constituera le moteur nécessaire pour réaliser cette vision du « Sénégal que nous voulons », pour l'intérêt des populations.

279. Le « Sénégal que nous voulons » est par conséquent basé sur quatre orientations qui correspondent aux défis actuels et futurs majeurs auxquels fait face le Sénégal selon les parties prenantes. Elles visent ainsi la réalisation des attentes et préoccupations des parties prenantes avec la collaboration des toutes les parties impliquées, notamment le Gouvernement du Sénégal, le secteur privé, la société civile, les populations, la diaspora sénégalaise ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). Le Sénégal considère ainsi sur tous les plans que les principaux moteurs des changements nécessaires à la réalisation de cette vision sont d'abord et surtout internes. Toutefois il aura besoin de l'aide publique au développement et, au-delà de celle-ci, de la cohérence des politiques qui seront développées au service du développement, dans le cadre d'un partenariat mondial fécond.

« Le Sénégal que nous voulons » : Synthèse des priorités des parties prenantes

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DOMAINES D' ACTIONS
Le renforcement du socle social du développement humain ;	Mettre à nouveau l'accent sur le droit aux services sociaux de base, se focaliser à la fois sur leur accès et leur qualité, prémunir les populations de toute dégradation de leurs conditions de vie, et s'assurer que l'égalité et l'équité sont centrales dans le nouvel agenda	• Renforcement des capacités humaines à travers une éducation adaptée • Amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel, et l'hygiène des populations • Amélioration du cadre de vie des populations • Renforcement de la résilience des populations • Amélioration de la situation des groupes vulnérables
La promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents	favoriser la croissance durable et à offrir au Sénégalais des opportunités de tirer parti de cette croissance au profit de la réduction de la pauvreté	• Renforcement des capacités de production • Promotion de l'agriculture et de l'agro-industrie • Développement et modernisation de l'industrie manufacturière et minière • Promotion du développement du secteur privé • Promotion du plein emploi et du travail décent • Promotion de l'économie verte à travers une meilleure gestion des ressources naturelles
La mise en place d'une gouvernance favorable au développement durable ;	Renforcer la bonne gouvernance, la primauté du droit, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la transparence des finances publiques, la décentralisation, l'autonomisation des femmes, et les capacités de gestion de l'économie	• Amélioration de la gouvernance économique • Renforcement de l'Etat de droit • Renforcement des capacités des acteurs socioéconomiques • Renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DOMAINES D' ACTIONS
L'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.	Renforcer les bases du développement à travers un climat de paix et de sécurité	• Résolution des conflits armés en Casamance et dans la région • Renforcement de la lutte contre la criminalité, le terrorisme, et le trafic et l'usage de la drogue

4.2.1 Renforcement du socle social du développement humain

280. Les personnes qui vivent dans une extrême pauvreté souffrent non seulement de l'absence de revenu, mais aussi d'un accès insuffisant aux infrastructures sociales de base. La pauvreté provoque l'exclusion sociale et rend les individus particulièrement vulnérables aux bouleversements d'origine naturelle ou humaine ; elle les prive aussi des moyens de résister à ces épreuves dont les conséquences négatives sont l'accroissement du nombre des personnes vivant dans la pauvreté. *Il est donc nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur le droit aux services sociaux de base, de se focaliser à la fois sur leur accès et leur qualité, de prémunir les populations de toute dégradation de leurs conditions de vie et d'assurer que l'égalité et l'équité sont centrales dans le nouvel agenda.*

281. La réalisation des OMD demeure essentielle pour le développement humain du Sénégal. Le nouveau cadre de développement devra encourager et même accélérer les progrès et efforts actuels vers les OMD, notamment ceux relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'élimination de la faim, à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé (en intégrant particulièrement la lutte contre la mortalité maternelle) et à une éducation de qualité.

282. Par conséquent, selon les parties prenantes, il faut non seulement poursuivre les importants investissements publics réalisés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures, mais également appuyer ces investissements visant l'offre par des mesures efficaces du côté de la demande (gratuité des inscriptions et des fournitures...) et des interventions ciblées à une grande échelle (vaccination de masse, distribution de moustiquaires imprégnées, gratuité des médicaments antirétroviraux, des césariennes, des produits contraceptifs...) pour permettre au Sénégal d'arriver rapidement à la couverture universelle et à des services de bonne qualité. La protection sociale et les programmes conditionnels de transferts monétaires peuvent renforcer l'accès peu coûteux aux aliments, aux examens de santé de routine et aux services de prévention ainsi qu'à la scolarisation des enfants. En outre, les programmes d'assistance sociale réduisent aussi les vulnérabilités pendant les crises ou les chocs. Un accent particulier devra être accordé à la capacitation des femmes et des jeunes ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des enfants.

283. En matière de nutrition, des investissements appropriés sont requis pour l'opérationnalisation à l'échelle nationale des politiques existantes qui supportent notamment, l'implémentation d'un paquet d'interventions effectives. Entre autres, plus d'efforts devront être consentis pour améliorer les pratiques alimentaires des jeunes enfants et des mères ainsi que les comportements liés à l'hygiène. Etant donné le caractère complexe de la malnutrition, une approche intégrée devra être adoptée. De telles orientations sont en ligne avec le mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) auquel s'est engagé le Sénégal au niveau global.

284. En matière d'éducation, l'accès devra être étendu avant et au-delà de l'école primaire pour embrasser tous les niveaux d'éducation et de formation, toutes formes confondues, avec tous les groupes d'âge, en portant une attention particulière à l'équité de genre et aux groupes marginalisés. Pour donner à l'éducation toute sa place dans le développement économique en général et lui permettre de contribuer au développement de la jeunesse, en particulier, il sera important de se concentrer sur les résultats d'apprentissage et la pertinence des programmes scolaire, sur l'inclusion du système éducatif, l'utilisation des langues nationales, l'inclusion des valeurs ainsi que des compétences de base pour une vie décente et l'intégration dans le monde du travail. Il sera également nécessaire d'avoir un meilleur alignement des filières qui sont enseignées dans le système éducatif (formel et non-formel) sur les besoins du marché du travail. En matière de gouvernance, l'accent doit être mis sur une meilleure gestion des ressources publiques du secteur, une bonne coordination des actions des partenaires du développement, des ONG et de la société civile, un engagement patriotique en promouvant la participation de tous les acteurs de l'éducation, de l'éducation inclusive et la mise en place d'une communauté impliquée qui s'approprie l'école.

285. La place et le rôle des valeurs culturelles dans la promotion du développement humain seront renforcés. Ce renforcement culturel suppose, en effet, l'appropriation des politiques de développement durable par les populations ainsi qu'une participation de la société civile à l'élaboration de ces politiques, et conduit à la création de nouvelles richesses.

286. En ce qui concerne la santé, il s'agira de consolider les trois OMD spécifiques dans la perspective d'accorder davantage de priorité aux services cliniques essentiels, de renforcer la prévention et la lutte contre les principales maladies, et de disposer d'un système de santé performant et de qualité. Dans cette perspective, il conviendra d'accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infanto juvéniles grâce à leur administration sous forme de paquets de soins intégrés accessibles et disponibles à tous les niveaux. Il s'agira également d'améliorer l'accès aux traitements efficaces de la maladie sur la base d'une répartition équitable des formations sanitaires. Une attention particulière devra être accordée aux personnes qui, en plus des effets de leurs maladies, font l'objet de stigmatisation comme les PVVIH et les handicapés. Il s'agira également de renforcer le système national de santé par la formation de professionnels de santé et la mise en place de structures de recherche efficaces en matière de santé. Les efforts devront être poursuivis pour améliorer l'accès des jeunes et des femmes en âge de procréer à des services de qualité en matière de santé de la reproduction. Ces efforts seront soutenus par l'autonomisation des femmes, la lutte contre le VIH/Sida, l'accès des jeunes à la scolarisation et à l'emploi.

287. L'accès à l'eau potable devra être garanti à tous. A cet effet le Sénégal devra assurer à toute sa population et sans discrimination aucune, la disponibilité permanente et à un coût abordable d'une eau potable de qualité et suffisante en quantité. Il en est de même en ce qui concerne l'assainissement dont la couverture devra être étendue à l'ensemble du pays. Cependant, le système d'assainissement, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, devra être adéquat, et concerner aussi la collecte et traitement des eaux usées que celles de ruissellement ainsi que la gestion des déchets solides. Ces mesures devront cependant être conçues dans le cadre intégré d'une politique d'accès à des logements décents, abordables et sécurisés. Cette

sécurisation sera en termes d'occupation foncière ou de restructuration des établissements humains spontanés existants.

288. Le renforcement des conditions de vie des populations et notamment celles des pauvres, passera également par la préservation de celles-ci contre toute dégradation sous les effets des chocs quelle qu'en soit leur nature. Pour ce faire, la résilience sera renforcée à travers des politiques visant à rendre permanents les systèmes adaptés de filets de protection sociale qui évitent aux pauvres de s'enfermer dans le piège de la pauvreté, et qui peuvent être étendus rapidement et efficacement en cas de choc. Il s'agira également de mettre en place une couverture maladie universelle pour atténuer les effets sanitaires et financiers en cas de choc sanitaire, ce qui permettrait de développer les soins de santé privés dans le cadre d'une complémentarité entre les plateaux techniques des systèmes public et privé à chaque niveau de la pyramide sanitaire. L'autonomisation des groupes en situation de vulnérabilité sera également renforcée par des actions de promotion destinées à améliorer les compétences et à créer des emplois décents. La gestion des risques et catastrophes devra être renforcée pour mieux faire face aux impacts négatifs du changement climatique (inondations, sécheresse, érosion côtière, etc.), et devra être étendue à l'application stricte des différents codes de l'urbanisme et autres relatifs à la bonne gestion des ressources naturelles.

289. Ces politiques seront mise en œuvre dans le cadre d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique au travers de programmes de planification familiale assurant une diffusion plus étendue d'une méthode au moins de contraception, et mettant en œuvre une action d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour inciter la population à y recourir. Pour atteindre un nombre assez élevé d'adhérents et conserver une large réserve d'utilisateurs réguliers, les programmes de planification familiale seront accompagnés ou complétés par des politiques qui renforcent les facteurs qui favorisent la transition démographique tels que *le développement de l'éducation et de la formation des femmes en particulier, la réduction des mortalités infantile et maternelle ou le développement intégré de la petite enfance, et l'élargissement de l'emploi aux femmes* qui seront mis en synergie par la création simultanée d'un environnement propice défini essentiellement par un meilleur accès (i) à la nourriture, (ii) aux soins médicaux, (iii) à la formation scolaire, et (iv) à la sécurité sociale au sens large.

290. Pour diminuer la surexposition des femmes et des enfants au risque de pauvreté au Sénégal¹⁸, du fait entre autres de la structure de la population et de la reproduction sociale des inégalités, une approche multisectorielle, basée sur le cycle de vie et les droits et centrée sur les enfants, permettra, d'une part, de protéger et d'assurer la survie et l'épanouissement de l'enfant afin qu'il puisse réaliser pleinement son potentiel. D'autre part, cette approche contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie de la femme et accordera une attention particulière aux aspects survie, protection et développement de l'enfant.

¹⁸ Etude sur la Pauvreté et les disparités chez les Enfants au Sénégal. MEF. Unicef 2009. & Situation des enfants au Sénégal. UNICEF 2012

4.2.2 Promotion d'une économie compétitive et créatrice d'emplois décents

291. Il est prouvé que la croissance économique est essentielle à la réduction de la pauvreté. Toutefois, le contexte actuel de la mondialisation conduit les pays comme le Sénégal à rechercher de nouveaux modes de croissance capables de concilier capacité concurrentielle, développement économique et réduction de la pauvreté.

292. La mondialisation a, en effet, considérablement changé les termes et les conditions de la compétitivité. Non seulement l'entrée de nouveaux offreurs sur le marché mondial est facilitée, mais les entreprises pensent de plus en plus leur approvisionnement et leurs débouchés en termes mondiaux. Les avantages compétitifs structurels déjà établis sont remis en question, et de nouveaux facteurs de la compétitivité se font jour, prenant progressivement le pas sur la compétitivité-coût traditionnelle. En plus, la concurrence des entreprises se double désormais d'une concurrence des sites de production.

293. Les parties prenantes pensent, à travers ce thème sur la croissance et la compétitivité, que *le nouveau cadre devra viser à aider le Sénégal à favoriser la croissance de son économie et à offrir au Sénégalais des opportunités de tirer partie de cette croissance au profit de la réduction de la pauvreté, notamment, à travers la création d'emplois décents et la réalisation de la sécurité alimentaire, tout en tenant compte de la viabilité de l'environnement et du climat des investissements dans le cadre d'une gouvernance pour le développement*. Par conséquent, le développement de l'agriculture doit contribuer à l'amélioration de la productivité et à la sécurité alimentaire, alors que l'amélioration de l'environnement des affaires doit conduire à une meilleure implication du secteur privé dans l'augmentation des capacités de production nationales.

294. Une plus forte croissance économique suppose la valorisation des avantages, des atouts et des potentialités de croissance dans tous les secteurs, le soutien de la complémentarité et l'intégration des secteurs et une politique d'exportations plus diversifiées aussi bien pour les produits que leurs destinataires. Arriver à plus de production et de consommation sénégalaises est une des conditions majeures pour la création de plus d'emplois productifs. Le Sénégal devra donc se doter des capacités de production aptes à supporter la concurrence internationale et lui permettre d'utiliser beaucoup de main-d'œuvre dans le cadre de travaux décents. Les secteurs d'appui à la production comme les infrastructures physiques, énergétiques, de communication, et recherche et développement devront être développées de manière adéquate, aussi bien en termes de convergence territoriale qu'en ceux de réduction des inégalités de niveau de vie et de genre, ainsi que les services qui y sont attachés pour permettre une meilleure exploitation des moyens de production, l'approvisionnement correct des marchés, et l'amélioration de l'attractivité du pays.

295. Grâce à ses liens avec l'industrie et les services, l'agriculture, compte tenu de ses impacts sur l'emploi et la sécurité alimentaire, constitue le moyen le plus sûr de promouvoir une croissance dont le moteur est le développement durable. Toutefois, il s'avère nécessaire de diversifier la production pour éviter que les stratégies adoptées en matière agricole ne contribuent au maintien du piège de la pauvreté. C'est pourquoi le Sénégal devra continuer à faire de sorte que la modernisation de son agriculture favorise la croissance dans son secteur manufacturier.

296. Une croissance résiliente et un secteur privé compétitif consistent en un élément clé d'un programme de réformes durables pour lutter contre la pauvreté. Dans le cadre de sa politique de transformation de la structure productive de son économie, le Sénégal tente de diversifier sa base économique, d'intégrer le secteur informel tout en renforçant ses liens avec le reste du secteur réel, d'augmenter la valeur ajoutée totale, d'augmenter la part des produits manufacturés dans ses exportations totales et de mettre en place des incitations pour dynamiser le secteur privé afin de le rendre plus compétitif sur les marchés extérieurs. Au plan industriel, cette stratégie cherche également à réduire la dépendance alimentaire et énergétique, à travers le développement d'une industrie agroalimentaire, axée notamment sur les PME/PMI, en liaison forte avec la production et la recherche-développement locales. Le partenariat public-privé sera également renforcé.

297. Les difficultés d'obtenir des financements, en particulier les capitaux à risque que rencontre la majorité des entreprises au Sénégal, limitent les possibilités de croissance et d'investissement. Il sera donc indispensable, en plus des moyens des banques classiques et de la microfinance qu'il faudra renforcer, d'appuyer le développement du pays sur des financements conséquents, réguliers et stables ayant pour vocation à financer uniquement le développement de manière générale, et celui des entreprises, notamment des PME/PMI, en particulier. C'est dans cette perspective que le Sénégal vient de créer le FONSIS, un fonds souverain innovant, le premier du genre au monde, le Sénégal ne disposant ni de rente minière ni de rente commerciale, et qui investira à domicile dans des secteurs ciblés (énergie, infrastructures, industrie, agriculture, immobilier), visant l'emploi et la substitution aux importations. Loin d'être une simple banque de développement, le fonds accompagnera en co-investisseur stratégique des entrepreneurs en prenant des participations dans des PME. Dans la même veine, le Sénégal va aussi mettre en place le fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) pour augmenter les capacités d'intervention de l'Etat dans l'appui aux groupements de femmes et de jeunes, aux PME/PMI, ainsi qu'aux artisans et exploitants agricoles.

298. Les obstacles aux échanges et à l'investissement peuvent freiner fortement la croissance et la compétitivité. Il est essentiel de les réduire tout en favorisant efficacement les pays faibles comme le Sénégal pour encourager la production nationale et faciliter l'investissement direct étranger. Le nouvel agenda devra donc contribuer à la mise en place d'un commerce international favorable au développement ou d'une ouverture commerciale qui ne nuit pas aux capacités de production nationales, et soutenir le partenariat Sud-Sud et l'intégration régionale dont une approche optimale permettra de mettre en place des biens publics régionaux à travers des partenariats et d'améliorer les bonnes pratiques dans les pays et entre eux, de façon à créer des synergies entre les activités aux niveaux national, régional et mondial dans le but de réaliser les objectifs du futur agenda. Les objectifs macroéconomiques qui seront poursuivis à travers ces politiques de transformation quels qu'en soient les moyens (investissements publics, les exportations, le crédit...) devront cibler l'emploi et l'entrepreneuriat féminin jusqu'ici négligé dans les politiques commerciales.

299. Par ailleurs, dans la logique d'insertion dans de nouveaux modèles de croissance économique et du développement du commerce, la création devient une ressource précieuse et inépuisable. Le Sénégal est reconnu pour son talent créatif. Il convient dès lors d'appuyer le

développement du secteur des industries créatives et des entreprises culturelles ayant impact économique direct induit par la vente de biens et services, mais surtout par l'effet multiplicateur dans d'autres secteurs à travers la hausse des opportunités commerciales et le renforcement de capacités.

300. Les ressources naturelles constituent encore la base des activités économiques et dépendent directement au moins 60 % de la population sénégalaise, notamment, nombreuses populations rurales démunies qui en tirent des aliments, du fourrage, des combustibles, des matériaux de construction, des plantes médicinales et des revenus. Elles contribuent de façon décisive à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à la formation des revenus et à l'économie nationale. Toutefois, la pression continue sur ces ressources, corrélée avec les déteriorations climatiques, accentue leur raréfaction et/ou dégradation, ce qui exacerbe le processus de paupérisation et rend davantage vulnérables les populations, surtout celles du milieu rural, et réduit à long terme le potentiel économique du pays. Il faut dès lors appuyer les populations dont les moyens de subsistance dépendent uniquement d'activités d'exploitation des ressources naturelles à recourir à des techniques qui non seulement conservent les sols, l'eau et les ressources génétiques et halieutiques, mais cherchent à améliorer constamment tout en augmentant la productivité et en améliorant leurs revenus. Il est également urgent de soutenir en même temps la diversification des activités de génération de revenus pour réduire la dépendance de ses populations aux ressources naturelles.

301. Le Sénégal est actuellement au tout début de la deuxième phase de sa transition démographique. La population jeune (moins de 15 ans) voit sa part diminuer quoiqu'elle augmente lentement alors que les personnes âgées (65 ans et plus) voient leur poids augmenter légèrement. On assiste ainsi à un gonflement progressif de la part de la population active potentielle composée essentiellement de jeunes adultes, faisant ainsi apparaître, une « fenêtre d'opportunité démographique ». Toutefois, le déficit du cycle de vie économique au Sénégal est très élevé parmi les jeunes et relativement faible parmi les personnes âgées, ce qui témoigne de l'ampleur du défi que représente la jeunesse de la population. Le Sénégal se doit donc de transformer ce défi en opportunité pour répondre efficacement à cette offre de travail des jeunes, une main-d'œuvre flexible et ouverte aux innovations, ce qui à terme contribuera à l'amélioration du niveau de vie, de l'attractivité des investissements étrangers, à la rentabilisation de l'investissement en capital humain, à l'augmentation de l'investissement et de la croissance, à la diversification de la consommation et l'élargissement des marchés ainsi qu'à une meilleure rentabilisation des dépenses d'investissements publics.

302. Toutefois, ceci ne peut être le cas qu'à la seule condition que les personnes en âge de travailler exercent effectivement un emploi sans baisse de la productivité, et qu'au moins une partie des dividendes soient investies pour améliorer le capital humain ou physique, ou pour renforcer les institutions afin de créer plus de richesses à long terme. Les politiques gouvernementales qui conduisent à stabiliser les conditions macroéconomiques sont liées à la croissance d'emplois productifs et rémunérateurs.

303. La flexibilité et l'ouverture du marché de travail au commerce sont aussi des facteurs importants. Assurer plus de flexibilité sur le marché de travail par une législation sociale incitative à la création d'emploi, par une fixation de la durée de travail par des accords

collectifs ou à la carte et un dialogue entre partenaires sociaux, entreprises et Etat, va contribuer davantage à la création d'emplois. Cependant, tout en cherchant la flexibilité sur le marché du travail pour des entreprises compétitives, il faut veiller à ce que les travailleurs jouissent d'une sécurité suffisante en matière d'emploi et de revenu, grâce à une aide intensive à la recherche d'emploi grâce à des programmes de politique active du marché du travail et de soutien financier, qui les motivent à accepter une plus grande mobilité et flexibilité et faciliter leur adaptation.

304. En matière de décentralisation et de développement local, la mise en œuvre plus élargie de politiques stratégiques de développement local devrait être recherchée. Il s'agira d'assurer un transfert de délégation suffisante de pouvoirs vers les collectivités locales dans les principaux domaines de la vie économique et sociale, le renforcement des capacités des élus locaux pour améliorer les performances de la gouvernance locale, la création et le développement de fonds d'investissement et de capital-risque régionaux, la mise en place d'une patente incitative à l'investissement et à la création d'emplois et la réduction des inégalités territoriales. Ces actions contribueraient à l'expansion de l'emploi au niveau national. Favoriser la création d'emploi, c'est aussi plus de protection à l'investisseur. Les investisseurs doivent se sentir rassurés et leurs investissements sécurisés.

305. L'esprit entrepreneurial doit être plus développé chez les jeunes par l'introduction et la généralisation dans le système éducatif d'enseignement pour l'apprentissage progressif de la culture d'entreprise, de l'épargne et de l'emploi non salarié et cela dès le niveau du primaire. Mais, ces réformes appropriées doivent être menées progressivement et de façon à protéger les groupes vulnérables. Il faudra également promouvoir de la formation continue en plus de la restructuration de la formation initiale, et le soutien de la formation en alternance/apprentissage pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle.

306. Pour permettre l'atteinte des objectifs de croissance, d'emplois décents et de durabilité environnementale mentionnés ci-dessus, il sera vital que le dispositif commercial et financier mondiale soit adapté auxdits objectifs en même temps que sera renforcer la coordination et la cohérence des différentes modalités du financement international du développement, plus particulièrement l'aide publique au développement, l'aide au commerce, l'investissement direct étranger, la dette, les financement verts.

4.2.3 Mise en place d'une gouvernance favorable au développement

307. L'analyse économique montre que la croissance durable n'est pas fonction seulement de la disponibilité et de l'utilisation judicieuse des moyens de production et des facteurs déterminants de la croissance. Les pays ayant enregistré de forts taux de croissance se sont employés à créer un environnement favorable marqué par la paix et la sécurité, la mise en place d'institutions et d'infrastructures de qualité et le soutien au secteur privé. Les institutions jouent un rôle particulièrement important dans la mesure où elles permettent d'assurer la bonne gouvernance et la stabilité macroéconomique.

308. Il est impossible d'envisager le développement économique dans un quelconque pays si les autorités concernées ne font pas respecter la légalité, suivent des politiques économiques irrationnelles, ne procèdent pas à des investissements appropriés, ne gèrent pas correctement

les finances publiques, ou n'encouragent pas la participation des acteurs socioéconomiques à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui les concernent et auxquelles ils sont appelés adhérer. Le nouveau cadre devra donc avoir comme objectifs *le renforcement de la bonne gouvernance, de la primauté du droit, des droits de l'homme, des mesures de lutte contre la corruption, de la transparence des finances publiques, de la décentralisation, de l'autonomisation des femmes, et des capacités de gestion de l'économie.*

309. Le respect de la légalité, notamment dans ses dimensions lutte contre la corruption, la sécurité de la propriété privée, et protection contre les crimes et violences physiques, est essentiel pour le développement des entreprises et des investissements. Le Sénégal doit donc poursuivre ses efforts en vue d'instaurer un cadre institutionnel, juridique et réglementaire qui soit efficace, juste et stable afin de renforcer l'état de droit et d'encourager une participation réelle au développement, en liaison étroite avec tous les acteurs socioéconomiques.

310. L'égalité devant la loi et l'équité sociale doivent être des réalités pour permettre aux pauvres et autres groupes vulnérables de se sentir concernés par tout ce qui touche à leur existence. Conformément à ses engagements, le Sénégal se doit de continuer à assurer aux enfants, aux filles, aux femmes une vie avec zéro actes de violence et de discrimination quelle qu'en soit la nature.

311. Dans sa recherche d'un équilibre rationnel des responsabilités entre acteurs socioéconomiques de façon à assurer un progrès économique, social et durable, le Sénégal a décidé de faire du secteur privé le moteur de sa croissance économique. En contrepartie, l'Etat a la responsabilité d'établir un cadre et un environnement favorable à cette croissance attendue du secteur privé, en définissant de manière participative les stratégies et politiques économiques, sociales et environnementales, et en fournissant certains biens tels que les équipements et infrastructures, le soutien à l'innovation, les moyens de santé, d'éducation et de formation. Le Sénégal devra donc poursuivre les efforts déployés jusqu'ici afin d'améliorer son actuel système national de planification pour parer définitivement aux incohérences, chevauchements et manque de coordination qui le caractérisent.

312. Les finances publiques doivent être gérées avec efficacité et dans la transparence à travers la systématisation de la gestion axée sur les résultats désormais consacrée par l'UEMOA dans tous les pays de sous-région. Le Sénégal vient de transposer la directive en question dans son droit positif. La programmation budgétaire désormais pluriannuelle et assise sur une logique de résultats exige que tous les ministères se dotent d'un plan stratégique ou lettre de politique sectorielle. Ce qui va favoriser une plus grande transparence, lisibilité et cohérence des actions de l'Etat en faveur du développement. Cela suppose toutefois l'existence de capacité de planification stratégique partout dans la fonction publique, et une coordination de cette planification qui fait encore défaut.

313. Etant donné l'importance de la mesure des progrès dans tout processus de développement, la disponibilité de données ou de statistiques est primordiale. Dans ce cadre, la création de l'ANSD a marqué une étape importante dans la réforme du SSN en ayant insufflé à celui-ci une nouvelle dynamique. Toutefois, d'autres défis restent à relever. La réforme engagée doit ainsi être menée à terme, à travers notamment (i) le parachèvement de la révision du cadre institutionnel et organisationnel du SSN ; (ii) l'amélioration de la gestion du

personnel chargé de la production statistique au sein du SSN ; et (iii) le financement adéquat des activités statistiques.

314. L'amélioration de suivi du nouvel agenda de développement au Sénégal dont le pilotage suppose l'existence d'indicateurs de bonne qualité, passera également par l'amélioration de la production statistique des services ministériels. Il faudra donc doter ces structures ministérielles du personnel statisticien dont elles ont besoin pour assurer leur bon fonctionnement, à travers l'adoption d'un mécanisme de gestion centralisée des ressources humaines par l'ANSD, en ce qui concerne le personnel statisticien en service au sein des départements ministériels. Il faudra en outre promouvoir la formation statistique par l'ENSAE (Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique).

315. Pour relever le défi du financement, l'ANSD prévoit également la création d'un Fonds de Développement de la Statistique. L'existence et l'alimentation adéquate d'un tel fonds permettraient de respecter la programmation des activités statistiques. Cette programmation, qui est soumise à des exigences techniques, connaît régulièrement des perturbations dues à des difficultés de financement. L'Etat devra donc tout faire pour que ces projets et programmes aboutissent pour permettre au Sénégal de disposer d'un système performant de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda de Développement Post-2015.

316. Des études (Rapport Busan et Document de Rio+20) ont montré que les Etats ayant déployé les plus grands efforts pour renforcer la décentralisation et la gouvernance locale ont connu une plus avancée dans l'atteinte des OMD surtout pour la fourniture de services aux populations. C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel agenda post 2015, la décentralisation et la gouvernance locale doivent occuper une place centrale. C'est une des conditions nécessaires pour remédier aux progrès peu satisfaisants enregistrés dans les OMD actuels dans certains domaines par le Sénégal.

317. Malgré la réforme sur la décentralisation ayant érigé en 1996 la région en collectivité locale et en a fait un cadre de programmation et de coordination du développement économique et social, la politique de décentralisation reste confrontée encore à plusieurs difficultés d'ordres institutionnel, organisationnel et financier. Parmi celles-ci, on peut citer, entre autres, l'insuffisante opérationnalisation de l'aménagement du territoire dans la gestion des collectivités locales, la faible prise en compte des enjeux spatiaux dans les politiques publiques de développement, et l'absence d'un plan de renforcement de capacités dans certaines collectivités locales. Il importe de mettre en place un environnement juridique propice au développement et veiller à la déconcentration et la décentralisation des ressources humaines et financières, à l'aune des compétences transférées. La prise en compte des dynamiques territoriales et leur articulation aux politiques sectorielles constituent l'un des plus grands défis du développement économique national. Les politiques et stratégies à mettre en œuvre devront poursuivre les objectifs stratégiques déjà définis par les autorités : (i) promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement avec en particulier le développement de pôles économiques intégrés, l'actualisation et la mise en œuvre du plan général d'aménagement du territoire, et (ii) renforcer les capacités des collectivités locales, par la promotion de la coopération décentralisée, le transfert substantiel de ressources

financières et le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales.

318. Pour qu'elles réussissent, ces différentes dynamiques doivent ouvrir la voie à la création de modes d'interaction modernes mais éprouvées et axés sur le développement, entre la société et l'État. C'est dans cette perspective, qu'un moteur institutionnel de ces changements comme les organisations de la société civile ont besoin d'être soutenus afin de consolider leurs normes, organiser leurs intérêts et participer aux processus de formulation des politiques.

319. L'intervention engagée et catalyseur de changements de la société civile auprès du gouvernement sur les sujets économiques, sociaux, et environnementaux doit par conséquent se faire, non seulement sur la base de leur expérience, mais aussi en s'appuyant sur des analyses pour proposer des évolutions ou orientations de politiques économiques, sociales et environnementales. Ils ne doivent avoir aucune hésitation sur le rôle qui lui revient pour générer et accompagner les mutations nécessaires à la transformation économique.

320. Les acteurs non étatiques, en général, sont au cœur de leurs métiers, rôles et missions. Ils doivent disposer de la capacité à identifier leurs priorités. Celles-ci doivent s'articuler avant tout autour d'une vision de la société qu'ils veulent construire, en tant qu'acteurs engagés, avec l'Etat, dans le cadre d'un dialogue ouvert et profitable à toutes les parties prenantes. Ce qui permettra à tous les acteurs d'agir de manière unitaire dans un cadre multi-acteurs et multisectoriel afin de mieux participer au développement économique du pays.

4.2.4 Instauration d'une paix et d'une sécurité durables

321. Le développement d'une part, et, la paix et la sécurité d'autre part, sont liés. Le conflit que le Sénégal vit depuis près de trente ans en Casamance, dans sa partie sud, en est un exemple révélateur. Le cadre souhaité se donc d'*instaurer cette relation biunivoque entre le développement et la paix et la sécurité pour venir à bout de toute sorte de violences, de l'instabilité et du terrorisme*. En effet, le contexte de crise sous régional met en exergue les risques de crispation et de radicalisation de certains segments de la population sénégalaise.

322. Dans ce cadre, des mesures devraient être prises pour assurer la reconnaissance et la valorisation de la diversité à travers le territoire national, dans le respect des droits fondamentaux, mais également la protection des droits de l'homme des migrants, des travailleurs migrants et de leurs familles, pour freiner la multiplication des actes de racisme et de xénophobie à laquelle on assiste partout dans le monde et pour promouvoir la concorde et la tolérance dans toutes les sociétés. Toutefois, en raison de la nature complexe de la migration, il faudra, pour l'essentiel, avoir la préférence de traiter la migration comme une question transversale dans le programme de développement des Nations Unies pour le post-2015. Les méthodes d'intégration de la migration dans la planification du développement et dans les stratégies d'adaptation et de résilience devraient être encouragées. La question des transferts, la migration de travail, le rôle des migrants hautement qualifiés, la question des Droits de l'Homme, la féminisation de la migration, l'impact du changement climatique sur les mouvements de la population sont autant de problématiques qui méritent plus d'attention.

323. Le nouvel agenda devra encourager la poursuite et le renforcement des actions suivantes : renforcer la qualité du personnel des Ambassades, rompre avec le clientélisme politique dans les consulats et autres, promouvoir des politiques d'incitation pour les migrants et leur donner des facilités de réinsertion, lutter contre les pirogues de la mort, et mettre en place un mécanisme de coopération avec les pays d'accueil pour mieux tirer profit des capacités des émigrés, sans porter atteinte à la libre mobilité des personnes grâce à une bonne stratégie de communication et d'information, contribuant aussi à briser le rêve ou mirage européen.

324. Parallèlement, le Sénégal devra renforcer ses dispositifs de lutte contre les violences religieuses et celles faites aux femmes, aux filles et garçons, tant sur le plan pénal que par la voie de la prévention et l'éducation au travers de la promotion d'une culture de paix et de tolérance.

325. En matière de lutte contre la drogue et de la criminalité liée à la drogue, il demeure nécessaire de renforcer le contrôle des frontières et mener simultanément une politique de prévention sur les risques et les méfaits de la drogue surtout en direction des couches vulnérables que sont les jeunes. La douane doit disposer des moyens encore plus performants pour renforcer les contrôles au niveau des postes. Des efforts devront être déployés pour informer régulièrement les populations des dangers encourus. Les autorités nationales auront des éléments suffisants de dissuasion contre les trafiquants. Une surveillance accrue des frontières et des filières d'approvisionnement sera assurée.

326. L'Etat renforcera la mise en place de mécanismes de surveillance dans les alentours des écoles, universités, et des écuries de lutte qui constituent les endroits les plus fréquentés par les trafiquants de drogue. L'internet est aussi un moyen qu'utilisent les trafiquants pour toucher leurs cibles, ainsi la lutte contre la cybercriminalité devra être plus développée.

327. Les politiques de lutte contre la drogue semblent disparates pays par pays et entre les drogues dites dures et les autres. Il faut se focaliser sur les drogues faisant le plus de mal, faire beaucoup d'éducation dès le bas âge, encourager les parents à en parler franchement. La lutte contre la drogue passe aussi par une harmonisation des politiques des pays et une application des lois au niveau des frontières. De façon spécifique, il faudrait : (i) renforcer d'avantage les capacités de tous les services opérant dans ce domaine et renforcer la coopération régionale et internationale, (ii) lancer et renforcer des campagnes de changement de comportement et sensibilisation, (iii) renforcer la collaboration entre les forces policières sénégalaises et Interpol.

328. L'Etat doit aussi avoir une politique de lutte contre le terrorisme, conçue comme partie intégrante d'une politique sous-régionale. Il faut assurer le contrôle systématique des édifices publics, installer la télé surveillance au niveau des aéroports, des gares routières, et des grandes avenues et monter une unité spéciale contre le terrorisme au niveau de la police et de la gendarmerie. Il faut renforcer la politique préventive et la coopération régionale/internationale, inculquer aux populations une culture de la paix, assurer plus d'intégration et plus de mixité à l'école et dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale et promouvoir l'enseignement sur les valeurs partagées.

CONCLUSION

329. Le Sénégal a réalisé beaucoup d'efforts en direction des OMD mais le rythme est encore lent notamment dans la réduction de la pauvreté et de la faim. En effet, la pauvreté n'a baissé que lentement au Sénégal passant de 48,3 % en 2005 à 46,8 % en 2010, alors que le nombre absolu de pauvres a progressé de 10,1 % durant la même période. De plus, entre 2005 et 2010, la prévalence de l'insuffisance pondérale est demeurée stagnante soit autour de 17%.
330. Malgré tous les efforts faits par le Gouvernement en matière de fiscalité (le Sénégal a le taux de pression fiscale le plus élevé de l'UEMOA avec 19% du PIB), la faible croissance économique combinée à une forte croissance démographique et qui est observée depuis une vingtaine d'années fait que le pays pourrait continuer à dépendre d'une APD rendue aléatoire par la crise qui frappe les économies du nord. L'APD va se raréfier, quoiqu'en hausse sur une longue période au Sénégal.
331. La jeunesse de la population, le fort taux d'accroissement démographique et l'urbanisation croissante font que la problématique du manque d'emplois décents surtout au niveau des jeunes va nécessiter un traitement urgent pour les décideurs sénégalais. Ce traitement devra intégrer la maîtrise de la fécondité et la croissance démographique de manière à mieux faire face à la demande sociale.
332. Pour relever les défis, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes institutionnels de transformation de l'économie qui favorisent une croissance durable, inclusive et équitable, et améliorent les conditions de vie de la majorité de la population,
333. La mise en œuvre de ces orientations que sont : (a) la nécessité de renforcer le socle social du développement durable ; (b) l'urgence de créer une économie compétitive, créatrice d'emplois décents, résiliente aux chocs externes, et dont le moteur est le développement durable ; (c) l'institutionnalisation d'une bonne gouvernance caractérisée par la redevabilité, le respect de la légalité, la mise en place d'une politique économique judicieuse, la réalisation d'investissements publics appropriés, la bonne gestion des finances publiques, la protection des droits humains, et le soutien des actions des organisations de la société civile ; et (d) l'instauration d'une paix durable et d'une sécurité garantissant un développement harmonieux du Sénégal, nécessite un partenariat fort pour un développement efficace et, donc, un recours encore plus important à des ressources nationales pour relever durablement les défis liés à la réalisation d'un développement durable, inclusif tels qu'ils ressortent des stratégies gouvernementales mais aussi des consultations des populations les plus pauvres. Le Sénégal, se doit d'anticiper la réduction de l'aide et d'élargir ses partenariats en s'ouvrant aux pays émergents (BRICS), à la coopération Sud-Sud en vue de permettre au pays de tirer pleinement des opportunités associées à l'investissement et au commerce international. Il doit aussi profiter des opportunités offertes par l'intégration sous régionale à travers l'UEMOA et la CEDEAO. Enfin, les transferts des migrants qui dépassent de loin les flux de l'APD devraient être orientés vers des créneaux plus porteurs pour le développement que la construction et les dépenses de consommation.
334. La demande d'équité est forte ainsi que la demande de gouvernance. Ces demandes émanant des populations ne peuvent se traduire que par une redevabilité plus accrue au niveau

des politiques publiques et donc par une meilleure organisation de l'Etat pour satisfaire ces préoccupations.

RECOMMANDATIONS

335. Le cadre de développement post 2015 doit avoir comme objectifs généraux l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions et la préservation des ressources naturelles

336. Le cadre devra obéir aux impératifs suivants :

- Améliorer le socle social du développement durable ;
- Promouvoir une croissance forte, durable et partagée ;
- Gérer les ressources naturelles de façon durable ;
- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Promouvoir la paix et la sécurité.

337. La concrétisation de ces orientations devra se faire à travers les valeurs suivantes :

- Egalité
- Solidarité
- Tolérance
- Respect de la nature
- Transparence
- Partage des responsabilités

338. Le cadre devra être de portée universelle en fixant des objectifs pour tous les pays et en s'appliquant à toute la planète.

339. Le cadre devra conserver le caractère minimal des objectifs et des cibles après 2015 en choisissant pour ces derniers des domaines susceptibles d'avoir le plus grand effet multiplicateur sur le progrès socioéconomique des pays en développement

340. En vue d'atteindre les objectifs, un calendrier devra être fixé pour le début des actions à tous les niveaux. Il pourrait avoir pour échéance l'horizon 2035, avec des objectifs et des cibles pour 2025.

341. Les objectifs devraient fournir des incitations à la coopération et aux partenariats entre les gouvernements, la société civile, y compris le secteur privé, et la communauté internationale dans son ensemble.

342. Les objectifs devraient également induire une plus forte obligation de rendre des comptes (redevabilité).

343. Afin d'assurer un suivi efficace des résultats à atteindre, il faudra investir davantage dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

344. Le cadre devrait être cohérent avec les objectifs et les cibles existants convenus au niveau international (changement climatique, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, socles de protection sociale, etc.)

345. Le cadre général devra être accompagné d'efforts visant à garantir que toutes les ressources disponibles seront mobilisées et valorisées efficacement.

BIBLIOGRAPHIE

1. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) « Rapport préliminaire Enquête Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2_2010-2011) » Juillet 2012
2. ANRAC « Étude portant Reformulation du Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance (PRAESC) » Version finale Décembre 2011
3. Bureau International du Travail « Programme pays de Promotion du travail décent au Sénégal 2012-2015 » Décembre 2011
4. Bureau International du Travail « Atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la mise en œuvre d'un socle national de protection sociale au Sénégal » Octobre 2012
5. Commission Economique pour l'Afrique, Union Africaine, Groupe de la Banque Africaine de Développement, PNUD « Rapport OMD 2012 : Evaluation des progrès accomplis en Afrique dans la Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement »
6. CONGAD « Rapport du colloque international sur l'accès à l'eau et à l'assainissement » Décembre 2011
7. CONGAD. « Rapport sur la participation du Congad à la 6ème conférence Africités » Décembre 2012
8. Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) « Document de position et de plaidoyer de la société civile RIO+20 » Juin 2012
9. DeLoG « Agenda du développement mondial post 2015 plaidoyer pour la décentralisation et la gouvernance locale » document de travail 2 Février 2013
10. Ministère de l'Economie et des Finances « Appui à la mise en œuvre de la feuille de route des indicateurs du DSRP » Février 2009
11. Ministère de l'Economie et des Finances « Contribution de l'axe ouest à la formulation de la nouvelle politique économique et sociale du Sénégal (2011-2015) » Octobre 2010
12. Ministère de l'Economie et des Finances « Contribution de l'axe sud à la formulation de la nouvelle politique économique et sociale du Sénégal » Août 2010
13. Ministère de l'Economie et des Finances « Contribution de l'axe sud Est à la formulation de la nouvelle politique économique et sociale du Sénégal » Septembre 2010
14. Ministère de l'Economie et des Finances « Direction de la population et de la planification du Développement Humain (DPPDH) « Rapport National CIPD (Conférence Internationale sur la Population et le Développement) au delà de 2014 » 2012
15. Ministère de l'Economie et des Finances « Document de Politique Economique et Sociale (2011-2015) Revue annuelle » Rapport 2012
16. Ministère de l'Economie et des Finances « Document de Politique économique et Social (DPES 2011-2015) » version finale Novembre 2011
17. Ministère de l'Economie et des Finances « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 » Octobre 2006
18. Ministère de l'Economie et des Finances « Etude sur la Pauvreté et les disparités chez les Enfants au Sénégal. » en relation avec Unicef 2009.

19. Ministère de l'Economie et des Finances « Evaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Paris Phase2 : Rapport d'évaluation final Sénégal » Results Base Management Group (RBMG) / Cabinet Emap Sarl Novembre 2010
20. Ministère de l'Economie et des Finances « Rapport de synthèse de la contribution de l'axe nord du document de politique économique et social » Septembre 2010
21. Ministère de l'Economie et des finances « Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) 2013-2017 ».Version finale Novembre 2012
22. Ministère de l'Economie et des Finances Projet de rapport provisoire sur les mécanismes de mise en œuvre du DSRP Juillet 2012
23. Ministère de l'Economie et des finances. « Stratégie de Croissance et de Développement à Moyen et Long Terme du Sénégal (SCDS) » Octobre 2012
24. Ministère de l'Economie et des Finances. Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté (CSPLP) « Rapport suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : Situation des OMD en 2008 et orientation stratégique pour 2015 » Version Finale Novembre 2009
25. Ministère de l'Economie et des finances. Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté « Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) »
26. Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la planification Nationale « Projet de onzième plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES 2012-2018) » Octobre 2012
27. Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la Population et de la Planification du Développement Humain (DPPDH) « Etude Diagnostique sur la mortalité maternelle et les enjeux liés à l'atteinte de l'OMD5 au Sénégal » 2012
28. Ministère de l'Economie et des Finances. Direction des stratégies de Développement Etude Prospectives Sénégal 2035 Décembre 2012
29. Ministère de l'Economie et des Finances. Unités de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE) «Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) : Progrès réalisés et perspectives » Septembre 2010
30. Ministère de l'environnement Commission nationale du développement durable « Rapport National du Sénégal sur le Développement durable RIO+20 » Mai 2012
31. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale « Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les fistules obstétricales » (Août 2009) ;
32. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale « Document de Stratégie Nationale en Santé des Adolescent (e)s/Jeunes » (SNSAJ, Juin 2005) ;
33. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale « Document du Programme « BajenuGox » (PBG, 2010) ;
34. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale « Feuille de Route multisectorielle pour accélérer la réduction de la Mortalité et de la Morbidité Maternelles et Néonatales au Sénégal (FdR, 2006-2015) » ;
35. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale « Plan d'action national de Planification Familiale 2012-2015 » . Novembre 2012
36. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Plan Stratégique de la Santé de la Reproduction (PSSR, 2012-2015) ;
37. MSPAS « Plan National de Développement Sanitaire (PNDS, 2009-2018) » ;
38. MSPAS Plan National Stratégique pour la Sécurisation du Produit SR (PNSR, année)
39. MSPAS Plan Nationale Stratégique pour la Survie de l'Enfant (PNSSE, 2007-2015) ;

40. ONU « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement » Mission Sénégal, Catarina de Albuquerque Novembre 2011
41. ONU. « Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la résolution 13/25 des Nations Unies »
42. ONU. « Rapport du Rapporteur Spécial sur les droits de l'homme des migrants » Mission Sénégal Jorgé Bustamante Février 2011
43. OIM « Evaluation nationale des politiques, législations et pratiques en migration de travail au Sénégal ». 2009
44. Primature « Plan stratégique national de lutte contre le SIDA(2011-2015) ».
45. Programme Alimentaire Mondial Diagnostic du système d'alerte précoce (SAP) pour les crises alimentaires au Sénégal, en relation avec FAO Juillet 2008
46. Programme Alimentaire Mondial. « Rapport de l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les zones à risque d'insécurité alimentaire Campagne agricole 2012-2013 » en relation avec FAO Décembre 2012
47. Rapport final Sixième réunion du comité des DGs Yamoussoukro Décembre 2012
48. Région de Dakar « contribution à la revue / actualisation du document de politique économique et sociale (DPES 2013-2017) » Octobre 2012
49. Région de Fatick « contribution au Document de politique économique et sociale » Octobre 2012
50. Région de Kaffrine « Actualisation du document cadre de référence de la politique économique et sociale » Septembre 2012
51. Région de Kolda « Actualisation du document cadre de référence de la politique économique et sociale » Septembre 2012
52. Région de Saint-Louis « contribution au Processus d'actualisation du document de politique économique et sociale DPES 2013-2017 » Octobre 2012
53. Région de Tambacounda « Actualisation du document cadre de référence de la politique économique et sociale pour le période 2013-2017 » Septembre 2012
54. Région de Thiès « Actualisation du document de politique économique et social du Sénégal » Octobre 2012
55. Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG, 2005-2015)
56. UNESCO « Le répertoire des Centres Multimédia Communautaires du Sénégal 2011 » Sénégal
57. UNFPA / UNIFEM « Situation des violences basées sur le genre au Sénégal Régions de Dakar, Matam, Kolda et Ziguinchor » Sénégal Décembre 2008 :
58. UNICEF « Les OMD(s) et enfance au Sénégal Etat des lieux entre 2005 et 2011 » Sénégal
59. UNICEF « Rapport final situation des enfants au Sénégal » Sénégal décembre 2012
60. OIM « Recommandations de l'atelier du 15 au 16 Décembre 2009 ». Projet Faciliter une gestion cohérente de la migration au Ghana, Nigéria, Sénégal et en Libye par la promotion de la migration légale et la prévention de la migration irrégulière. 2009
61. Aide et action « OMD 2015 : Le mirage » Septembre 2010